

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et
environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage
routier-contournement des Alleuds sur le territoire de la Commune
de Brissac-Loire-Aubance (49)**

Du 2 Mai 2023 au 2 Juin 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Antoine BIDET
Commissaire Enquêteur
Désigné par décision de Monsieur le Président
du Tribunal Administratif de Nantes n° E23000045/49
du 17 Mars 2023**

SOMMAIRE

	<u>pages</u>
I – DESIGNATION ET MISSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	3
II – OBJET DE L'ENQUETE	3
III – PRESENTATION DU PROJET	3
a. Contexte du projet	4
b. Etude préalable à l'aménagement foncier	5
c. Décisions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier	10
d. Décisions à intervenir à l'issue de l'enquête	13
IV – CADRE JURIDIQUE DU PROJET	14
V – COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	14
VI – ORGANISATION DE L'ENQUETE	15
a. Préparation de l'enquête et entretiens avec le porteur du projet	15
b. Visite du site	15
c. Publicité de l'enquête	16
VII – DEROULEMENT DE L'ENQUETE	17
a. Consultation du dossier	17
b. Dépôt des observations	18
c. Permanences	18
d. Clôture de l'enquête	19
VIII – OBSERVATIONS RECUEILLIES	19
a. Synthèse comptable de la participation du public	19
b. Synthèse thématique des observations	20
IX – PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	21
a. Contenu	21
b. Remise au porteur du projet	21
X – MEMOIRE EN REPONSE	21
XI – ANALYSE THEMATIQUE DES OBSERVATIONS	21

ANNEXES

I – DESIGNATION ET MISSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Suite à la demande du Conseil départemental de Maine et Loire en date du 6 Mars 2023, sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet « *le projet d'aménagement, agricole, foncier et environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage routier-contournement des Alleuds sur le territoire de la Commune de Brissac-Loire-Aubance (49)* », le Président du Tribunal Administratif de Nantes, par décision n° E23000045/49 en date du 17 Mars 2023, a désigné Monsieur Antoine BIDEET, commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Annexe 1 : Décision du T.A. de Nantes du 17/03/2023

Par arrêté n° 2023-04-AR-0213 en date du 5 Avril 2023, Madame la Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire a ordonné la réalisation de l'enquête publique susmentionnée et en a organisé le déroulement, dans les formes prescrites par le Code général des Collectivités Territoriales, le Code rural et de la pêche maritime et le Code de l'Environnement.

II – OBJET DE L'ENQUETE

Comme indiqué précédemment, la présente enquête est relative au projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage routier-contournement des Alleuds sur le territoire de la Commune de Brissac-Loire-Aubance.

Cette enquête publique a pour objectif de définir :

- le périmètre du projet ;
- le mode d'aménagement foncier à prévaloir ;
- les prescriptions environnementales que devront respecter le nouveau plan parcellaire et le programme des travaux connexes.

III – PRESENTATION DU PROJET

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Département du Maine et Loire.

En application de l'article L123-3 du Code de l'environnement, l'enquête publique est ouverte et organisée par le Conseil départemental du Maine et Loire, autorité compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête est requise.

a - Contexte du projet

L'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental, objet de l'enquête, s'inscrit dans le projet de contournement des Alleuds (commune de Brissac Loire Aubance), dans la continuité de la mise à 2 x 2 voies de la route départementale RD 761 et plus largement, dans la stratégie de confortement de l'axe économique routier Angers - Poitiers.

Ce projet de contournement a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique DIDD/BPEF/2022 n°362 du 6 Décembre 2022 et son tracé est aujourd'hui définitivement arrêté.

Il consiste en la création d'une 2 x 2 voies sur 3,3 km, passant au nord du bourg des Alleuds. La route départementale RD 90 (route de Chemellier) sera rétablie par un passage supérieur à partir duquel un échangeur routier permettra de rejoindre le bourg des Alleuds. A l'extrémité nord, en direction de Brissac-Quincé, un rond-point assurera la connexion avec l'actuelle RD 761. A l'extrémité sud, le tracé sera continu sur la voie rapide dans le sens Saulgé - Brissac et dans le sens contraire (Brissac - Saulgé), une voie de raccordement permettra une insertion directe sur la 2 x 2 voies en sortant du bourg des Alleuds.



Projet de tracé de la déviation des Alleuds

Source : Conseil Départemental de Maine-et-Loire – Février 2020.

L'emprise de ce projet de contournement empiète sur des espaces agricoles et est susceptible d'emporter également des conséquences sur les structures agricoles elles-mêmes. C'est pourquoi le maître d'ouvrage et la profession agricole ont souhaité engager une démarche de restructuration foncière destinée à corriger les perturbations foncières directement liées au tracé et à compenser la perte locale d'un foncier agricole, ceci dans le cadre d'une procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), réunie le 25 mars 2022, a décidé de constituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), laquelle s'est prononcée le 30 juin 2022 en faveur de la réalisation d'un aménagement foncier sur le secteur des Alleuds.

b - Etude préalable à l'aménagement foncier

Une étude préalable à l'aménagement foncier, comportant un volet agricole et foncier et un volet environnemental, a été réalisée en application des articles L121-13 et R121-20 du Code rural et de la pêche maritime.

L'étude préalable a été lancée par le Département de Maine-et-Loire en 2020 et une réunion publique s'est tenue le 6 février 2020 afin de présenter le déroulement de celle-ci.

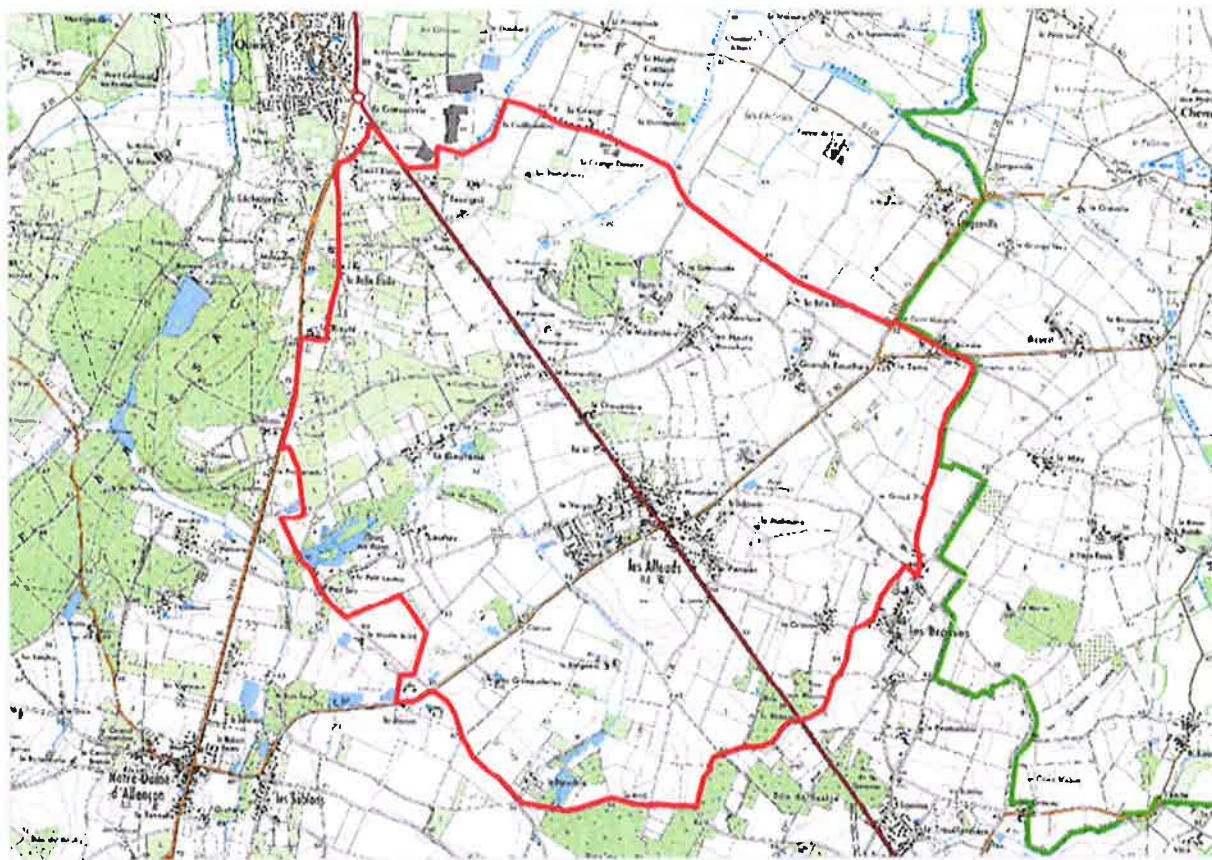
1 - Diagnostic agricole et foncier

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, en lien avec les services du Département, a établi une étude datée du mois de Décembre 2020 dont l'objet est de déterminer l'outil d'aménagement foncier le plus apte à permettre une restructuration des exploitations agricoles et des propriétés foncières.

Dans le cadre de cette étude, un état des lieux des structures agricoles et des propriétés foncières a été dressé afin de mesurer l'impact du projet de contournement sur ces dernières. Des mesures compensatoires ont également été proposées afin d'atténuer l'incidence de cet ouvrage sur les activités agricoles.

Le périmètre de l'étude est d'une superficie de 14,7 km² et couvre une grande partie de la commune déléguée des Alleuds.

Périmètre de l'étude préalable d'aménagement foncier



Source : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire – 2020.

Cette étude fait ressortir notamment les points suivants :

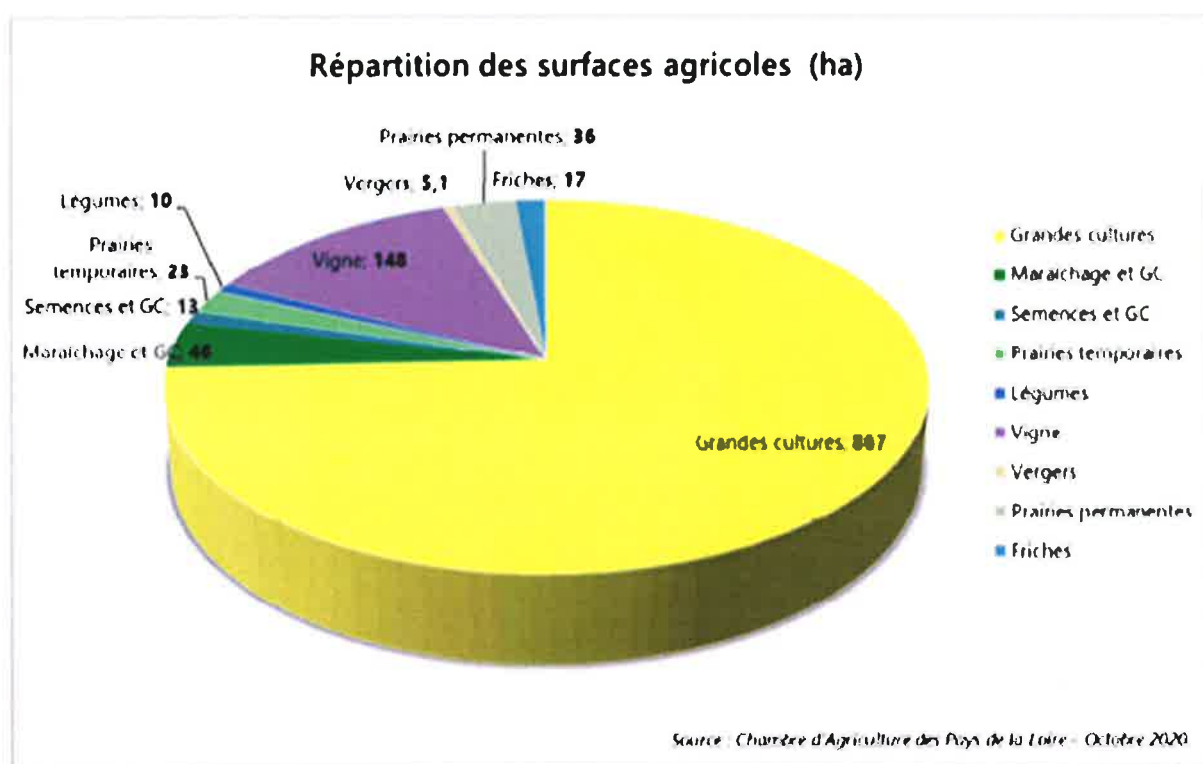
- Agriculture du territoire :

Les parcelles agricoles représentent 80 % de la surface du périmètre de l'étude, avec une surface agricole utile (SAU) totale de 1166 ha, comptant 24 sites d'activités agricoles, les parcelles agricoles étant valorisées par 43 exploitations.

Celles-ci sont le support d'activités de 73 agriculteurs et parmi elles, on compte 15 exploitations directement touchées par l'emprise du projet routier.

Les exploitations sont tournées majoritairement vers les productions végétales, principalement en grandes cultures (les cultures céréalières occupent les $\frac{3}{4}$ de la SAU, soit 867 ha et sont principalement situées sur la partie Est de la route départementale RD 761) et en vignes (13 % de la SAU dont quelques parcelles classées en AOC, soit 148 ha, situées principalement au Nord de la zone d'étude).

Avec des prairies ne représentant que 5 % de la SAU, l'élevage est peu présent dans le périmètre de l'étude.



Il faut également relever l'importance de l'irrigation dans le périmètre d'étude, avec des surfaces irriguées couvrant 442 ha, soit 38 % de la surface agricole, principalement affectées aux cultures du maïs-grain, des semences et des légumes.

○ Circulations agricoles :

L'impact du projet routier sur les déplacements liés aux activités agricoles pose le problème de l'accès aux parcelles exploitées et celui des trajets liés aux organismes économiques partenaires des exploitations (approvisionnement, collecte, entretien et réparation du matériel, etc).

Parmi les exploitations valorisant des parcelles dans la zone d'étude, la moitié (22 sur 43) exploitent des parcelles de part et d'autre du tracé futur de la route départementale RD 761 et seront donc amenées à franchir très régulièrement celle-ci.

Les flux liés aux organismes économiques partenaires des exploitations sont particulièrement intenses lors des récoltes (juillet pour les moissons de céréales, fin août à mi-octobre pour les vendanges, octobre et novembre pour le maïs-grain et le tournesol).

Pour répondre aux problématiques de circulations agricoles et principalement celles liées au franchissement de la RD 761, le projet d'ouvrage routier intègre des solutions de voies annexes qui ont été présentées aux exploitants concernés.

○ Foncier agricole :

S'agissant des structures agraires, la carte du parcellaire des exploitations agricoles fait apparaître un morcellement important des exploitations, les secteurs les plus déstructurés étant situés à l'Est du bourg des Alleuds, entre la RD 761 et la route de Chemellier et au Nord de la zone d'étude, du côté Ouest de la RD 761, ce dernier secteur correspondant au vignoble dans lequel les parcelles sont souvent de faibles surfaces.

Les secteurs les mieux structurés le sont devenus notamment, grâce à des accords d'échanges fonciers amiables, convenus entre exploitants et ont eu pour effet de rendre le parcellaire plus fonctionnel et d'optimiser dans certains cas l'irrigation.

Les indices de groupement (IG) et les indices de structure (IS) des 23 exploitations les plus impactées par le projet routier ont été analysées avec les résultats suivants :

Indice de groupement (IG)	Nb d'exploitations
IG < 4 : Parcellaire bien groupé	0
4 < IG < 8 : Parcellaire assez groupé	10
IG > 8 : Parcellaire dispersé	13

Indice de structure (IS)	Nb d'exploitations
IS < 1 : Parcellaire très peu morcelé	4
1 < IS < 5 : Parcellaire moyennement morcelé	8
IS > 5 : Parcellaire très morcelé	11

Concernant l'impact du projet routier sur les exploitations agricoles, celui-ci emporte les effets suivants :

- perte de surface directement liée à l'emprise de l'ouvrage ;
- enclavement lié à la suppression de voies d'accès ;
- perte de surface liée à l'exploitation de réserves destinées.

A cela, il convient d'ajouter :

- les conséquences de l'ouvrage sur les circulations agricoles ;
- la perte de visibilité pour les exploitations pratiquant la vente directe.

S'agissant des structures foncières, on relève que dans la zone d'étude, les parcelles agricoles sont réparties entre 281 propriétaires, la taille moyenne des propriétés agricoles étant de 4,5 ha. La majorité des propriétaires (71 %) n'ont pas plus de 3 parcelles cadastrales, 43 % ne disposent que d'une seule parcelle et 5 propriétaires seulement possèdent plus de 10 parcelles.

Taille des propriétés	Nombre de propriétaires	% SAU cumulé
Plus de 40 ha	2	10 %
De 30 à 40 ha	4	20 %
De 20 à 30 ha	5	30 %
De 10 à 20 ha	28	62 %
De 5 à 10 ha	32	80 %
De 1 à 5 ha	87	97 %
Moins de 1 ha	122	100 %

Les structures foncières se caractérisent donc par un très fort émiettement de la propriété, notamment dans les secteurs où le parcellaire agricole est très déstructuré.

Le mode de faire valoir direct occupe une place importante avec 45 % des surfaces exploitées.

Les 82 parcelles cadastrales concernées par l'emprise du projet routier sont réparties entre 48 comptes de propriété. L'emprise du projet routier couvre une surface agricole totale de 21,76 ha.

S'agissant des réserves foncières, dans la mesure où le projet de déviation des Alleuds est envisagé depuis plus de 10 ans, de nombreuses réserves foncières ont été constituées, notamment par le bais de la SAFER qui a acquis 31,84 ha de surfaces agricoles exploitées dans le cadre de contrats précaires.

Ces réserves ont été complétées par des acquisitions faites directement par le Conseil Départemental (2,23 ha).

La surface totale des réserves foncières atteint donc 34,07 ha, soit 10,94 ha de plus que la surface de l'emprise (23,13 ha). Une partie de ces réserves permettra également de faciliter l'élargissement futur de la RD 761 entre Brissac et Les Alleuds.

2 - Diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental a été réalisé par EF ETUDES (mise en forme du dossier, diagnostic, impacts et mesures) et EXECO Environnement (études faune et flore et végétation des zones humides).

En application de l'article L121-13 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de Maine et Loire a porté à connaissance de la Présidente du Conseil départemental de Maine et Loire, par lettre du 2 Mars 2023, les informations nécessaires à l'étude d'aménagement et notamment, les documents d'urbanisme et servitudes et les données environnementales devant être prises en considération lors de l'opération d'aménagement foncier (**Cf. pièce 4 du dossier**).

Au plan environnemental, le projet d'aménagement est soumis aux prescriptions et recommandations de plusieurs documents de cadrage : SCoT Loire Angers, SRADDET de la région Pays de la Loire, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Layon Aubance Louet, PCAET de la métropole Loire-Angers, PLU.

La synthèse des enjeux résultant de l'étude environnementale fait apparaître notamment des **enjeux forts** concernant :

- **les zones humides**, en raison de leur fonction écologique et des réglementations en vue de les protéger, identifiées notamment en partie Sud de la zone d'étude, au niveau des boisements ;
- **les eaux superficielles**, la masse d'eau sur laquelle se situe la zone d'étude présentant en 2020 un état écologique médiocre selon l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- **l'avifaune**, liés à la présence de haies bocagères et de boisements au Nord et au Sud de la zone, de zones humides à l'Est et au Sud du centre-bourg, de zones agricoles diversifiées, comportant des vignes et des cultures, ces habitats constituant des lieux de nidification et des zones d'alimentation de plusieurs espèces protégées ;
- **les mammifères chiroptères**, fortement dépendants du linéaire bocager et subissant les pressions des activités agricoles.

En conséquence de ces constatations, les recommandations concluant le volet environnemental de l'étude ont pour objet :

- les sols et zones humides ;
- l'entretien des cours d'eau ;
- les milieux naturels et la biodiversité ;
- la prise en compte du milieu paysager et patrimonial.

c - Décisions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier

En sa séance du 9 Février 2023, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Brissac-Loire-Aubance a adopté plusieurs décisions (***Cf. pièce 6 du dossier***), concernant principalement les points suivants :

1 - Le périmètre d'aménagement foncier

Le périmètre proposé pour réaliser l'aménagement foncier inclut principalement les terres agricoles situées à l'Est et au Nord du bourg des Alleuds. Il comprend l'emprise nécessaire à l'ouvrage et s'étend le long de la RD 761, en direction de Brissac-Quincé, en prévision de l'élargissement ultérieur de la voie (**Cf. pièce 5 du dossier**).

Le périmètre a été délimité en tenant compte des éléments suivants :

1. La nécessaire restructuration foncière des exploitations les plus impactées ;
2. L'inclusion des secteurs agricoles les moins bien structurés ;
3. La prise en compte des fortes disparités pédologiques ;
4. L'inclusion d'un maximum de réserves foncières ;
5. L'évitement des secteurs viticoles en AOC non nécessaires à la constitution de l'emprise ;
6. L'inclusion des secteurs d'aménagements destinés à rétablir les circulations agricoles ;
7. La prise en compte des parcelles exploitées dans le cadre d'échanges amiables ;
8. Une surface permettant de disposer d'un volant foncier suffisant.

La CCAF a adopté le périmètre d'aménagement foncier proposé et a acté :

- l'exclusion du périmètre proposé des parcelles situées sous l'emprise du futur demi-échangeur, compte tenu de l'éventualité d'une urbanisation future de ce secteur ;
- l'inclusion des parcelles destinées à la compensation environnementale situées au Sud du projet, à proximité du Bois de la Millère.

Après les modifications ci-dessus actées par la CCAF, la surface totale du périmètre d'aménagement foncier est de 462 ha.

2 - Le mode d'aménagement foncier

La CCAF a fait le choix d'un mode d'aménagement foncier **avec inclusion d'emprise**.

Le mode d'aménagement retenu inclut dans le périmètre d'aménagement foncier les terrains constituant l'emprise de l'ouvrage.

Chaque propriétaire du périmètre de l'AFAFE apportera une contribution foncière pour constituer l'emprise. La surface de propriété prélevée sera proportionnelle à la représentativité de chaque propriétaire dans le périmètre.

Pour chaque propriétaire, cette mutualisation ne pourra toutefois excéder 5 % de la surface incluse dans le périmètre d'AFAFE, ce qui implique que la surface agricole comprise dans le périmètre d'aménagement soit au moins 20 fois supérieure à la surface agricole sous emprise, hormis les réserves foncières.

Il est rappelé que le projet de contournement nécessite une emprise d'environ 23 ha, incluant les compensations environnementales et que le Département dispose de 25 ha de réserves foncières qui permettront de compenser intégralement les surfaces prélevées pour l'aménagement du contournement.

Le mode d'aménagement foncier retenu permet une prise de possession anticipée par le maître d'ouvrage pour la réalisation du projet routier, moyennant une indemnisation financière pour les exploitants concernés du fait de la perte de jouissance de terres.

Les propriétaires contributeurs de surfaces devront attendre la fin de la procédure d'AFAFE, soit plusieurs années, avant de se voir restituer des surfaces issues des réserves foncières existantes.

La CCAF n'a pas retenu l'alternative d'un aménagement foncier avec exclusion de l'emprise, dans laquelle la constitution de l'emprise aurait reposé exclusivement sur les propriétaires concernés par celle-ci.

3 - Les prescriptions environnementales

Au vu des résultats de l'étude environnementale réalisée, la CCAF a adopté les prescriptions suivantes qui devront être respectées dans l'élaboration du projet de réorganisation parcellaire et celui des travaux connexes :

- Maintien ou reconstruction si destruction inévitable, des éléments paysagers de qualité ou d'intérêt biologique (boisements, haies, arbres isolés) ;
- Création de nouveaux éléments végétaux afin de renforcer les potentialités du milieu naturel (trame bocagère) ;
- Maintien de la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques (conservation des boisements, plantations de haies, bandes enherbées) ;
- Détermination du futur parcellaire en fonction des éléments naturels.

4 - Les mesures conservatoires, travaux interdits ou soumis à autorisation

La CCAF a décidé :

D'interdire tous travaux engendrant la destruction d'espaces boisés, boisements linéaires, haies ou plantations d'alignement et arbres isolés ;

De soumettre à autorisation du Président du Conseil départemental les travaux suivants :

- travaux forestiers, y compris les plantations ;
- constructions soumises à autorisation d'urbanisme ou déclaration ;
- création ou suppression de mares, fossés d'assainissement ou de chemins ;
- travaux d'irrigation, de forage ou de drainage ;
- établissement de clôtures pérennes ;
- interventions sur les cours d'eau et l'ensemble du réseau hydraulique et sur les zones humides ;
- arrachage ou plantation de vignes.

A la suite de l'arrêté ordonnant l'aménagement, les cessions et acquisitions de parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement seront soumises à l'autorisation de la CCAF.

d – Décisions à intervenir à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique,

- le Conseil municipal de Brissac-Loire-Aubance donnera son avis sur le projet d'opération d'aménagement foncier (périmètre, mode et prescriptions) ;
- le Préfet de Maine-et-Loire fixera les prescriptions environnementales que devront respecter l'organisation du nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes ;
- le Département de Maine-et-Loire ordonnera l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Brissac-Loire-Aubance.

Les travaux de contournement routier pourraient débuter au cours du printemps ou de l'été 2024 et la procédure d'AFAFE devrait se dérouler sur une période d'environ cinq années.

IV – CADRE JURIDIQUE DU PROJET

La présente enquête est régie par :

- **Le Code rural et de la pêche maritime :**
 - Art. L123-24 et suivants : Aménagement foncier agricole et forestier
 - Art. L121-13 : Choix du mode d'aménagement foncier et détermination du périmètre
 - R121-20 : Etude d'aménagement
 - L121-14 (I.) et R121-21 : Enquête publique
- **Le Code de l'environnement :**
 - Art. L123-1 et suivants : Champ d'application et objet de l'enquête publique
 - Art. R123-2 et suivants : Procédure et déroulement de l'enquête
 - Art. L123-3 : Ouverture de l'enquête ; autorité compétente
- **Le Code général des Collectivités Territoriales.**

V – COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article R121-21 du Code rural et de la pêche maritime, le dossier d'enquête comporte les pièces suivantes :

	<u>Nombre de pages</u>
1 - Note de présentation	25
2 - Etude d'aménagement - volet foncier et agricole	95
3 - Etude d'aménagement - volet environnemental	45
4 - Porter à connaissance du Préfet	7
5 - Plan du périmètre envisagé	1
6 - Procès-verbal de la CCAF du 9 février 2023	7

VI – ORGANISATION DE L'ENQUETE

a - Préparation de l'enquête et entretiens avec le porteur du projet

- Entretien du 22 Mars 2023 :

Dès réception de l'ordonnance de désignation en date du 17 Mars 2023, le Commissaire enquêteur a pris contact avec les services de la Direction des Routes départementales du Conseil Départemental de Maine et Loire et a rencontré une première fois Monsieur Jérôme SALAÛN et Madame Lindsey MARIE-ANAÏS, le 22 Mars 2023.

Cet entretien a permis une présentation des principaux points du projet d'aménagement foncier, agricole et environnemental, ainsi qu'un échange sur ce sujet entre le Commissaire enquêteur et les services du Département.

Il a également été convenu au cours de cet entretien, des modalités de l'enquête et du calendrier des permanences. Un exemplaire du dossier sur support numérique a été remis au Commissaire enquêteur à l'issue de cet entretien.

- Entretien du 17 Avril 2023 :

Une seconde rencontre a été programmée le 17 Avril 2023 avec les services du Département pour permettre au Commissaire enquêteur de signer et parapher le dossier devant être mis à la disposition du public et d'ouvrir le registre d'enquête publique.

Ce second entretien a été également l'occasion d'un nouvel échange sur le projet soumis à enquête et a permis au Commissaire enquêteur d'obtenir certaines précisions souhaitées. Un exemplaire du dossier sur support « papier » a été remis au Commissaire enquêteur à l'issue de ce second entretien.

- Entretien du 30 Mai 2023 :

Un troisième entretien a eu lieu au cours de la période d'enquête, le 30 Mai 2023, à la demande des services du Département, afin de faire un point sur le déroulement de celle-ci.

b - Visite du site

Une visite des lieux a été effectuée le 26 Avril 2023 par le Commissaire enquêteur, accompagné par Monsieur Jérôme SALAÛN de la Direction des Routes départementales du Conseil Départemental de Maine et Loire.

Le Commissaire enquêteur a pu faire ses propres constatations et échanger avec le représentant du Conseil Départemental qui l'accompagnait sur les différents aspects du projet d'aménagement envisagé et plus particulièrement, sur le périmètre, le mode d'aménagement et les prescriptions environnementales proposés.

Au cours de cette visite, une vérification de l'affichage a été également effectuée.

c - Publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été effectuée dans les délais légaux :

- par publication dans la rubrique des annonces légales des journaux locaux « Ouest - France » et « Le Courrier de l'Ouest » parus les 17 Avril 2023 et 3 Mai 2023 ;

Annexe 2 : Annonces légales

- par affichage sur le panneau d'information de la Mairie de Brissac-Loire-Aubance ;
- par affichage sur le panneau d'information de la Mairie déléguée de Charcé-Saint Elhier sur Aubance ;
- par affichage sur le site du projet, selon un plan d'affichage remis au Commissaire enquêteur et annexé au dossier ;

Annexes 3, 4, 5 et 6 : Avis d'enquête publique

Certificat d'affichage des avis d'enquête

Plan d'affichage

Photos de l'affichage

- par annonce publiée sur le site du Conseil Départemental de Maine et Loire ;
- par annonce publiée sur le site de la Commune de Brissac-Loire-Aubance ;
- par annonce publiée dans le bulletin communal de la Commune de Brissac-Loire-Aubance du mois d'Avril 2023.

Annexe 7 : Annonce publiée dans le bulletin communal

L'avis d'enquête publique n'a pu faire l'objet d'un affichage sur le panneau d'information de la Mairie déléguée des Alleuds, en raison de la fermeture de celle-ci au cours de la période d'enquête pour cause de travaux.

Une vérification de l'affichage a été effectuée par le Commissaire enquêteur à l'occasion notamment, de chacune des quatre permanences.

Un affichage spécifique a été effectué en Mairie de Brissac-Loire-Aubance concernant les notifications n'ayant pu être distribuées pour cause de décès ou en cas d'adresse erronée ou inconnue.

Annexe 8 : Liste des propriétaires n'ayant pu être joints affichée en Mairie

A l'issue de l'enquête, Madame Sylvie SOURISSEAU, Maire de Brissac-Loire-Aubance, a remis au Commissaire enquêteur trois certificats d'affichage annexés au présent rapport, attestant de la mise à disposition du public de l'avis d'enquête, de l'affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête public du 5 Avril 2023 et de celui de la notification destinée aux propriétaires n'ayant pu être joints pour cause de décès ou d'adresse inconnue.

Annexes 9, 10 et 11 : Certificats d'affichage de la Commune :

- ***avis d'enquête publique***
- ***arrêté d'ouverture d'enquête publique***
- ***notification aux propriétaires n'ayant pu être joints***

En application des dispositions de l'article R121-21 du Code rural et de la pêche maritime, le Conseil Départemental a adressé le 7 Avril 2023, par lettres recommandées avec accusés de réception, à chacun des propriétaires de parcelles de nature agricole et boisée situées dans le périmètre proposé du projet d'aménagement, une notification les avisant de la tenue de l'enquête publique.

Annexe 12 : Lettre de notification aux propriétaires

Un suivi de la remise des courriers de notification aux propriétaires concernés a été effectué par le Conseil Départemental au cours de l'enquête.

Annexe 13 : Tableau de suivi des notifications adressées aux propriétaires

VII – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie de Brissac-Loire-Aubance, 5, rue du Maréchal Foch - 49320 Brissac-Loire-Aubance.

L'enquête publique s'est déroulée du Mardi 2 Mai 2023 au Vendredi 2 Juin 2023, soit sur une période de 32 jours consécutifs.

a - Consultation du dossier

Au cours de la période d'enquête, le public pouvait consulter le dossier dans les conditions suivantes :

- sur support « papier », en Mairie de Brissac-Loire-Aubance, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci ;
- par voie dématérialisée, en consultation et téléchargement sur le site internet du Département de Maine et Loire : www.maine-et-loire.fr.

b - Dépôt des observations

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu présenter ses observations et ses propositions dans les conditions suivantes :

- en les consignant directement sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur et tenu à sa disposition en Mairie de Brissac-Loire-Aubance aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en les adressant par correspondance à la Mairie de Brissac-Loire-Aubance, à l'attention personnelle du Commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi ;
- en les adressant par courrier électronique à l'adresse mail : afafe.engpub.perimetre@maine-et-loire.fr.

Les observations déposées par voie électronique étaient accessibles sur le site du Département de Maine et Loire : www.maine-et-loire.fr.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public étaient consultables et pouvaient être communiquées au frais de la personne en ayant fait la demande.

c - Permanences

Pour recevoir les observations et propositions du public et en application des dispositions de l'arrêté de la Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire n° 2023-04-AR-0213 du 5 Avril 2023 prescrivant l'enquête, une salle a été mise à la disposition du Commissaire enquêteur par la Mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Le Commissaire enquêteur a tenu quatre permanences en Mairie de Brissac-Loire-Aubance, aux dates et heures suivantes :

Dates	Horaires
Mardi 2 Mai 2023	9h - 12h
Mercredi 10 Mai 2023	9h - 12h
Mercredi 17 Mai 2023	14h - 17h
Vendredi 2 Juin 2023	14h - 17h

Les permanences tenues au cours de l'enquête se sont déroulées dans de bonnes conditions et n'ont donné lieu à aucun incident.

Le respect des recommandations sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19 (affichage concernant les mesures à respecter, mise à disposition du public et du Commissaire enquêteur de gel désinfectant, gestes barrière), a été observé pendant l'enquête.

Le Commissaire enquêteur remercie le personnel de la Mairie de Brissac-Loire-Aubance, pour son accueil.

d - Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée dans les délais prévus. Le registre d'enquête publique a été clos le Vendredi 2 Juin 2023 par le Commissaire enquêteur.

VIII – OBSERVATIONS RECUEILLIES

a - Synthèse comptable de la participation du public

La participation du public au cours de la période d'enquête, s'est traduite par :

- Nombre de visites en permanences : **38**
 - dont demandes de renseignements : 24
- Nombre d'observations déposées : **28**
 - par courriels : 18

- sur le registre d'enquête : 9
- par lettre : 1

La participation à l'enquête a été satisfaisante et a suscité de nombreuses questions du public, nécessitant un effort d'information et de pédagogie particulier afin d'expliquer l'articulation de la présente enquête avec le projet de contournement routier ayant déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et les étapes à venir du futur aménagement foncier, si celui-ci était décidé.

b - Synthèse thématique des observations

L'analyse des observations recueillies au cours de l'enquête a permis d'identifier plusieurs thèmes faisant l'objet des questions ou des propositions du public.

Le terme de « récurrence » utilisé dans le tableau ci-dessous, sert à désigner le nombre de fois où le même thème apparaît dans les observations recueillies, étant précisé que dans un certain nombre de cas, plusieurs thèmes sont abordés dans une même observation.

Thèmes	Récurrence
Périmètre du projet	
• Exclusion du périmètre	1
• Inclusion dans le périmètre	1
Aménagement foncier	
• Modalités de mise en œuvre du projet	5
• Identité des propriétaires	4
• Identité des exploitants	4
Prescriptions environnementales	
• Mesures d'accompagnement :	4
- Traitement des eaux de ruissellement	1
- Zones de passage de la faune	3
Travaux connexes	
• Circulations agricoles	9
• Aménagements :	8
- Protections sonores et visuelles	5
- Sécurité des usagers	3
Divers	
• Opposition au contournement	1

IX – PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

a - Contenu

Conformément à la réglementation en vigueur, le Commissaire enquêteur a établi un procès-verbal de synthèse, ayant pour objet de dresser un bilan du déroulement de l'enquête et de donner connaissance au porteur du projet des observations écrites ou orales du public consignées dans celui-ci.

Ce procès-verbal comprend donc, outre un exposé du déroulement de l'enquête, les observations déposées au cours de l'enquête, ainsi que les propres questions du Commissaire enquêteur.

Annexe 14 : Procès-verbal de synthèse

b - Remise au porteur du projet

Le procès-verbal de synthèse a été remis et commenté par le Commissaire enquêteur dans les locaux du Conseil Départemental de Maine et Loire le 9 Juin 2023 à 11 heures.

Conformément à l'article R.123.18 du Code de l'environnement, le porteur du projet disposait d'un délai de 15 jours à compter de la remise procès-verbal de synthèse, pour produire un mémoire en réponse apportant ses remarques, justifications ou engagements liés aux observations du public et aux propres interrogations du Commissaire enquêteur.

X – MEMOIRE EN REPONSE

Le 22 Juin 2023, le Département de Maine et Loire a adressé au Commissaire enquêteur, dans le délai prescrit, un mémoire comportant ses réponses aux questions soulevées dans le procès-verbal de synthèse.

Annexe 15 : Mémoire en réponse

XI – ANALYSE THEMATIQUE DES OBSERVATIONS

a - Périmètre du projet

- Exclusion du périmètre

R2 « Je souhaiterais que les parcelles 92 m'appartenant situées au sud des Alleuds soient exclues du périmètre d'aménagement et que je puisse les conserver. »

- Inclusion dans le périmètre

@12 « Nous cultivons la parcelle (Saulgé section ZH n°47-115-114-113-45-44-43-42-41) qui se trouve dans le périmètre défini par l'AFAFE , mais celle-ci se poursuit jusqu'au chemin d'exploitation n°31, au nord, c'est à dire sur les parcelles cadastrales suivantes : La Nouette 327 ZE N°40 et 39 (Saulgé) 091 ZL N°69-70-71-72-73-74 (Chemellier). Notre demande est d'inclure ces différentes parcelles dans la zone car sur le terrain il ne s'agit que d'une seule parcelle cultivée. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur le périmètre

Au-delà des critères généraux pris en compte dans la justification du périmètre du projet (Cf. *Etude préalable*, page 59), quels sont les raisons et arguments pour considérer, ou pas, l'intégration d'une parcelle dans celui-ci ?

Réponse de l'autorité organisatrice sur le périmètre :

« Un AFAFE est une opération de restructuration du parcellaire agricole dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation, d'assurer la mise en valeur et la protection des paysages et des espaces naturels ruraux, et de contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aussi la détermination du périmètre doit répondre à certains enjeux tels que :

- Pour les agriculteurs : optimisation du parcellaire, limitation des déplacements, meilleures conditions d'exploitation, officialiser des échanges en exploitation ;
- Pour les propriétaires : amélioration de la valeur du bien, meilleure valorisation auprès des locataires ;
- Pour l'environnement : préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, refermer et reconnecter les maillages bocagers, préserver les espaces sensibles, prendre en compte le paysage.

Est ainsi recherchée la rationalisation du parcellaire agricole aux fins d'amélioration des conditions d'exploitation tout en veillant à la valorisation des biens, et à la préservation de l'environnement. Des contributeurs souhaitent que leurs parcelles soient exclues du périmètre proposé (Obs R2) tandis que d'autres souhaitent que leurs parcelles soient incluses (Obs @12). Comme préalablement exposé, le Département ne peut statuer sur ces observations et réclamations. Les observations précitées seront discutées et décidées lors de la prochaine réunion de la CCAF, seule compétente en la matière. »

b - Aménagement foncier

- Modalités de mise en œuvre du projet

@1 « Pour la parcelle 49327 ZH 047 le champs de la gaité d'une surface de 1.34 ha , cette parcelle est en échange avec Mr Bértault Mickael et demande qu'il en soit tenu compte pour l'aménagement foncier et que la parcelle soit toujours située au bord d'une route goudronnées si un jour les échanges s'arrête. »

@6 « Parcelle 1 ZD LES ROCHIERES : Je souhaite que ce terrain agricole exploité par la SCEA de la Bigotterie ne soit pas impacté par l'aménagement foncier car il s'agit d'un terrain familial proche de mon domicile et de l'exploitation SCEA de La Bigotterie et attenante à la maison de mes parents.

Parcelle 78 ZB 33 LES BOURNAIS: Je souhaite bénéficier d'une équivalence attenante à ma parcelle ci-dessus des Rochières et donc non isolée, compte tenu de la petite superficie et exploitée également par la SCEA de La Bigotterie. »

@7 « Je suis nu propriétaire de la parcelle numéro 1 (usufruitier DIARD Michel et Liliane). Au niveau de ma parcelle situé au Champ de la Gaité près des Brosses, je demande qu'il soit tenu compte des exploitants et des échanges de parcelles entre eux (Régis DIARD et Mickael BERRITAULT). Mais au minimum que la parcelle soit située au bord d'une route goudronnée. »

@5 « Je souhaiterais que la parcelle devant mon siège d'exploitation que j'exploite dans le cadre d'un échange avec la Bigotterie ne soit pas remembrée. Aussi, j'exploite un îlot irrigable avec mon forage que j'aimerais conserver. J'aimerais que mes parcelles non irrigables soient remembrées auprès de mon siège ou de mon îlot principal irrigable. »

R6 « J'ai une société Snc CREADYS dont le siège est 6 rue du Bois Mottais qui jouxte mes 2 parcelles (n° 79) avec prévision d'utilisation de ces 2 parcelles prochainement dans le cadre de mon activité professionnelle. Aussi je demande à conserver à proximité comme à ce jour mes 2 parcelles afin de mener à terme l'activité professionnelle. »

- Identité des propriétaires

@11 « Précision concernant l'annexe 3 : liste des propriétés concernées par le périmètre proposé. Compte 150 :

- Nom du propriétaire: "du Verger". Le propriétaire est la Sci du Verger, dont le siège social est 13 rue du Stade aux Alleuds.

- Adresse de la gérance: "1 allée des Albizias, 49330-Les Hauts d'Anjou". Nouvelle adresse: 8 Bis Chemin de Ronde, Châteauneuf sur Sarthe, 49330-Les Hauts d'Anjou.

- 4 parcelles concernées: ZC 74, 75, 76, 77 pour un total de 2ha148. »

@18 « Un bail initial familial a été rédigé engageant les deux parties, acquéreurs exploitants et donateurs. Le 8 décembre 2021, après délibération et accord de tous, il a été convenu par liquidation de successorale, avec participation financière de Mr Guérin Arsène fils, le partage des biens familiaux. »

R4 « Après consultation du document Périmètre AFAFE proposé et propriété foncière, nous n'avons pas trouvé la parcelle 52 (MBF3MS – Mme Viger/Aline/MBC7MV – M. Viger/Henri). »

R8 « Anomalie du nom des propriétaires parcelles n° 121 (Hardouineau Jean), ZB 040, ZB 057, ZB 036 aux noms de : Hardouineau Daniel, Hardouineau Jean-Bernard, Hardouineau Christian, Bachelier Marie-Ange née Hardouineau. »

- Identité des exploitants

@12 « En consultant le plan des parcelles agricoles des exploitants, nous avons remarqué différentes anomalies :

Derrières les Brosses (Saulgé) N°327 ZE 38-46-47 l'exploitant est bien nous, le GAEC COLEON et non EARL ROBICHON Plantes Vivaces.

Les Janvelleries (Saulgé) N°327 ZE 33-34-35-36 nous ne les exploitons pas alors que notre nom est indiqué. »

@15 « J'ai constaté plusieurs anomalies concernant mon terrain situé 97 Impasse de la Massonnière à Charcé Saint Ellier :

-1): Plan 1.1 est la forme exacte de mon terrain.

-2): Plan 1.2 Ce n'est le N° 64 ni le 25 ou le 16 qui exploite mon terrain.

-3): Plan 1.3 sur ce plan le N° 25 déborde sur mon terrain. (Voir plan 1.1). »

R6 « Sur le document de Périmètre AFAFE proposé et parcellaire agricole, je constate une anomalie ou erreur car mes deux parcelles 79 seraient affectées à l'entreprise 84 : Earl Robichon Plantes Vivaces que je ne connais pas ... mes 2 parcelles 79 sont en contrat avec le Gaec Coleon ... »

R7 Guillaume Lauriou : « Je me permets de constater qu'une anomalie de mon exploitation n'a pas été mise à jour. En effet, nous exploitons une parcelle de vigne et de terre qui est actuellement au nom de Domaine Loizeau - Clain n° 82. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur l'aménagement foncier

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre du projet, l'état des propriétés foncières et du parcellaire agricole sera-t-il finalisé ou complété lors des futures réunions organisées par le géomètre-expert ?

De quelle façon les forages existants servant à l'irrigation seront-ils pris en compte et attribués ?

Réponse de l'autorité organisatrice sur l'aménagement foncier :

« Certains contributeurs expriment dès à présent des souhaits sur les modalités de mise en œuvre du projet de nouveau parcellaire. Ces observations n'entrent pas directement dans le champ de la présente enquête publique qui porte sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et sur les prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

Néanmoins, ces observations recueillies seront portées à la connaissance de la CCAF et du géomètre chargé de conduire les opérations (Obs @1, Obs @6, Obs @7, Obs @5 et Obs R6).

Il en est de même quant aux erreurs constatées dans l'identification des propriétaires. Il est rappelé que le dossier est constitué sur la base des dernières données issues du cadastre. Aussi, des formalités administratives qui n'auraient pas été accomplies auprès des services de la publicité foncière ou des services des impôts engendrent ces erreurs.

Dans le cadre de sa mission, le géomètre procédera à l'actualisation des données d'identification des propriétaires et des exploitants (Obs @11, Obs @18, R4, R8, Obs @12, Obs @15, Obs R6, et Obs R7).

Comme exposé précédemment, la présente enquête publique n'a pas pour objet de répondre aux modalités d'exécution de l'aménagement foncier, qui seront évoquées et tranchées au stade de l'élaboration du projet du nouveau parcellaire et travaux connexes. Les questions relatives au maintien ou réattribution du réseau d'irrigation (forage et réserves superficielles) entrent dans le champ de l'élaboration du plan parcellaire et travaux connexes.

En tout état de cause, comme explicité dans l'étude agricole et foncière (p. 23 de la pièce n°2), le réseau d'irrigation dans ce secteur connaîtra prochainement de fortes modifications liées à l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de l'eau.

« Si la nappe du Cénomanién, située au Nord de la RD 761, est naturellement protégée par une couche géologique imperméable, il n'en est pas de même pour la nappe libre correspondant aux sables du Cénomanién inférieur, qui correspond à la moitié sud-ouest du secteur d'étude. Pour cette raison, les prélèvements agricoles à usage d'irrigation seront prochainement interdits ; ce qui remettra en cause l'économie agricole liée l'irrigation dans cette partie du territoire. Cette problématique concerne un territoire beaucoup plus large que celui de la zone d'étude, jusqu'à Notre-Dame D'Allençon, Chavagnes et Luigné. Dans la zone d'étude, 23 points de prélèvements, répartis en 11 réserves superficielles et 12 forages, seront ainsi rendus inutilisables ».

c - Prescriptions environnementales

- Mesures d'accompagnement
 - Traitement des eaux de ruissellement

@2 « Aménagements indispensables avant toute mise en circulation : ... Traitement des eaux polluées de ruissellement vers le système hydrologique actuel. Un bassin de décantation semble être près du rond-point terminal. D'où viennent les effluents et vont les eaux décantées ? Que se passe-t-il entre le rond-point et Brissac ? »

- Zones de passage de la faune

@2 « Il est indispensable que les automobilistes et les gibiers soient protégés par des dispositifs adaptés (clôtures, boviducs). D'une façon générale, le chapitre 4 Recommandations environnementales générales est beaucoup trop superficiel et demande des études complémentaires approfondies. »

@16 « Il convient de prévoir la protection nécessaire aux animaux qui traversent la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a régulièrement des accidents causés entre autre par des chevreuils ou sangliers et ceci plusieurs fois par ans. Étant propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route et des passages dédiés aux animaux pour passer d'un côté à l'autre de la route. »

@17 « Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. Propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur les prescriptions environnementales

Comment seront intégrés les ajustements à apporter sur le contenu de l'existant avant validation, puis planification des modifications, des travaux et de leurs mesures d'accompagnement ?

Observation : les zones de passage de la faune relevant également de la question de la sécurité des usagers, elles seront traitées ci-dessous (Travaux connexes – aménagements).

Réponse de l'autorité organisatrice sur les prescriptions environnementales :

« Les questions relatives au traitement des eaux de ruissellement n'entrent pas directement dans le champ de la présente enquête. Ce sujet est directement lié au projet de contournement des Alleuds qui fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau notamment, qui traite justement de cette thématique. Le dossier d'autorisation environnementale est actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'État, une enquête publique dédiée sera organisée d'ici fin 2023.

Il en est de même des questions relatives aux zones de passage de la faune. Il convient de rappeler que l'étude environnementale (pièce n°3) est en définitive un diagnostic. Elle ne vise qu'à établir l'état initial de la zone d'étude et du périmètre dans lequel les opérations d'aménagement foncier seront menées. Il ne s'agit donc pas d'une étude d'impact, qui analyserait les effets du nouveau plan parcellaire et des travaux connexes sur l'environnement. Une étude d'impact sera réalisée ultérieurement parallèlement au nouveau projet parcellaire.

Par ailleurs, il faut nécessairement rappeler que l'enquête publique porte sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et sur les prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes. Bien que le projet d'aménagement foncier soit lié au projet de contournement des Alleuds, la présente enquête n'a pas pour objet de reprendre des prescriptions édictées dans le dossier d'utilité publique qui rappelons-le a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022. L'impact du projet routier sur l'environnement (milieux naturels, biodiversité...) a déjà été évalué et des mesures adaptées ont été définies (passages faunes, clôtures...).

Toutefois, afin de répondre aux observations déposées sur ce sujet, il peut être rappelé que dans le dossier d'étude d'impact du projet routier, il a ainsi été préconisé la réalisation de clôtures de guidage au droit des passages petites et moyennes faunes (tel est le cas de l'OH3 au droit de la Chouanière). Par ailleurs, la réalisation du passage supérieur aux Grouas contribuera au passage de la grande faune. »

d - Travaux connexes

- Circulations agricoles

@1 « Au sujet de la voie agricole en continuité de Saulgé vers les Alleuds en bordure du bois aux Moines, nous demandons qu'elle soit située en bordure de la déviation car l'aménagement proposé (passé entre les maisons rte des Brosses) sera impossible avec les engins agricoles tracteur-benne-chariot à paille - moissonneuse -semer maïs.

Le résultat de l'enquête pour nous est une grosse erreur car les personnes qui ont fait l'analyse ne pratiquent pas tous les jours cet axe avec des engins agricoles. Cette situation réalisée lors de la déviation de Louresse en est le dur exemple concret. L'on ne demande pas une route goudronnée pour éviter l'accès aux voitures mais gravillonnée seulement avec une haie bocagère entre le chemin et la 2*2 voies. »

@7 « Je constate que la voie agricole en bordure de la 2*2 voies ne soit pas prolongée côté Saulgé. Je demande donc que vous fassiez en sorte que la route soit en continuité et non déviée car mon fils veut reprendre la suite de l'entreprise agricole de mon frère et sera toute sa vie dérangée à cause de mauvais choix réalisés actuellement par des techniciens de bureau et non par des gens de terrain qui y vivent tous les jours. »

@8 « Je voudrais mettre l'accent sur la déviation agricole qui n'est cependant pas adaptée au gabarit et au trafic du matériel. Le croisement entre machines et tracteurs pendant les périodes intenses de travaux au niveau de la Grouas pourra poser pas mal de nuisance aux riverains. En effet le premier plan de 2017 nous présentait une voie parallèle à la 4 voies dans la continuité de la vieille nationale, pour rejoindre la route du Pensier. Ce projet était surtout beaucoup plus sécuritaire pour le trafic agricole. Je défends cette idée, car le trafic de remorque de grain allant au silo des Alleuds et les remorques de vendange rejoignant la coopérative viticole de Brissac, représentent un va et vient permanent lors des récoltes. »

@9 « Je me permets de signaler mon désaccord sur le projet de voie agricole sur la déviation des Alleuds. Il serait plus judicieux de tracer une voie parallèle à la déviation pour des raisons de sécurité pour les riverains et les utilisateurs de cette voie. Les voiries agricoles proposées pour le futur projet ne prennent pas en compte les charges transportées (grain, fourrage et vendange) et l'intensité du transport aux différentes saisons, surtout en période pluvieuse. Le gabarit du matériel d'aujourd'hui est de plus en plus imposant. Les croisements entre matériel sera compliqué et mettra en danger la sécurité des usagers et des riverains. »

@12 « Concernant la voie agricole entre Saulgé et Les Alleuds nous sollicitons de continuer celle de la sortie de Saulgé en longeant la 4 voies pour rattraper le pont prévu de la route communale des Brosses aux Alleuds, cela évitera de passer dans le village de la Grouas où le passage est étroit avec du matériel agricole, plus direct et sera dans la continuité et évitera un détour. »

@16 « Il est nécessaire de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac à la fois pour les riverains lambda tout comme pour les engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges. Il ne faut pas non plus oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait opportun de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros (avec de nombreux angles morts) et provoquant constamment des ralentissement ou, ce que nous voyons de plus en plus souvent, des dépassements hasardeux, voir extrêmement dangereux. »

@17 « Nécessité également de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac, des engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges, sans oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait judicieux de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros et provoquant constamment des ralentissements. »

R5 « Je m'inquiète quant au rond-point en fin de déviation côté Brissac pour pouvoir s'y insérer pour aller livrer les récoltes au site de Vert Anjou. »

R9 « Je suis vigneron sur l'axe Brissac les Alleuds, circulant régulièrement en tracteur, l'entrée et la sortie de la route pour (?) sur l'allée de l'exploitation est relativement dangereux aujourd'hui. Sera-t-il fait quelque chose demain limiter ce risque sachant que les automobilistes sortiront ou rentreront sur une deux fois deux voies d'où un risque accru de vitesse ? »

- Aménagements

- Protections sonores et visuelles

@3 « Nous demandons un merlon de 3 mètres de hauteur avec des arbres et une haie bocagère sur le tracé M et M' et N et N' afin de contrer les nuisances visuelles, sonores et olfactives des secteurs de la Meunière, la Noirette et les Hauts Banchais. »

@16 « Il convient de protéger et préserver l'ensemble des sites traversés par cette déviation. Il est impératif de les protéger autant du bruit et de l'agression du niveau des décibels lié au doublement de cette route avec le trafic que cela impliquera, que de la dégradation visuelle de l'environnement. Pour cela il faut prévoir des merlons suffisamment haut et boisé par des persistants, ainsi qu'un enterrement de la route. Ces mesures sont indispensables pour protéger les propriétés, les gîtes, les chambres d'hôtes, les exploitations. »

@17 « Afin de protéger les sites traversés par cette déviation, il est impératif de protéger tant du bruit, que de la vue par des merlons ou d'enterrer la route. Cela est indispensable tant pour protéger les propriétés, que les gîtes et chambres d'hôtes. »

R1 « Nous souhaitons savoir si nous serons protégés du bruit par le biais de merlons ? »

R9 « Demain l'axe sera prolongé (*entre les Alleuds et Brissac*) et en terme d'accès pour mes clients qu'en sera-t-il de leur facilité d'accès ? Problème de signalétique ? »

- Sécurité des usagers

@12 « Il serait opportun de prévoir une traversée de route (tunnel) pour les gibiers, passage piéton, vélo, quad (visite de parcelle agricole). »

@16 « Je tiens à vous redire qu'il est très surprenant et dangereux d'un point de vue de la sécurité des usagées de la route que le projet présenté exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond point de Brissac. Cela n'est qu'un élément risquant de participer à augmenter le caractère accidentogène de cette portion de route... Il convient de prévoir la protection nécessaire aux animaux qui traversent la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a régulièrement des accidents causés entre autre par des chevreuils ou sangliers et ceci plusieurs fois par ans. Étant propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route et des passages dédiés aux animaux pour passer d'un côté à l'autre de la route. »

@17 « Je tiens d'abord à déplorer ... que ce projet exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond-point de Brissac. Cela ne peut que participer à l'insécurité routière. Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. Propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur les travaux connexes

Un aménagement particulier, propre à faciliter l'insertion des véhicules agricoles au carrefour giratoire de La Besnardière, est-il envisagé ?

Le renforcement des chemins existants pour assurer les circulations agricoles (routes de la Grouas et de la Gauterie notamment) sera-t-il suffisant pour permettre le croisement d'engins agricoles de grande taille ?

Au-delà des aménagements déjà prévus dans le cadre de la DUP, des protections complémentaires contre les nuisances sonores et le franchissement de la RD 761 par la faune (chevreuils, sangliers...) peuvent-ils être envisagés ?

Réponse de l'autorité organisatrice sur les travaux connexes :

« Circulations agricoles (Obs @1, Obs @7, Obs @8, Obs @9, Obs @12, Obs @16, Obs @17, Obs R5 et Obs R9)

Les rétablissements des cheminements agricoles ont été traités par le maître d'ouvrage du projet de contournement des Alleuds. Les choix opérés résultent d'un compromis entre la nécessité de maintenir des continuités agricoles pour les exploitants, et la prise compte des contraintes environnementales, tout en limitant la consommation d'espace.

Le maître d'ouvrage a donc fait le choix d'éviter tout aménagement pouvant impacter les milieux naturels, dont les zones humides, et d'utiliser autant que possible les chemins agricoles existants moyennant des renforcements localisés le cas échéant.

Les renforcements des chemins agricoles existants seront calibrés de sorte à pouvoir recevoir un trafic agricole, et leurs croisements par le biais de zone d'entrecroisement le cas échéant. Les dimensionnements et les structures de chaussées seront analysés ultérieurement au stade de l'élaboration des travaux connexes.

S'agissant de l'insertion dans le giratoire des convois agricoles, il convient de préciser qu'à ce jour, ces convois traversent la RD 761 sans aménagement particulier à cet effet, en dépit de la vitesse des véhicules légers limitée à 80 km/h. L'aménagement du futur giratoire au droit de La Besnardière obligera les véhicules légers à ralentir, facilitant l'insertion des engins.

Aménagements

- Protection contre les nuisances sonores et visuelles

Les observations relatives aux protections sonores et visuelles n'entrent pas dans le champ de la présente enquête (Obs @3, Obs @17, Obs R1 et Obs R9). Il s'agit de réclamations directement liées au projet de contournement des Alleuds, déclaré d'utilité publique, dont des dispositifs ont déjà été prévus par le maître d'ouvrage.

- Sécurité des usagers

Comme exposé précédemment, la présente enquête n'a pas pour objet de répondre aux questions relatives à la sécurité des usagers qui ont été traitées dans l'étude du projet de contournement des Alleuds déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022 (Obs @12, Obs @16 et Obs @17). »

e - Divers

- Opposition au projet de contournement

@10 « Une déviation pour satisfaire une vingtaine de riverains de la grande rue des Alleuds, qui va coûtée un prix indécent. Quand on pense aux problèmes bien plus urgent en France qu'une telle somme pourrait résoudre... Ces riverains ont fait le choix sciemment d'habiter dans la rue principale, ils savaient pertinemment à quoi ils s'exposaient. Je suis arrivée sur la commune depuis peu, et moi, j'ai fait le choix d'être à l'écart, du bruit, du monde, d'une route passante. J'ai choisi cet endroit pour être tranquille et admirer le paysage. Et je découvre que l'on va construire une quatre voies à côté de chez moi ! Je ne suis pas d'accord, d'autant que vous allez dénaturer un joli coin de campagne... »

Analyse du Commissaire enquêteur

L'opposition ci-dessus est relative au contournement routier qui a donné lieu à une déclaration d'utilité publique et ne concerne pas le projet d'AFAFE, objet de la présente enquête.

Pas de commentaire de l'autorité organisatrice sur cette observation.

Fait à Angers, le 30 Juin 2023

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Bidet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine BIDET
Commissaire enquêteur

ANNEXES

1. Décision n° E23000045/49 du T.A. de Nantes du 17/03/2023
2. Annonces légales
3. Avis d'enquête publique
4. Certificat d'affichage du CD des avis d'enquête
5. Plan d'affichage
6. Photos de l'affichage
7. Annonce publiée dans le bulletin communal
8. Liste des propriétaires n'ayant pu être joints affichée en Mairie
9. Certificat d'affichage de la Commune de l'avis d'enquête
10. Certificat d'affichage de la Commune de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
11. Certificat d'affichage de la Commune de la notification aux propriétaires n'ayant pu être joints
12. Lettre de notification aux propriétaires
13. Tableau de suivi des notifications adressées aux propriétaires
14. Procès-verbal de synthèse
15. Mémoire en réponse

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 10 mars 2023, la présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Le projet d'aménagement agricole, foncier, et environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage routier - contournement des Alleuds – sur le territoire de la commune de Brissac-Loire-Aubance (49).* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n°2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Antoine BIDEET, Avocat à la retraite, demeurant 52 bis rue Rabelais à Angers (49000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire et à Monsieur Antoine BIDEET.

Fait à Nantes, le 17 mars 2023.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique SPECHT

Suite des obsèques

Candé

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Roland PALLISSE

survenu le samedi 15 avril 2023, à l'âge de 85 ans.
De la part de :
Maryse, son épouse;
Carine et Olivier,
sa fille et son gendre;
Mafao, Pablo, ses petits-fils,
ainsi que toute la famille.

Un dernier au revoir lui sera rendu **mercredi 19 avril 2023, à 14 h 30, au crématorium de Montreuil-Juigné**.
Roland repose à la Maison funéraire SDAC, ZA du Petit Gué à Candé.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.ouest-france.fr/obsèques
Anjou Bleu Funéraire-SDAC - Funéplus, Angrie, 02 41 92 11 02

Tuffalun (Ambillou-Château)

Mario-Hélène, son épouse;
Janick, sa maman;
ses frères et sœurs,
beaux-frères et belles-sœurs,
ses neveux et nièces,
ses beaux-enfants et leurs conjoints,
ainsi que toute la famille et ses ami(e)s
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Xavier REIGNIER
survenu le samedi 15 avril 2023, à l'âge de 56 ans.

La cérémonie civile se déroulera **mardi 18 avril 2023, à 12 heures, au crématorium de Brissac-Loire-Aubance**.
Xavier repose au funérarium de La Rose, ZI La Saulaie à Doué-la-Fontaine.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF La Saulaie-Le Choix Funéraire, Doué-la-Fontaine, 02 41 03 67 55

Trélazé

M. Patrick Reverdy, son époux;
ses enfants,
ses petits-enfants,
son arrière-petite-fille,
ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Patricia REVERDY
née BOULEAU
survenu à l'âge de 64 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 19 avril 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Trélazé**, suivie de l'inhumation au cimetière communal.
Mme Patricia Reverdy repose à la chambre funéraire du Parc, 1 rue de Chaufour à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
Condoléances sur registre.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Goliot, Rochefort-Authon, 02 41 68 20 00

Sévremoine (Saint-Germain-sur-Moine)
Beaupréau-en-Mauges (La Chapelle-du-Genêt)
Cholet

Mortagne-sur-Sèvre (85)
La Bèmerie-en-Retz (44)
Constant (†), son époux;
Geneviève,
Bernadette et Alphonse,
Éliane et Jean-Pierre,
Marie-Jo et Vincent,
Chantal et Loïc, ses enfants;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie RICHARD
née PINCAU

survenu à l'âge de 92 ans.
Marie repose à la chambre funéraire des Ets Amaud, ZI du Petit Lapin à Saint-Germain-sur-Moine. Visites de 14 h à 19 h.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 19 avril 2023, à 15 heures, en l'église de Saint-Germain-sur-Moine de Sévremoine**.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD des Sources pour sa gentillesse et son dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Amaud, Sévremoine, 02 40 03 90 20

Angers, Plogasnou
Bungay (Angleterre)
Beaupréau-en-Mauges

Anne-Dominique Savage, son épouse;
Caitlin, sa fille;
Francis et Ursula Savage, ses parents;
Alex, son frère;
Dominique et Blanche-Marie Plaud,
ses beaux-parents,
ainsi que tous les membres de sa famille et ses amis ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Dominic SAVAGE
survenu le mercredi 12 avril 2023, à l'âge de 48 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 21 avril 2023, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Beaupréau de Beaupréau-en-Mauges**.
Dominic repose au funérarium, 51 bd G. Birgé, 49000 Angers.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pfg.fr

PFG Services Funéraires, Angers, 02 41 33 62 22

Angers

Jean-Pierre Taugourdeau, son époux;
Bénédicte et Dominique,
Emmanuel et Etienne, ses enfants;
Josephine, Valentine, Victor,
Eurydice et Eugénie, ses petits-enfants,
ainsi que toute sa famille
ont la peine de vous faire part du décès de

Thérèse TAUGOURDEAU
née MALARY
survenu dans sa 84^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 20 avril 2023, à 15 heures, en l'abbatiale Saint-Serge à Angers**.
Fleurs naturelles seulement.
Dons à la Ligue contre le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.ouest-france.fr/obsèques

PF Guez, Angers, 02 41 88 00 71

Erdre-en-Anjou (Vern-d'Anjou)

Victor Vitour (†), son époux;
Daniel (†)
et Marie-Gabrielle (†) Vitour,
Eveline et Arsène Batard,
Patrick et Edwige Vitour
Marie-France et Louis Février,
Eric et Martine Vitour,
Sylvie et Eric Mourin,
Patricia Gaudin, ses enfants;
Michel et Marie-Claire Duveau,
son frère;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mario-Madeleine VITOUR
née DUVEAU
survenu à l'aube de ses 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 19 avril 2023, à 15 heures, en l'église de Vern-d'Anjou d'Erdre-en-Anjou**, suivie de l'inhumation au cimetière de Chazé-sur-Argos.
Marie-Madeleine repose au Centre funéraire de Vern-d'Anjou.
Visites de 14 h à 18 h.
La famille remercie Sylvia, son amie, tout le personnel soignant de l'hôpital de Segré, ainsi que le Dr Guerin.
Pas de plaques, fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Vern d'Anjou, Vern-d'Anjou, 02 41 61 41 12

Orvault, Nantes
Carquefou

Simonne Rault, son épouse;
Frédérique et Ludovic Samson,
Jean-Philippe et Nathalie Rault,
ses enfants et leurs conjoint(e)s;
Léa, Esteban, Iona,
Philéas et Lily-Flora,
ses petits-enfants;
ainsi que toute sa famille et ses proches ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Claude RAULT
survenu le samedi 15 avril 2023, à l'âge de 83 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu **vendredi 21 avril 2023, à 16 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes**.
Jean-Claude repose à la chambre funéraire Roc-Eclerc, 5 chemin de la Justice à Nantes.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.ouest-france.fr/obsèques

Roc Eclerc, St-Herblain, 02 40 59 60 10

Sévremoine (Le Longeron)

Jeannine Baudon, née Soulard,
son épouse;
Corinne Baudon et Damien Pineau,
Christelle et Joseph Praveau,
ses filles et leurs conjoints;
Romain, Maxime,
Clémentine et Amaud,
Apolline, Cyprien,
ses petits-enfants adorés,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel BAUDON

qui nous a quittés à l'âge de 81 ans.
Michel repose à la Maison funéraire des Ets Grenouilleau Frères de Torfou, rue des Bois.
Visites possibles ce lundi de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h, mardi de 9 h à 12 h.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 18 avril 2023, à 14 h 30, en l'église du Longeron de Sévremoine**.
La famille remercie l'HAD de Cholet et le SSAD, pour leurs gentillesse et dévouement.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Ets Grenouilleau Frères, Torfou, 02 41 46 66 27

Treillières, La Chapelle-sur-Erdre
Orvault, Nantes, Bouvron

Maryvonne et Michel L'élan,
Marine et Jean-François Delanaud,
Hervé et Virginie Chiffolleau,
Jean-François
et Marie-Laure Chiffolleau,
Christian et Laurence Chiffolleau,
Brigitte Chiffolleau,
ses enfants et leurs conjoints;
ses 15 petits-enfants,
ses 19 arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Edith CHIFFOLEAU
née BOUDAZIN
survenu à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 20 avril 2023, à 15 heures, en l'église de Treillières (44)**, suivie de la crémation dans l'intimité familiale.
Edith repose à l'Espace funéraire L'Autre Rive à Treillières.
La famille remercie l'infirmière Hélène et le personnel de la résidence Les Sources du Verdier, le Dr Legoullif, pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompes-funebres-martinez.fr

PF Martinez - Funéplus, Treillières, 02 40 72 14 14

Nantes, Carquefou

Claude (†), son époux;
Eric et Patricia, Gwénédile et Amaud, ses enfants;
Julie, Pierre et Mathieu, ses petits-enfants,
ses frères et toute la famille
vous font part du décès de

Madame Yvette CHIRON
née RETIERE
survenu à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 19 avril 2023, à 10 h 30, en l'église de Saint-Joseph-de-Porterie de Nantes**.
Yvette repose à la Maison funéraire Debray de Carquefou.
Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pfdebray.fr

Maison Debray, Carquefou, 02 40 29 69 05

Marsac-sur-Don, Derval, Nozay

Emile (†), son époux;
Danièle,
Emilie et Marie-Line,
Norbert, ses enfants;
Nicolas et Aïk, Fabien et Gilliane,
ses petits-enfants;
ses 7 arrière-petits-enfants,
Louis et Madeleine,
son frère et sa belle-sœur;
et toute la famille,
vous font part du décès de

Madame Alice BESNIER
née JUDEALT
survenu à la veille de ses 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 18 avril 2023, à 10 h 30, en l'église de Marsac-sur-Don**.
Visites à la chambre funéraire Garcia de Nozay.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Ni fleurs, ni plaques.
Condoléances sur <http://garcia.le-choix-funeraire.com>

PF Garcia, Nozay, 02 40 79 47 12

Herbignac
La Baule-Escoublac
Guérande

Monique (†), son épouse;
Annick et Denis Perrio,
Laurence et Yannick Anger,
Jean-François et Evelynne,
Catherine et Thierry Berthe,
Brigitte et Dominique Locorno,
Christophe et Olivia,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
sa belle-sœur et toute la famille,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Alexis SABLÉ

survenu le vendredi 14 avril 2023, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 20 avril 2023, à 14 h 30, en l'église d'Herbignac**, suivie de l'inhumation au cimetière de Pompas.
Alexis repose à la Maison funéraire Océane d'Herbignac.
Sa famille remercie toutes les personnes qui ont entouré Alexis par leurs soins et leurs attentions, la résidence du Père Laurent, et par avance, toutes celles qui prendront part à sa peine.
Pas de condoléances.

PF Océane, Herbignac, 02 40 19 97 07

Machecoul-Saint-Même
Villeneuve-en-Retz
(Fresnay-en-Retz), Challans

Lucien Bossis (†), son époux;
Sylvie et Gérard Guilha,
Christophe et Annie Bossis,
David Bossis et Sabrina Leroux,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants,
vous font part du décès de

Madame Jeannine BOSSIS
née GRIELIER
survenu à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 19 avril 2023, à 14 h 30, en l'église de la Trinité de Machecoul**.
Un dernier hommage lui sera rendu au crématorium du Sud Loire à Chateau-Thébaut.
Jeannine repose au funérarium Thomas, 25 rue Saint-Honoré à Machecoul.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Allanic, La Gamache, 02 51 35 62 78

Aubigny-les Clouzeaux

Marline Dugas, son épouse;
Frédéric Hyaumet, son fils
et Mélanie Becaud, sa compagne;
Aloïse et Tristan, ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Luc FILLON
survenu le samedi 15 avril 2023, à l'âge de 64 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 18 avril 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre du Bourg à La Roche-sur-Yon**, suivie de l'inhumation au cimetière du Bourg-sous-la-Roche.
Jean-Luc repose au funérarium Privat-Rodde, route de Lupon, à Saint-Florent-des-Bois.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur <https://www.privat-rodde.fr/>

PF Privat Rodde, Saint-Florent-des-Bois, 02 51 37 05 06

Saint-Christophe-du-Ligneron
Commequiers

René Bonnin (†), son époux;
David et Véronique Bonnin,
Muriel Bonnin,
ses enfants et sa belle-fille;
Quentin, Enzo, Clara et Léo,
ses petits-enfants;
Gérard Chauvet, son frère;
ses beaux-frères et ses belles-sœurs,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Maryvonne BONNIN
née CHAUVET
survenu à l'âge de 76 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 20 avril 2023, à 14 heures, en l'église de Saint-Christophe-du-Ligneron**, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Christophe-du-Ligneron.
Maryvonne repose au funérarium Allanic, 1 rue du Bouillat à La Gamache.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur <https://pompesfunebres-allanic.fr>

La Maison des Obsèques PF Allanic, La Gamache, 02 51 35 62 78

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :

contratdesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Médiateur, tél. 02 99 26 42 00 • Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@mediateur.fr • Internet : www.mediateur.fr
Text de référence signalé dans l'art. 2 de l'ordonnance du 27 décembre 2022, n° 0183 (4) et la circulaire.

Marchés publics
Procédure adaptée

Commune de Soullaines-sur-Aubance

Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Maitre d'ouvrage : commune de Soullaines-sur-Aubance, maitre, 1, rue de la Grange-sur-Croix, 49110 Soullaines-sur-Aubance, tél. 02 41 45 30 21.

Courriel : mairie.soullaines-sur-aubance.fr

Procédure de passation : procédure adaptée (réponse pour procédure sans suite pour certains lots et lots adjoints).

Objet du marché : travaux d'aménagement de la salle du Tilleul.

Lots :

Lot 01 : VRD, terrassement.
Lot 02 : gros œuvre, électricité.
Lot 03 : charpente bois.
Lot 04 : couverture zingolée.
Lot 05 : menuiserie.
Lot 09 : électricité.
Lots adjoints :
Lot 10 : revêtement.
Lot 11 : peinture.
Lot 12 : désamiantage.

Téléchargement du dossier : <https://www.mairies-soullaines.fr/>

Date et heure limite de réception : mardi 9 mai 2023 à 12 h 00.

Avis administratifs

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS ADMINISTRATIF

Notre publication adhérent à

A R P

dont elle suit les recommandations

Les recommandations concernent une publication en ligne dans notre publication avant d'adresser au

LES USAGES

notre site

Les recommandations concernent une publication en ligne dans notre publication avant d'adresser au

Le commissaire-priseur
spécialiste-consulte
à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

MARCHÉS
PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE
D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDUMARCHÉ.COM

Votre prochain marché en ligne

1 SEUL
SITE
POUR
COLLECTER LES
ANNONCES
ET LES CAHIERS
DES CHARGES

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 28 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2002, soit 0,163 € HT le caractère.
Les annonces sont insérées, conformément au décret n° 2013-1547 du 28 décembre 2013, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concurrencés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont éligibles à des réductions en fonction des durées numériques contractées. www.annuellegales.fr

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Soullaines-sur-Aubance

Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Maître d'ouvrage : commune de Soullaines-sur-Aubance, main, 1, rue de la Grange-aux-Ormes, 49100 Soullaines-sur-Aubance, tél. 02 41 45 30 21.
Courriel : mairie@soullaines-sur-aubance.fr
Procédure de passation : procédure adaptée (relance pour procédure sans suite pour certains lots et lots adjoints).

Objet du marché : travaux d'aménagement de la salle du Tilleul.

Lots :

Lot 01 : VRD, terrassement.

Lot 02 : gros œuvre, démolition.

Lot 03 : charpente bois.

Lot 04 : couverture d'acier.

Lot 05 : serrurerie.

Lot 06 : électricité.

Lot 07 : plomberie.

Lot 08 : peinture.

Lot 09 : éclairage.

Lot 10 : revêtement.

Lot 11 : peinture.

Lot 12 : éclairage.

Lot 13 : éclairage.

Lot 14 : éclairage.

Lot 15 : éclairage.

Lot 16 : éclairage.

Lot 17 : éclairage.

Lot 18 : éclairage.

Lot 19 : éclairage.

Lot 20 : éclairage.

Lot 21 : éclairage.

Lot 22 : éclairage.

Lot 23 : éclairage.

Lot 24 : éclairage.

Lot 25 : éclairage.

Lot 26 : éclairage.

Lot 27 : éclairage.

Lot 28 : éclairage.

Lot 29 : éclairage.

Lot 30 : éclairage.

Lot 31 : éclairage.

Lot 32 : éclairage.

Lot 33 : éclairage.

Lot 34 : éclairage.

Lot 35 : éclairage.

Lot 36 : éclairage.

Lot 37 : éclairage.

Lot 38 : éclairage.

Lot 39 : éclairage.

Lot 40 : éclairage.

Lot 41 : éclairage.

Lot 42 : éclairage.

Lot 43 : éclairage.

Lot 44 : éclairage.

Lot 45 : éclairage.

Lot 46 : éclairage.

Lot 47 : éclairage.

Lot 48 : éclairage.

Lot 49 : éclairage.

Lot 50 : éclairage.

Lot 51 : éclairage.

Lot 52 : éclairage.

Lot 53 : éclairage.

Lot 54 : éclairage.

Lot 55 : éclairage.

Lot 56 : éclairage.

Lot 57 : éclairage.

Lot 58 : éclairage.

Lot 59 : éclairage.

Lot 60 : éclairage.

Lot 61 : éclairage.

Lot 62 : éclairage.

Lot 63 : éclairage.

Lot 64 : éclairage.

Lot 65 : éclairage.

Lot 66 : éclairage.

Lot 67 : éclairage.

Lot 68 : éclairage.

Lot 69 : éclairage.

Lot 70 : éclairage.

Lot 71 : éclairage.

Lot 72 : éclairage.

Lot 73 : éclairage.

Lot 74 : éclairage.

Lot 75 : éclairage.

Lot 76 : éclairage.

Lot 77 : éclairage.

Lot 78 : éclairage.

Lot 79 : éclairage.

Lot 80 : éclairage.

Avis administratifs

ANJOU

Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la commune de Brissac-Loire-Aubance lié à la réalisation du contournement des Abois
Enquête publique relative au mode, au périmètre et aux prescriptions environnementales

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté de la présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire n° 2023_04_AH_2023 du 5 avril 2023, il est procédé à une enquête publique relative au mode d'aménagement foncier au périmètre dans lequel seront réalisées ces opérations, et aux prescriptions environnementales qui devront être respectées, le cadre du nouveau règlement de la commune de Brissac-Loire-Aubance.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des services du Conseil départemental de Maine-et-Loire, 102 41 41 47 13.

Après avis du conseil municipal de Brissac-Loire-Aubance, la présidente du Conseil départemental ordonne par voie d'arrêté l'ouverture d'une enquête publique relative au mode d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Le dossier d'enquête, ainsi que le dossier de consultation des entreprises, est accessible au public pendant la durée de l'enquête publique, à compter du 17 avril 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus à la mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Mise à disposition du dossier d'enquête publique :

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :

1° au siège social de la commune de Brissac-Loire-Aubance (5, rue du Maréchal Foch, 49300 Brissac-Loire-Aubance) aux heures d'ouverture du service public, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

2° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

3° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

4° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

5° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

6° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

7° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

8° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

9° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

10° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

11° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

12° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

13° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

14° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

15° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

16° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

17° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

18° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

19° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

20° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

21° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

22° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

23° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

24° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

25° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

26° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

27° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

28° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

29° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

30° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

31° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

32° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

33° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

34° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

35° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

36° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

37° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

38° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

39° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

40° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

41° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

42° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

43° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

44° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

45° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

46° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

47° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

48° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

49° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

50° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

51° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

52° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

53° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

54° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

55° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

56° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

57° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

58° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

59° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

60° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

61° aux services de médiation communale de la commune de Brissac-Loire-Aubance, à savoir de 9 h 00 à 12 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledemarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tout de référence rigueur date Art 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 01/03/23 est le caducité.

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce commercialisés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique certifiée : www.actuajuris.fr

Avis administratifs

Département de Maine-et-Loire

Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFARE) sur la commune de Brissac-Loire-Aubance lié à la réalisation du contournement des Alleuds

Mode, périmètre et prescriptions environnementales

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur l'avis de la présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire, M. Jean-Louis LECHE, en date du 5 avril 2023, et en présence d'une enquête publique ne s'ajoute au mode d'aménagement foncier au périmètre dans lequel sont situés ces opérations, et aux principes généraux, environnementaux, que doivent être respectés le cadre du nouveau périmètre et des travaux concernés.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des services du Conseil départemental de Maine-et-Loire, BP 60234 - 49002 ANGERS cedex 01.

Adjudications immobilières

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

Avocats aux barreaux de DAX, MONT DE MARSHAN et PAU
Tél. 05 58 50 10 62 - 05 58 46 36 55 - 05 58 27 35 00

Me Patrick BARRET
Sélar Cabinet Patrick BARRET & Associés
Avocat au barreau d'ANGERS
9, rue Luitel-Guin - BP 60234 - 49002 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 88 58 57

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune d'OMBRE-ÉVALUÉ (Saint-Michel-et-Charnvaux) (49420)

2, lotissement de la Hachette

UNE MAISON À USAGE D'HABITATION

Rijer une parcelle cadastrée n° 925 d'une contenance de 10 a 65 ca.

Au plus offrant et dernier enchérisseur

L'adjudication aura lieu

le lundi 12 juin 2023 à 10 h 00

À l'audience du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire d'Angers, siégeant dans la salle habituelle de ses audiences du palais de justice, rue Waldeck-Rousseau, 49043 Angers.

Visite gratuite : mardi 30 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.

Par le SCP Dupont, commissaires de justice à Les Fontaines-de-Cé.

Mise à prix : 62 000 euros

(Soixante-deux mille euros)

Frais d'émolument et d'enregistrement TVA à l'acte en sus.

Le cahier des conditions de la vente déposée greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire d'Angers, par le Sélar Cabinet Patrick Barret & Associés, prise en la personne de Me Patrick Barret, avocat au barreau d'Angers, 9, rue Luitel-Guin, BP 60234 - 49002 Angers cedex 01, peut être consulté au greffe, au Cabinet de l'avocat pour l'adjudication et sur le site :

<https://www.ventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsh>

Régime matrimonial

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Stéphane BAZIN, notaire associé de la Séas Egide Notaires, titulaires d'un office notarial à Bellevigne en Layon, Thouars, 2, rue Saint-Jean, CRPCEN 49108, le 13 avril 2023, à 04h, nous l'immédiatement du régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux M. Fabien Georges René André Meloux, et Mme Aïda Clémentine Mylene Soum, demeurant à Bellevigne-en-Layon (49360), 6, rue du Sablon, Fay-d'Angou, Monsieur né à Angers (49000) le 28 juillet 1970, Madame née à Angers (49000) le 17 février 1970, Mariés à la mairie de La Meignanne (49770) le 28 août 1999 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défont par les articles 1538 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Me Jean Pierre Porcu, notaire à Ouhé-la-Fortune, le 6 juillet 1996. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les époux ont décidé de changer leur régime matrimonial, et y ont, seront reçus dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Me Stéphane BAZIN
Notaire associé
à Bellevigne en Layon.

Officiers ministériels

2M associés

ADMINISTRATEUR
INDUSTRIEL

L'ESION D'UN FONDS
DE COMMERCE D'UN ATELIER
DE SÉRIGRAPHIE DÉPARTEMENT
DU MAINE-ET-LOIRE

Redressement Judiciaire du 1^{er} mars 2023:

Activité : Sérigraphie textile pour événements, salons, foires et vente de vêtement d'image et de travail

Effectif : 7 salariés dont 1 CDD

Chiffre d'affaires au 31 juillet 2022 : 821 248 €

Clientèle : Magasins de sport, entreprises, collectivités

Date limite de dépôt des offres :
26 mai 2023 à 12 heures.

Un dossier de présentation peut être obtenu auprès de Maître François MERCIER (SELARL 2M associés), sur demande écrite motivée justifiant d'une capacité financière adaptée, et après signature d'un engagement de confidentialité à l'adresse suivante :

angers@2m.com

M. François Mercier
Notaire associé
à Bellevigne en Layon.

Notaire - Christophe BONFAMIN
Tél. 02 41 88 58 57
Email : cbonfamin@2m.com

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{er} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Pavo d'activités de l'ouest, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7%. Europapiscap : 0,010 kg/tonne.

Tirage du mercredi 3 mai 2023 : 500 373

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Le supplément Oratio Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

Vie des sociétés

oratio
avocats

REPAS/ANALYSE

Rue de Québec
49000 CHOUET

ATELIER BOULIN-POREAU

Société par actions simplifiée

Au capital de 9 000 euros

Séjour social : 3, rue d'Angers

49100 CHOUET

338 912 332 RCS Angers

MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 mars 2023, la société 494 Manora, société à responsabilité limitée au capital de 113 270 euros, ayant son siège social à, rue d'Angers d'Angers, Le Play-Saint-Denis, 49000 Chouet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 890 785 085 et représentée par son gérant, M. Anthony Michel, a été renommée en qualité de président en remplacement de la société L'Association d'Angers, démissionnaire.

Pour avis
Le Président.

EOLIE

Société anonyme

Au capital de 571 000 euros

Séjour social : 11, rue de Bel-Air

49750 CHANZEUX

803 505 528 RCS Angers

MODIFICATIONS

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2020, il résulte que les mandats de l'IMAG commissionnaire aux comptes fiduciaires, et de Sébastien Ruyd, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

Pour avis
Le Conseil d'administration.

EOLIE

Société anonyme

Au capital de 571 000 euros

Séjour social : 11, rue de Bel-Air

49750 CHANZEUX

803 505 528 RCS Angers

MODIFICATIONS

Suivant délibération du Conseil d'administration en date du 12 octobre 2022, M. François Baumann, demeurant 46, rue de la Broderie, 49120 Chambray-Melay, a été nommé en qualité de président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de M. Maurice Guérin, démissionnaire.

Pour avis
Le Conseil d'administration.

EOLIE

Société anonyme

Au capital de 571 000 euros

Séjour social : 11, rue de Bel-Air

49750 CHANZEUX

803 505 528 RCS Angers

MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 23 mars 2023, le conseil d'administration de la société anonyme Eolien a décidé, dans les conditions prévues par l'article L.225-35 du Code de commerce, de transférer le siège social du 11, rue de Bel-Air, 49750 Chambray-Melay, au 11, rue de la Broderie, 49120 Chambray-Melay, en Anjou à compter du 29 mars 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
Le Conseil d'administration.

TOUTES LES PLANNES

TOUS LES APPELS D'OFFRES

TOUS LES DÉCIS

LACENTRALED'ANNONCES.COM

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIER DES CHARGES

Ouest-France

Société - Ouest-France

S.A. à Direction et Conseil de Surveillance

au capital de 300 000 €

Séjour social : 10, rue du Breil,

35051 Rennes cedex 9.

Tél. 02 99 32 60 00.

www.ouest-france.fr

Facebook.com/OuestFrance

Twitter: @OuestFrance

Fondateur : M. Paul Hulin Desgrèges.

Fondateur : M. François Desgrèges du Loû.

Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaine :

M. François Régis Hulin.

Directeur de la publication :

M. Louis Echehard.

Directeur des rédactions :

M. Philippe Boissereau, Mme Lætitia Grefié,

MM. Sébastien Guennou, Edouard Rels-Carona.

Rédacteurs en chef :

M. Philippe Boissereau, Mme Lætitia Grefié,

MM. Sébastien Guennou, Edouard Rels-Carona.

Membre du Directoire :

M. Louis Echehard, Président,

M. Matthieu Fuchs, Vice-Président,

Directeur Général,

Mme Jeanne Emmanuelle Hulin-Gayps,

M. François-Xavier Lahane,

M. Philippe Toulemonde.

Abonnez-vous

au Pack famille

journal + contenus numériques

35€/mois au lieu de 44€

360.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Président,

Mme Christine Blanc-Petit, Valérie Cottareau,

Annabel Desgrèges du Loû,

Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Boissard,

Denis Boissard, Thierry Mallard.

SIFA représentée par M. Benoît Le Gouzou,

Association Ouest-France Solidarité représentée

par M. Paul Hulin.

Principale associée : SIFA

(Société d'investissement et de participations).

SIFA est contrôlée par l'Association pour le Soutien

des Principes de la Démocratie Humaine,

association loi 1901, dont le Conseil d'Adminis-

tration est composé de MM. David Guiraud,

Bertrand Badre, Olivier Borsari, Denis Boissard,

Christophe Hulin, Benoît Le Gouzou,

François Le Gouzou, Gabriel Peltont.

Mme Christine Blanc-Petit,

Annabel Desgrèges du Loû,

Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Guennou,

Dominique Quina, Marie-Titiou Toutot.

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg

Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Déjà abonné ?

Gérez votre abonnement en appelant

un conseiller du lundi au vendredi

de 8h à 18h (en privilégiant le créneau

12h-15h)

Publicité extralocale : 366 SAS

Tél. 01 80 48 83 86. www.366.fr

Publicité locale :

Addit média,

tél. 02 30 88 07 75.

www.additmedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666

N° ISSN : 0999-2138

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,

35051 Rennes cedex 9.

Pavo d'activités de l'ouest, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,

Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni,

avec un taux moyen de fibres recyclées de

88,7%. Europapiscap : 0,010 kg/tonne.

Tirage du mercredi 3 mai 2023 : 500 373

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Le supplément Oratio Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Le supplément Oratio Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.



Stéphane Plaza

Nouvelle mission pour l'agent le plus attachant

Chaque vendredi avec

ouest-france

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la commune de Brissac-Loire-Aubance lié à la réalisation du contournement des Alleuds

Enquête publique relative au mode, au périmètre et aux prescriptions environnementales

Par arrêté de la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire n°2023_04_AR_0213 du 5 avril 2023, il est procédé à une enquête publique relative au mode d'aménagement foncier, au périmètre dans lequel seront réalisées ces opérations, et aux prescriptions environnementales qui devront être respectées le cadre du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des services du Conseil départemental de Maine-et-Loire - tél : 02 41 81 47 13.

Après avis du conseil municipal de Brissac-Loire-Aubance, la Présidente du Conseil départemental ordonnera par voie d'arrêté l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

M. Antoine BIDEF, avocat retraité, est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroule du mardi 2 mai 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus à la mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Mise à disposition du dossier d'enquête publique :

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :

1° sur support « papier » :

À la mairie de Brissac-Loire-Aubance (5, rue du Maréchal Foch 49320 Brissac-Quincé) aux jours et heures suivants : les lundi, jeudi et samedi de 9h à 12h, les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h*.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

Les modalités d'accès à mairie et aux documents peuvent être adaptées par la collectivité dans le cadre de la crise sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès de la mairie).

2° par voie dématérialisée - consultation et téléchargement

A partir du site du Département de Maine-et-Loire : www.maine-et-loire.fr (rubriques *actualités*)

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie de Brissac-Loire-Aubance.

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences mentionnées ci-dessous.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur par voie postale, à son attention personnelle, à la mairie de Brissac-Loire-Aubance pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations et propositions du public peuvent également être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : afafe.engpub.perimetre@maine-et-loire.fr (le poids des documents transmis ne peut excéder 5 MO).

Le dossier d'enquête publique comprend

- la note de présentation ;
- l'étude d'aménagement (volet foncier et agricole, et le volet environnemental) ;
- le porter à connaissance du Préfet, le plan du périmètre proposé ;
- le procès-verbal de la séance de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) du 9 février 2023.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public en tenant des permanences à la mairie de Brissac-Loire-Aubance aux dates suivantes :

- mardi 2 mai de 9h00 à 12h00
- mercredi 10 mai de 9h00 à 12h00
- mercredi 17 mai de 14h00 à 17h00
- vendredi 2 juin de 14h00 à 17h00

Copies du rapport d'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées à la mairie de Brissac-Loire-Aubance pour y être, sans délai, tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents seront tenus à la disposition du public en à l'Hôtel du Département de Maine-et-Loire (Direction Générale Adjointe Territoires) pendant un an.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

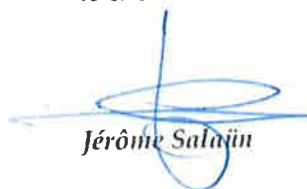
AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL AUX ALLEUDS – COMMUNE DE BRISSAC-LOIRE-AUBANCE

Arrêté de la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire n°2023_04_AR_0213 du 5 avril 2023

Je soussigné, Jérôme Salaün, chef du service foncier domaine public, certifie que dans le cadre de l’enquête publique relative au mode d’aménagement, au périmètre correspondant et aux prescriptions environnementales que devront respecter le nouveau plan parcellaire et les travaux connexes sur la commune de Brissac-Loire-Aubance, et conformément aux dispositions de l’article R123-14 du code de l’environnement, onze (11) panneaux d’avis d’enquête publique ont été installés le 14 avril 2023, et maintenus jusqu’au 2 juin 2023 inclus.

Fait à Angers, le **13 JUIN 2023**

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le chef de service


Jérôme Salaün



X2 : dans les 2 sens de circulation

X4 : dans les 2 sens de circulation

En limite ou hors emprise

Rapport de suivi d'événement

Support concessionnaire, enseigne

Événement n° 123886

Etat de l'événement : En cours

Patrouille n° 7820110

Localisation :

Commune : Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance

49 D0761, PR 2 + 435

Hiérarchie : Réseau structurant

Equipe : REPUSSARD Joël et (ANGER Clovis)

Latéralisation : *Non renseigné*

Renseignements généraux :

Événement du 14/04/2023 14:40 créé le 14/04/2023 14:40 par REPUSSARD Joël

Dernière modification le 14/04/2023 15:09 par REPUSSARD Joël

Intervention du service :

Actions engagées : *Non renseigné*

Actions à engager ultérieurement : *Non renseigné*

Commentaire : enquête publique

Photos de l'événement







DES SUBVENTIONS DEMANDÉES POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX D'ENJEU

Lors de la séance du 7 février dernier, le Conseil Municipal a validé plusieurs demandes de subvention visant à permettre la rénovation des locaux où est installé le centre socio-culturel Enjeu, rue Désiré Gayet à Brissac-Quincé.

Ces locaux offrent un espace d'activités et d'échanges créant un lien social intergénérationnel fort et reconnu. Mais ces locaux vétustes, devenus étroits, énergivores et relevant de non-conformités doivent faire l'objet d'une réhabilitation. Le projet consiste donc à :

- étendre l'activité du centre dans un logement libéré dans le prolongement du bâtiment,
- améliorer le confort des usagers et du personnel,
- renforcer l'isolation thermique sur l'ensemble du bâti avec un objectif d'obtenir un gain énergétique de 40% par rapport à la consommation actuelle,



Les locaux devenus vétustes devraient être réhabilités en 2024.

- mettre l'établissement aux normes de sécurité.

Le coût global de l'opération est évalué à 405 000 €. Les travaux sont prévus en 2024 pour une durée de 10 mois environ.

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL - LES ALLEUDS

Le tracé du contournement des Alleuds a été déclaré d'utilité publique le 6 décembre 2022. Compte tenu de son incidence sur l'activité agricole, une procédure d'aménagement foncier (ex-remembrement) a été décidée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Brissac Loire Aubance. Cette dernière s'est prononcée le

9 février 2023 sur la mise à l'enquête publique du périmètre et du mode qui seront retenus. L'enquête publique sera organisée du 2 mai au 2 juin 2023 en mairie de Brissac Loire Aubance, avec plusieurs permanences du commissaire enquêteur. (Détails des permanences à venir sur notre site).

DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS POUR LE CENTRE BOURG DE ST-RÉMY-LA-VARENNE

À la demande de la Commune de Brissac Loire Aubance, La Communauté de communes Loire Layon Aubance, a prévu de réaliser des travaux de requalification du centre-bourg de Saint-Rémy-La Varenne. C'est le bureau d'études INITIO accompagné du bureau «Art des Villes et des Champs» qui a réalisé les études techniques.

Une première réunion publique sous forme d'ateliers, en décembre dernier, a permis de concerter les habitants afin d'affiner les études qui ont abouti sur un projet pré-

senté le 4 janvier aux habitants.

Même si l'étude globale a porté sur l'ensemble du vieux bourg, dans un premier temps, deux rues seront réalisées : la rue de la Glycine et la rue de la Mairie.

L'objectif des futurs aménagements est principalement d'apporter de la sécurité pour les piétons et les mobilités douces en créant des espaces dédiés, tout en cherchant à faire diminuer la vitesse des véhicules traversant le bourg. Les travaux devraient commencer par l'enfouissement des réseaux rues de la Glycine puis rue de la Mairie, de mai à septembre 2023. Une déviation sera mise en place pour chacune des rues concernées. Ces travaux seront réalisés en amont de l'aménagement de voirie qui suivra, début 2024.



Les travaux concerneront les réseaux en 2023 puis la voirie en 2024.

TRAVAUX EN VUE À CHEMELLIER

À fin de sécuriser davantage les espaces publics, la municipalité a décidé de lancer une opération de refonte des abords de l'école de Chemellier et de l'accès au city parc. Une nouvelle voie de circulation renforçant la place des piétons va être mise en place sur cet axe. Les travaux sont prévus à l'été 2023, sous la maîtrise de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Liste des propriétaires dont le domicile est inconnu ou des propriétaires décédés dont la succession n'est pas réglée

NOM - PRENOM
MME COCARD JULIENNE ELISE épouse GODET - décédée
M LAURIOU VICTOR LOUIS – décédé
MME CERISIER MARIE ANGE épouse ROCHER - décédée
MME RABOUIN MARIE ANNE épouse CERISIER - décédée
M SAMSON MARCEL – décédé
MME CERISIER GHISLAINE épouse MORTIER – décédée
M NIVELLEAU MICHEL – décédé
M NIVELLEAU MAXIME – décédé
MME MASSONNEAU MICHELLE épouse MERCIER - décédée
M CHAUVET GEORGES – décédé
M GUERIN MICHEL – décédé
M ORTION RENE – décédé
M CAILLAULT JEAN-GERARD – décédé
MME OGER GERMAINE – décédé
MME PINIER ALICE épouse MOREAU – décédée
M CHAUVEAU GABRIEL – décédé
M DELORME JACQUES – décédé
M DROUET ALBERT – décédé
M PHILIAS ALBERT – décédé
MME GAUTIER HELENE épouse PROUTEAU – décédée
M PROUTEAU HENRI – décédé
MME VIGER ALINE épouse FROUIN – décédée
M VIGER HENRI – décédé
M BOIVIN EUGENE – décédé
MME ALBERTEAU SOLANGE épouse DUBILLOT - décédée
M FOUCHET JEAN PAUL – décédé
M PIMOUNET ROGER - domicile inconnu
M FOUCHET FABRICE – domicile inconnu
M CALVO DE OLMOS GAEL - domicile inconnu
MME GAUTIER MARIE LEONIE épouse MEIGNANT – domicile inconnu
MME MOREAU ODETTE épouse MADIOT – domicile inconnu
M BAUNE FRANCOIS – domicile inconnu



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Sylvie SOURISSEAU, Maire de la commune de Brissac Loire Aubance,

certifie avoir mis à disposition du public, du 27/04/2023 au 02/06/2023, la notification de l’avis d’enquête publique ‘périmètre’ de l’aménagement foncier agricole et forestier des Alleuds – commune de Brissac Loire Aubance et avoir fait affiché un avis informant de cette mise à disposition du public.

Fait pour valoir ce que de droit.

Brissac Loire Aubance, le 02/06/2023.





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Sylvie SOURISSEAU, Maire de la commune de Brissac Loire Aubance, certifie avoir mis à disposition du public, par affichage, du 05 Avril au 5 Juin 2023, l’arrêté d’ouverture publique du 5 Avril 2023 (AFAFE – Enquête publique Périmètre – Les Alleuds).

Fait pour valoir ce que de droit.

Brissac Loire Aubance, le 08/06/23.

Sylvie SOURISSEAU

Maire de Brissac Loire Aubance



5 rue du Maréchal Foch
Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

www.brissacloireaubance.fr

mairie@brissacloireaubance.fr
02 41 91 74 00



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Sylvie SOURISSEAU, Maire de la commune de Brissac Loire Aubance, certifie avoir mis à disposition du public, par affichage, du 05 Avril au 5 Juin 2023, la notification destinée aux propriétaires dont le domicile est inconnu (AFAFE – Enquête publique Périmètre – Les Alleuds).

Fait pour valoir ce que de droit.

Brissac Loire Aubance, le 08/06/23.

Sylvie SOURISSEAU

Maire de Brissac Loire Aubance



5 rue du Maréchal Foch
Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

www.brissacloireaubance.fr

mairie@brissacloireaubance.fr
02 41 91 74 00

Direction générale adjointe
Territoires

Angers, le 7 avril 2023

Affaire suivie par
Lindsey Marie-Anaïs
Tél : 02 41 81 47 13
l.marieanaïs@maine-et-loire.fr

Références
2023 – AFAFE/EP/
RECOMMANDE + AR

Objet : Notification de l'avis d'enquête publique « périmètre » de l'aménagement foncier agricole et forestier des Alleuds – commune de Brissac-Loire-Aubance
PJ : avis d'enquête publique

**La présente notification s'adresse aux propriétaires de parcelles de nature agricole et boisée.
Les parcelles bâties (maison d'habitation, bâtiment commercial...) ne sont pas concernées par cette procédure.**

Madame, Monsieur,

Le tracé du contournement des Alleuds a été déclaré d'utilité publique le 6 décembre 2022 par arrêté préfectoral.

Compte tenu de l'incidence du projet sur le parcellaire agricole, et sur les exploitations, l'engagement d'une procédure d'aménagement foncier (ex-remembrement) a été décidé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Brissac-Loire-Aubance chargée de conduire ces opérations.

Au vu de l'étude d'aménagement, la CCAF de Brissac-Loire-Aubance s'est prononcée sur :

- un périmètre dans lequel seront réalisées les opérations d'aménagement foncier ;
- un mode d'aménagement foncier ;
- des prescriptions environnementales qui devront être respectées dans le cadre du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

Il a été décidé de soumettre ces propositions à enquête publique du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 en mairie de Brissac-Loire-Aubance.

En application des dispositions de l'article R121-21 du code rural et de la pêche maritime, une notification doit être adressée à tous les propriétaires concernés. Des parcelles vous appartenant se situent dans le périmètre proposé, par conséquent, vous trouverez, ci-joint, un avis d'enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le chef de service



Jérôme Salatin

Remise en poste	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire voie	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042075110	MME GUSTON CLAIRE	21 RUE DE STRASBOURG	44980 SAINT LUCE SUR LOIRE	Distribué	25/04/2023	Distribué (442040 THOUAIRE SUR LOIRE BP)
07/04/2023	2C00042076391	MME CALVO DE OLIVOS MORGANE	27 AVENUE DE LA FOUILLEUSE	44250 SAINT BREVIN LES PINS	Distribué	27/04/2023	Distribué (447420 ST BREVIN L OCEAN RP)
07/04/2023	2C00042075622	M POUPART THOMAS	12 RUE DES NOYERS	49700 TUFFALUN	Avisé non réclamé	10/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075714	M THIBAUT LUDOVIC	1 RTE DE GRENET	49700 TUFFALUN	Avisé non réclamé	10/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042073758	GFA DE LA CHOUANIERE	LA CHOUANIERE	49700 TUFFALUN	Distribué	28/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042073901	M BENARD CEDRIC	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074212	MME CABREUX LOUISETTE	47 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074229	MME DAVID MARIE JOSEPH	3 IMPASSE DU PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074304	MME DAGUAS MONIQUE	3 IMPASSE DU PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074861	MME CHAILLOU KATHIA	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075363	MME LEROUX RAYMONDE	LA FERME DE CRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075417	MME PHILAS MAURICE	31 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	03/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075745	MME VIGER ELIANE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075783	MME HORREAU MARYSE	10 RUE DE LA MEUNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075844	VERMEULEN MACONNERIE	4 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075943	MME CERISIER YVETTE	59 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076032	M BRUNIER-COLLIN PIERRE	CLOS EREMBERT LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076049	MME BRUNIER-COLLIN MARIE PIERRE	CLOS EREMBERT LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076094	M BOSSARD ANTHONY	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076131	M BIGEARD DAVID	LES PETITS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076216	M CORMIER JEAN-SEBASTIEN	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076575	MME LORILLEUX SANDRINE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076711	M PELTIER STEPHANE	20 RUE DE L AUBANCE	49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076810	M VOUÉ MICHEL	11 RTE DU VIGNOBLE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042075950	MME CERISIER ELIETTE	9 LE CLOS DES VIGNEAUX	49380 TERRANOUI	Distribué	25/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076865	M VIGIER MICHEL	8 RUE DE LA CROIX DE FER	49700 DOUUE EN ANJOU	Avisé non réclamé	25/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074403	M FRIZON DE LAMOTTE DE REGES ROBERT	208 RUE DE CHOLET	49700 DOUE EN ANJOU	Avisé non réclamé	29/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076490	M GRINDLE CARL	29 RUE BLAISE PASCAL	49000 ANGERS	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042073789	M DUBILLOIT MARCEL	49 RUE DU MARECHAL MONTGOMERY	75003 PARIS	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076858	MME POIRIER MARIE ANNICK	28 RUE DU GRENIER SAINT LAZARE	49000 ANGERS	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074113	MME BERVAS MARIE	5 RUE ALBERT SCHWEITZER	85750 ANGLES	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076650	M ORTION JEAN-CLAUDE	840 CHEMIN DES RIEUX	07170 LUSSAS	Avisé non réclamé	03/05/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042074441	MME FROJIN HUBERTE	135 RTE DE BRETAGNE	14760 BRETEVILLE SUR ODOON	Distribué	17/04/2023	Distribué (071450 LUSSAS AP)
07/04/2023	2C00042075127	M FOUCHET ERIC	424 RUE DU MOUTIER	14240 AURSEUILLES	Distribué	12/04/2023	Distribué (142330 VERNON CAEN PPDC)
07/04/2023	2C00042075660	M BAUNE VINCENT	KERIQUEL	29910 TREGUNC	Distribué	15/04/2023	Distribué (147520 VILLERS BOCAAGE BP)
07/04/2023	2C00042076384	M CALVO DE OLIVOS GUENOLE	7 ALLÉE DU ONZE NOVEMBRE 1918	31320 CASTANET TOLOSAN	Distribué	12/04/2023	Distribué (293130 TREGUNC PDC1)
07/04/2023	2C00042075646	MME GUIONNEAU EVELYNE	7 RUE DES RIAUX	35610 PLEINE-FOUGERES	Distribué	13/04/2023	Distribué (311130 CASTANET TOLOSAN)
07/04/2023	2C00042073871	M BLANCARD PHILIPPE	LES ADRIERS	35720 MESNIL ROCH	Distribué	15/04/2023	Distribué (353080 MESNIL ROC H BP)
07/04/2023	2C00042073888	MME BLANCARD ISABELLE	LA HAUTE VILLE AUBRY	35400 SAINT-MALO	Distribué	12/04/2023	Distribué (355200 SAINT JOUAN DES GUERETS PPDC)
07/04/2023	2C00042073864	MME NICOLAUD EDITH	46 RUE DE LA HULOTAIS	44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	Distribué	13/04/2023	Distribué (441900 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE)
07/04/2023	2C00042074069	M MIGLIETTI BRUNO	12 RUE DE LA CHAISE	47200 MARMANDE	Distribué	14/04/2023	Distribué (470230 MARMANDE PDC1)
07/04/2023	2C00042073857	M BELIN FRANCOIS	88 BD MEYNIEL	49400 SAUMUR	Distribué	12/04/2023	Distribué (490160 SAUMUR BAGNEUX BP)
07/04/2023	2C00042075097	M MIGLIETTI JEANNE	81 BD ALBERT CAMUS	49100 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042076841	MME MARTIN JEANNE	3 RUE HENRI FRUCHAUD	49100 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (490240 ANGERS BICHON BP)
07/04/2023	2C00042074182	M CAILLAULT JEAN-GERARD	LA BUFFEAUMOINE	49100 ANGERS	Distribué	14/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042074267	MME DIARO SANDRINE	3 RUE DES MIMOSAS	49000 ANGERS	Distribué	12/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042074724	MME PELLETIER MARIE JOSEPH	30 RUE ANNE FRANK	49002 ANGERS CEDEX	Distribué	12/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042074778	MME LOUE CLAUDINE	BP 80200	49002 ANGERS CEDEX	Distribué	13/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042074885	UDAF DE MAINE ET LOIRE	4 AVENUE DU GENERAL PATTON	49000 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075103	M MIGLIETTI PAUL	24 RUE ANNE FRANK	49002 ANGERS	Distribué	12/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075226	MME MOREAU MARIE	39 RUE SAINT LAZARE	49100 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075479	MME PHILLAS LAURA	146 RUE VAILLANT COUTURIER	94140 ALFORTVILLE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075653	M BAUNE FRANCOIS	33 RUE DES PONTS DE CE	49000 ANGERS	Distribué	12/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075790	MME HORREAU ODETTE	RTE DE LA CONFLUENCE	49000 ECOUFLEANT	Distribué	13/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042075806	SI ENERGIES DE MAINE ET LOIRE	9 RUE JEAN-ADRIEN MERCIER	49000 ANGERS	Distribué	11/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042076278	MME VERMEULEN SOPHIE	9 RUE JEAN-ADRIEN MERCIER	49000 ANGERS	Distribué	11/04/2023	Distribué (490380 ANGERS PPDC)
07/04/2023	2C00042076285	M VERMEULEN ANDREAS					

Suivi des notifications adressées aux propriétaires

Remise en poste	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire vole	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042073918	MME LE NOEN FANNY	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042073918	M M CAXBREUX ALAIN	47 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042073970	M CRETOUT MARCEL	13 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	15/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074106	MME FRUCHAUD BRIGITTE	14 RUE DE LA PIERRE COUCHEE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074311	MME MONIER CATHERINE	8 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	15/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074335	M ESNOU VINCENT	3 RTE DE PATOUILLET	49320 BLAISON-SAINT-SULPICE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074427	M FRUCHAUD ROGER	14 RUE DE LA PIERRE COUCHEE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074502	MME LEON VERONIQUE	LA MASSONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074571	M GUILLEMET JEAN-MARIE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074670	MME GUIGONNEAU MONIQUE	779 RTE DE SAINT MATHURIN	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042074816	MME JARNY PIERRETTE	LES MARTINIÈRES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075536	M LEROUX GUY	14 LES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	15/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075516	MME PHILIAS PATRICIA	25 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	14/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075554	MME POUPART CHRISTINE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075752	M VIGIER JEAN MICHEL	10 RUE DE LA MEUNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	14/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075820	VICTORIA	1 RUE DE LA TROUILLARDIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075912	M BOUCHET THIERRY	LA GROUAS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075929	MME BOUCHET CATHERINE	4 CHEMIN VERT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075936	MME BEIGNON BERNADETTE	35 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	15/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075981	M CERISIER YVON	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076100	MME CHARBONNIER VANESSA	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076117	M BONNET FLORENT	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076124	MME BRAULT ANNE	LES PETITS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076148	M BENION CYRIL	LIEU DIT LES PETITS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076155	M MOREAU ANNE-LAURE	6 RTE DES BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076186	M BUGUET FLORENT	6 RTE DES BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076193	MME BUGUET BENEDICTE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076254	MME DOUZOUER ISABELLE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	14/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076261	M DOUZOUER JEROME	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076292	M PILARD FRANCOISE	9 RUE DE LA GABILLARDERIE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076315	M PILARD FREDERIC	21 GR GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076353	M FUSIL CLAUDE	LES JABISUEUX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076407	MME CALVO DE OLIVOS MARIE FRANCE	2 RUE DES HORTENSIAS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076438	M GUILLEMET DANIEL	2 CHEMIN DU CLOS DE LA MEUNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076445	M GUILLEMET JEAN PIERRE	1 RUE DE LA DABINERIE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076476	MME ROUGER MONIQUE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076544	MME GUILLLO ISABELLE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076568	M LEBOS PATRICK	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	21/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076582	M LEPINAY SEBASTIEN	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076698	M PENNETIER SAMUEL	10 RUE DE LA CROIX MORON	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076704	MME COUINET SOLEN	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076735	M PIRON CHRISTOPHE	4 RUE DE LA MALINIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076742	MME EEZECHIEL LYDIA	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076759	M REVEAU DAVID	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076766	M ROUGER FLORENT	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076773	MME MAUCOURT ADELINE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	20/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076780	M TIGER JEREMY	3 CHEMIN DU CLOS DE LA MEUNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042076797	M VIGIER SERGE	1 RUE DE LA CHANCELIERIE	49600 BEAUPREAU EN MAUGES	Distribué	18/04/2023	Distribué (490500 BRISSAC QUINCE BP)
07/04/2023	2C00042075196	M MERE NORBERT	LE BOURG	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490530 BEAUPREAU PDC1)
07/04/2023	2C00042073703	BUREAU D'AIDE SOCIALE DES ALLEUDS	25 RUE D'ANOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073710	COMMUNE CHARCE ST ELLIER-SUR-AUBANCE	MAIRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073727	COMMUNE DE SAUGE-L'HOPITAL	MAIRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073734	COMMUNE DES ALLEUDS	LAUNAY	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073741	GERARD JAUNALUT	LES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073765	GUICHET PHILIPPE	LE CLOS DE CRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073772	GFA DE L'AUBANCE	4 RUE DU MARECHAL JOFFRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073796	M BOVIN HENRI	92 RUE DE LA GRANDE PIECE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073802	M BOVIN JEAN CLAUDE	6 RUE DU BOIS MOTTAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073819	M BARDOULT STEPHANE	9 CHEMIN DE LA CROIX MAHOT	49320 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073833	MME BERITAUT MARIE BERNADETTE					

Suivi des notifications adressées aux propriétaires

Remise en poste	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire voie	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042073840	M BRAULT PATRICE	7A RUE RAPHAEL LECUIT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073895	M BERTAUT MICKAEL	16 CHEMIN DE LA CROIX MAHOT	49320 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073949	MME RABOULT ANNIE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073956	MME GUERIN MARIE	13 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042073963	M GUERIN ARSENE	13 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074007	M COLEON CHRISTIAN	24 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074014	MME COLEON MAURICETTE	24 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074021	M COLEON RENE	27 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074038	MME COLEON SUZANNE	27 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074045	M COLIBET JEAN	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074052	M COLIBET LOUIS	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074076	M COLIBET YOHANN	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074083	MME COLIBET MARTINE	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074090	MME COLIBET MONIQUE	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074120	MME GUENEAU ANNE MARIE	37 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074137	M CHOISEAU MARTIAL	4 RUE DU PONT DE LONGUEVILLE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074144	M COLEON PHILIPPE	1 RUE DE BEAULIEU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074151	MME COLEON VERONIQUE	1 RUE DE BEAULIEU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074175	MME CHENE ALICE	LA PICHONNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074243	MME DIARD LILIANE	38 RUE DU HAUT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074250	M DIARD MICHEL	38 RUE DU HAUT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074274	MME DROUET PAULETTE	LES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074410	M FROUIN PIERRE	9 RUE DE LAUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074458	M FOURNIER BRUNO	17 RUE DU MARECHAL JOFFRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074472	MME CASSET CLAUDE	17 RUE DU MARECHAL JOFFRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074496	MME CASSET MONIQUE	12 RUE DE LA MEUNIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074519	M FROUIN PIERRE	9 RUE DE LAUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074526	M GOURICHON PAUL	8 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074533	MME MARTIN REGINE	6 RUE DE LA VIGNE BLANCHE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074540	MME GOURICHON JEANINE	8 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074564	M GUICHET PHILIPPE	1 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074588	MME GUILLEMET MARIE RENEE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074595	MME HARDOUINEAU ARLETTE	12 RUE DU STADE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074601	M HARDOUINEAU CHRISTIAN	12 RUE DU STADE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074687	MME HACAUT ANNETTE	4 RUE DU LAYON	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074694	M HACAUT DAMIEN	LES BIOUSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074700	M GUERIN ARSENE	13 RUE D'ANJOU	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074793	M HARDOUINEAU CLAUDE	2 RUE DE LA DABINERIE LE PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074823	M JARNY GERARD	LES MARTINIERES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074830	M JAUNAU LT LOUIS	RUE DU MARECHAL JOFFRE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074847	M JAUNAU LT GERARD	LAUNAY	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074854	M JAUNAUT PIERRE	LAUNAY	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074892	M LAURIOL GUILLAUME	454 ROUTE DE L'ETANG AUX MOINES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074908	M LOIZEAU DOMINIQUE	CLOS DES MOULINS DE L'ETANG	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074915	M LEBRETON MARC	33 GRANDE RUE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074939	M LECOMTE RAYMOND	16 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074946	MME LECOMTE ANNE MARIE	16 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074953	M LEMASSON MICHEL	4 RUE DU PETIT VILLAGE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074960	MME LEROUX ALICE	26 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074977	M LEROUX PAUL	26 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074984	MME LEVOYE CATHERINE	3 RUE DES BOIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074991	M LEVOYE SERGE	3 RUE DES BOIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075011	M LEMASSON LOIC	LE PIETON	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	14/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075028	M LIEVRE RENE	LISLE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075035	MME LIEVRE SYLVETTE	LISLE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075042	M LENOIR ALAIN	8 RUE DU BOIS MOTTAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075059	MME LENOIR LYDIA	8 RUE DU BOIS MOTTAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075066	M LAURIOL CLAUDE	2 MOULIN RONDARD	49320 GENNES VAL DE LOIRE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075141	MME LEQUEUX MARIE LAURE	12 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075158	MME FOUCHET MADELEINE	10 RUE DU HAUT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)

Suivi des notifications adressées aux propriétaires

Remise en poste	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire voie	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042075165	MME BOVIN GERMAINE	27 IMPASSE DES BIETELLERIES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075189	M MERE BERNARD	84 RUE LOUIS MORON	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075240	MME BOURBEAU BERNADETTE	1 RTE DE SAULIGE	49320 GENNES VAL DE LOIRE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075264	MME FRAPEREAU JACQUELINE	MAUNIT	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075295	MME CORDEREAU FABIOLA	20 RUE DE LA CROIX RANGEARD	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075349	M LEROUX DANY	227 RTE DE CHEMELLIER	49320 BLAISON-SAINT-SULPICE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075455	MME RAHARD EVELYNE	11 RTE DES BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075493	M PHILAS MARC	128 RUE DU PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075509	M PHILAS SIMON	25 RUE DES BROSSES	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075523	M POUPART PASCAL	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075530	M PLUMEGEAU JEAN PAUL	556 RUE DE LA GACHETIERE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075530	M PLUMEGEAU JEAN PAUL	LA BIGOTTERIE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075547	M POUPART BRUNO	310 RUE DE LA GRANDE PIECE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075561	M PERDRIAU THIERRY	LA BIGOTTERIE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075578	MME POUPART MARIE-LINE	LA BIGOTTERIE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075608	MME LEPROUST ARMELLE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075615	M POIRIER KEVIN	28 RTE DES BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075639	M ROBICHON LAURENT	LA GRANGE HERY	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075707	MME FRAPEREAU JACQUELINE	466 RTE DES ALLEUDS	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075875	MME BIRET LOUISETTE	2 RUE DE LA MALINIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075882	M BIRET MARC	2 RUE DE LA MALINIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075899	M BAGUELIN MICHEL	2 IMP DU PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075998	M BURON JEAN LUC	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076001	MME BURON VERONIQUE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076018	M BUTEAU JEAN-MICHEL	1061 RUE LES PAINS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076025	MME BUTEAU NATHALIE	1061 RUE LES PAINS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076056	M BOUARD PAUL	LES ALONCS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076063	MME BOUARD EVELYNE	LES ALONCS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076070	M BARGAS GERARD	LA GROUAS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076087	MME BARGAS MAURICETTE	LA GROUAS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076162	M BOUVIER PAUL	LA GROUAS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076179	MME EGUISIER CHARLOTTE-MARIE	10 CHEMIN DU MOULIN NEUF	49320 LES GARENNES SUR LOIRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076209	M CHATEAU JEAN	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076230	MME DEFONTAINE MAGALI	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076247	M DEFONTAINE LUCIEN	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076414	MME FREULON JOCELYNE	146 RTE DE LA GAUTIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076421	MME FOURMANT FEGUELA	1 RUE DE LA MALINIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076452	M GUILLEMET LOUIS	BROSSAI	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076513	M GUILLOTEAU FRANCK	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076520	MME GUILLOTEAU GENEVIEVE	LES GRANDS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076520	MME GUILLOTEAU GENEVIEVE	3 RTE DES BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076551	MME GUILLEMET MARIE THERESE	ROUTE DE LA GAUTIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076559	MME HERVOUET CATHERINE	PIECE DE LA CROIX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076599	MME MENET ANNICK	PIECE DE LA CROIX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076605	M MENET JOEL	PIECE DE LA CROIX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076612	MME MAILLET MARIE-LINE	PIECE DE LA CROIX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076636	MME HUBERT PATRICIA	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076643	M MORICE STEPHANE	LES HAUTS BAUCHAIS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076681	M POUPART HENRI	LES ROCHIERES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076728	MME PIRON BULLISSIERE SOPHIE	4 RUE DE LA MALINIERE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076803	MME VOUE SUZANNE	20 RUE DE LAUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE-AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076809	MME GUILLET MARIE HELENE	LA HAUTE LANDE	49120 CHEMILLE-EN-ANJOU	Distribué	11/04/2023	Distribué (490730 CHEMILLE EN ANJOU PDC1)
07/04/2023	2C00042075462	M PHILAS ERIC	5 SQUARE DE MONTGEOFFROY	49300 CHOLET	Distribué	12/04/2023	Distribué (490760 CHOLET PDC1)
07/04/2023	2C00042073826	M BEIGNON HUBERT	N 1 LE PETIT MOULIN	49700 TUFFALUN	Distribué	14/04/2023	Distribué (490780 DOUE LA FONTAINE PDC1)
07/04/2023	2C00042075080	MME BARBE ELIANE	101 RUE DES ERABLES	49700 TUFFALUN	Distribué	11/04/2023	Distribué (490780 DOUE LA FONTAINE PDC1)
07/04/2023	2C00042073925	M BOUHIRON ALBERT	16 RUE DES PEUPLIERS	49122 BEGROLLÉS-EN-MAUGES	Distribué	12/04/2023	Distribué (490790 JALLAIS PDC1)
07/04/2023	2C00042073932	MME FOUMINETEAU MARIE NOELLE	16 RUE DES PEUPLIERS	49122 BEGROLLÉS-EN-MAUGES	Distribué	12/04/2023	Distribué (490790 JALLAIS PDC1)
07/04/2023	2C00042073659	DU VERGER	1 ALLEE ALBIZIAS	49330 LES HAUTS D'ANJOU	Distribué	18/04/2023	Distribué (490800 CHATEAUNEUF SUR SARTHE BP)
07/04/2023	2C00042075677	MME HOCQUET EVELYNE	FONTENAY	49330 LES HAUTS D'ANJOU	Distribué	15/04/2023	Distribué (490800 CHATEAUNEUF SUR SARTHE BP)
07/04/2023	2C00042076346	MME FUSIL ANNIE	4 RUE DES CHAMPS FLEURIS	49160 LONGUE-JUMELLES	Distribué	12/04/2023	Distribué (490870 LONGUE JUMELLES PDC1)
07/04/2023	2C00042076360	M FUSIL JEAN	4 RUE DES CHAMPS FLEURIS	49160 LONGUE-JUMELLES	Distribué	12/04/2023	Distribué (490870 LONGUE JUMELLES PDC1)
07/04/2023	2C00042073673	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUB	1 RUE ADRIEN MESLIER	49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Distribué	14/04/2023	Distribué (491210 ST GEORGES SUR LOIRE PDC1)

Suivi des notifications adressées aux propriétaires

Remise en poste	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire vole	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042076332	M PILARD PASCAL	1 ALL JEAN GAUDIN	49170 LA POSSONNIERE	Distribué	11/04/2023	Distribué (491210 ST GEORGES SUR LOIRE PDC1)
07/04/2023	2C00042075486	M PHILIAS LOIC	LE PETIT BOIS	49430 DURTAL	Distribué	18/04/2023	Distribué (491270 DURTAL BP)
07/04/2023	2C00042074632	M GREFFIER ROGER	32 RUE RENE BRIAND	49400 SAUMUR	Distribué	11/04/2023	Distribué (491300 SAUMUR PDC1)
07/04/2023	2C00042074717	M GUERIN JOSEPH	19 RUE DE LA BOSSE	49400 DISTRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (491300 SAUMUR PDC1)
07/04/2023	2C00042074731	M GUERIN MAURICE	18 RUE DE LA BOSSE	49400 DISTRE	Distribué	12/04/2023	Distribué (491300 SAUMUR PDC1)
07/04/2023	2C00042076308	M PILARD BRUNO	6 RUE ST MELOIR	49730 TURQUANT	Distribué	11/04/2023	Distribué (491300 SAUMUR PDC1)
07/04/2023	2C00042076339	MME GODEFROY PATRICIA	23 RUE DU PAVE	49400 ROU-MARSON	Distribué	11/04/2023	Distribué (491300 SAUMUR PDC1)
07/04/2023	2C00042074922	M LECOMTE BERNARD	10 RUE DE LA FONTAINE	49800 LOIRE-AUTHION	Distribué	11/04/2023	Distribué (491410 TRELAZE PDC1)
07/04/2023	2C00042075073	MME LEBLANC MARIE HELENE	17 RUE DES CHARMES	49800 LOIRE-AUTHION	Distribué	11/04/2023	Distribué (491410 TRELAZE PDC1)
07/04/2023	2C00042076223	M COUSIN CLAUDE	7 CHEMIN DES NOELS	49130 SAINTES GEMMES SUR LOIRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (491410 TRELAZE PDC1)
07/04/2023	2C00042076469	M GUILLEMET MICHEL	2 SQUARE BOURGUIGNON	49130 LES PONTS DE CE	Distribué	11/04/2023	Distribué (491410 TRELAZE PDC1)
07/04/2023	2C00042076834	MME DESSOMME GENEVIEVE	171 CHEMIN DE MONCEAU	49800 LOIRE-AUTHION	Distribué	11/04/2023	Distribué (491410 TRELAZE PDC1)
07/04/2023	2C00042075738	M VIGIER BERNARD	8 RUE DE LANSERRE	49610 LES GARENNES SUR LOIRE	Distribué	14/04/2023	Distribué (491670 JUIGNE SUR LOIRE BP)
07/04/2023	2C00042074649	MME GUINEHUT JOCELYNE	27 RUE DES COSSES	49160 LONGUE-JUMELLES	Distribué	18/04/2023	Distribué (491800 LONGUE JUMELLES BP)
07/04/2023	2C00042076667	MME PLENEU MARTINE	11 CHEMIN DES ELFES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (493070 SAINT MATHURIN SUR LOIRE BP)
07/04/2023	2C00042075585	M MOREAU FABRICE	3 RUE DU COTEAU	49610 SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE	Distribué	13/04/2023	Distribué (493080 SAINT MELAINE SUR AUBANCE RP)
07/04/2023	2C00042075868	M AUDREN LOUIS	2 RTE DES REFOUX	49610 SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE	Distribué	15/04/2023	Distribué (493080 SAINT MELAINE SUR AUBANCE RP)
07/04/2023	2C00042076483	M GUILLEMET SERGE	17 RUE DU COTEAU	49610 SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (493080 SAINT MELAINE SUR AUBANCE RP)
07/04/2023	2C00042074618	MME RICHOMME GISELE	13 LA LUSSIERE	49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (493590 GENNES PDC1)
07/04/2023	2C00042074625	MME POULLEAU ANNIE	11 LA LUSSIERE	49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (493590 GENNES PDC1)
07/04/2023	2C00042074656	M GOULZI MAURICE	11 MONTAIGU	49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	11/04/2023	Distribué (493590 GENNES PDC1)
07/04/2023	2C00042075004	MME LEMONNIER CHANTAL	8 RUE DE LA COTE DES NOELS	49380 BELLEVIGNE EN LAYON	Distribué	11/04/2023	Distribué (493970 BELLEVIGNE EN LAYON THOUARCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075257	M MASSECOU BERNARD	4 LOT DES MARGUERITES	49380 TERRANOUI	Distribué	11/04/2023	Distribué (493970 BELLEVIGNE EN LAYON THOUARCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075301	M MALECOT FABIAN	LE SABLOU	49380 BELLEVIGNE EN LAYON	Distribué	11/04/2023	Distribué (493970 BELLEVIGNE EN LAYON THOUARCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075721	MME USEURAU	25 RUE DU MOULIN DES CINQ	49750 BEAULIEU SUR LAYON	Distribué	11/04/2023	Distribué (493970 BELLEVIGNE EN LAYON THOUARCE PDC1)
07/04/2023	2C00042074557	M GUERIN GUY	2 RUE DE LA PAIX	49480 VERRIERES-EN-ANJOU	Distribué	11/04/2023	Distribué (494360 VERRIERES EN ANJOU ST SYLVAIN PDC1)
07/04/2023	2C00042074748	M GUERIN NOEL	20 RUE PIERRE DE COUBERTIN	49124 SAINT-BARTHELEMY-D-ANJOU	Distribué	11/04/2023	Distribué (494360 VERRIERES EN ANJOU ST SYLVAIN PDC1)
07/04/2023	2C00042074168	MME JOSEPH CANDIDE	2 RUE DE LA GARE	49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE	Distribué	18/04/2023	Distribué (494950 LES ROSIERS SUR LOIRE AP)
07/04/2023	2C00042074786	MME BACHELIER-LUBIN MARIE ANGE	2 RUE JEAN COMMERE	49000 ANGERS	Distribué	15/04/2023	Distribué (495080 ANGERS MADELEINE RP)
07/04/2023	2C00042076827	MME ROCHER BERNADETTE	LA PICARDIE	49380 ANGERS	Distribué	14/04/2023	Distribué (495290 THOUARCE AP)
07/04/2023	2C00042076506	MME GRINDLE ANN MARIE	468 RUE JEAN BODIN	49000 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (499200 ANGERS ST LAUD BP)
07/04/2023	2C00042074298	M DUGAS JEAN	193 BD BENJAMIN DELESSERT	49400 SAUMUR	Distribué	12/04/2023	Distribué (499380 SAUMUR VOLNEY)
07/04/2023	2C00042074359	MME FRIZON DE LAMOTTE DE REGES SYLVIE	52 RUE DESJARDINS	49100 ANGERS	Distribué	17/04/2023	Distribué (499530 ANGERS RALLIEMENT)
07/04/2023	2C00042074366	MME FRIZON DE LAMOTTE DE REGES CATHERI	136 RUE BRESSIGNY	49100 ANGERS	Distribué	13/04/2023	Distribué (499530 ANGERS RALLIEMENT)
07/04/2023	2C00042074373	MME FRIZON DE LAMOTTE DE REGES CLAIRE	52 RUE DESJARDINS	49100 ANGERS	Distribué	17/04/2023	Distribué (499530 ANGERS RALLIEMENT)
07/04/2023	2C00042074380	M FRIZON DE LAMOTTE DE REGES HUBERT	52 RUE DESJARDINS	49100 ANGERS	Distribué	17/04/2023	Distribué (499530 ANGERS RALLIEMENT)
07/04/2023	2C00042075384	MME DASSE MARIE-LINE	73 BD FREDERIC SIMON	53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	Distribué	12/04/2023	Distribué (531980 BONCHAMP LES LAVAL PDC)
07/04/2023	2C00042075202	MME ESSOU ODILE	36 RUE DE LA NOE PIERRE	53960 BONCHAMP LES LAVAL	Distribué	12/04/2023	Distribué (561670 PLOUGOUMELEN AP)
07/04/2023	2C00042074489	MME FOURNIER ISABELLE	668 RUE ST VINCENT FERRIER	56610 ARRADON	Distribué	22/04/2023	Distribué (692100 STE FOY LES LYON PDC1)
07/04/2023	2C00042074762	M HARDOUINEAU DANIEL	4 RUE MARCEL ACHARD	69110 SAINTE FOY LES LYON	Distribué	12/04/2023	Distribué (720560 LE LUDE PDC1)
07/04/2023	2C00042075318	MME ABRAHAM COLETTE	4 IMPASSE DU PONT	72800 LUCHE PRINGE	Distribué	12/04/2023	Distribué (720560 LE LUDE PDC1)
07/04/2023	2C00042073666	SAFER	94 RUE DE BEAUGE	72000 LE MANS	Distribué	14/04/2023	Distribué (723150 LE MANS PDC)
07/04/2023	2C00042074779	M HARDOUINEAU JEAN BERNARD	18 RUE DE L'AERODROME	74960 ANNECY	Distribué	12/04/2023	Distribué (740170 ANNECY PDC1)
07/04/2023	2C00042073680	GFA ELIE ROCHER	177 RUE DE LOURNEL	75015 PARIS	Distribué	12/04/2023	Distribué (752320 PARIS 15 PDC)
07/04/2023	2C00042073697	MME ALLETTA ELIETTE	81 RUE DES NOUETTES	75015 PARIS	Distribué	12/04/2023	Distribué (752320 PARIS 15 PDC)
07/04/2023	2C00042074397	M FRIZON DE LAMOTTE DE REGES NICOLAS	23 BD DE REUILLY	75012 PARIS	Distribué	12/04/2023	Distribué (750560 PARIS DAUMESNIL)
07/04/2023	2C00042074465	MME CASSET CHRISTINE	48 RUE ELISE LUCAS	79510 COULON	Distribué	12/04/2023	Distribué (790560 NIORT PDC)
07/04/2023	2C00042075974	M CERISIER MAX	LA BARBRIE	81120 TERRE-DE-BANCALE	Distribué	13/04/2023	Distribué (812220 REALMONT BP)
07/04/2023	2C00042074342	M FERCHAUD EUGENE	2 RUE BONNE BRISE	85230 SAINT-GERVAIS	Distribué	12/04/2023	Distribué (850280 CHALLANS PDC1)
07/04/2023	2C00042075691	M SAMSON RENE	59 AVENUE ARISTIDE BRIAND	85100 LES SABLES D'OLONNE	Distribué	12/04/2023	Distribué (850850 LES SABLES D OLLONNE PDC1)
07/04/2023	2C00042075271	M MASSONNEAU LOUIS	91 RUE GAMBETTA	92500 RUEIL MALMAISON	Distribué	14/04/2023	Distribué (920010 NANTERRE RUEIL SARDOU PDC1)
07/04/2023	2C00042074328	M DUGAS FRANCK	19 AVENUE DU MOULIN MARCILLE	49130 LES PONTS DE CE	Distribué	11/04/2023	Retourné à l'expéditeur faute de retrait par son destinataire
07/04/2023	2C00042076629	M MALINGE BENOIT	PIECE DE LA CROIX	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	12/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042076674	MME POUPART MADELEINE	LES ROCHIERES	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	11/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075813	SOCIETE FINTEMAR	ZONE ARTISANALE LES PAINS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	21/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	1A19490185128	LES PAINS	LES PAINS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Distribué	24/04/2023	Distribué (490560 BRISSAC LOIRE AUBANCE PDC1)
07/04/2023	2C00042075851	MME DUBILLOT SOLANGE	49 BRISSAC LOIRE AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075172	MME MEIGNANT MARIE	A LA BOHALLÉ SAUJGE-L HOPITAL	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075424	M PIMOUNET ROGER	LA FOUNT	31450 LABASTIDE BEAUVOIR	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074434	M FOUCHET JEAN PAUL	19 RUE DES CYTRES	45330 LE MALESHERBOIS	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance

Suivi des notifications adressées aux propriétaires

Remise en posta	Numéro de suivi	Destinataire nom	Destinataire voie	Destinataire code postal/commune	Statut Général	Date de distribution	Libellé statut en cours
07/04/2023	2C00042074205	M CHAUVET GEORGES	27 BD GEORGES CLEMENCEAU	49100 ANGERS	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075134	M FOUCHET FABRICE	61 RUE ADRIEN RECOUVREUR	49000 ANGERS	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074199	M CHAUVEAU GABRIEL	RUE DE VERDUN	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074236	M DELORME JACQUES	1 LA COUR	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074281	M DROUET ALBERT	49 BRISSAC LOIRE AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075400	M PHILLAS ALBERT	LE PENSIER	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075431	MME PROUTEAU HELENE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075448	M PROUTEAU HENRI	49 BRISSAC LOIRE AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075684	M SAMSON MARCEL	RUE LOUIS MORON	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075769	MME FROUIN ALINE	5 RUE DE L AUBANCE	49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075776	M VIGIER HENRI	7 RUE DE L AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075905	M BOVIN EUGENE	49 BRISSAC LOIRE AUBANCE	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074755	M GUERIN MICHEL	12 RUE CHANOINE COLONEL PANAGI	49540 TERRANJOU	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075325	M NIVELLEAU MAXIME	MALIGNE	49540 TERRANJOU	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075332	M NIVELLEAU MICHEL	MALIGNE	49540 TERRANJOU	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075233	MME MADIOU ODETTE	75 BD DES MARRONNIERS	49260 MONTREUIL BELLAY	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075288	MME MERCIER MICHELLE	14 RUE DU CLOS MAYAUD	49260 LE COUDRAY MACOUARD	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075967	MME MORTIER GHISLAINE	1 RTE DE L ALLEUD	49170 LA POSSONNIERE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075592	MME MOREAU ALICE	2 RUE VERCINGETORIX	49400 SAUMUR	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075387	MME OGER GERMAINE	9 RUE DE CHAMBRETAULT LA PERRIE	49610 LES GARENNES SUR LOIRE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042076377	M CALVO DE OLIVOS GAELE	22 RUE DES POTIERS	60112 BONNIERES	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075370	M ORTIGN RENEE	38 RUE DE MEUDON	92100 BOULOGNE BILLANCOURT	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042075653	M BAUNE FRANCOIS	146 RUE VAILLANT COUTURIER	94140 ALFORTVILLE	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
07/04/2023	2C00042074182	M CAILLAULT JEAN-GERARD	LA BUFTEAUMOINE	49380 TERRANJOU	PND		Affichage en mairie de Brissac-Loire-Aubance
		MME COCARD JULIENNE ELISE épouse GODET - décédée					
		M LAURIDOU VICTOR LOUIS - décédé					
		MME CERISIER MARIE ANGE épouse ROCHER - décédée					
		MME RABOUIN MARIE ANNE épouse CERISIER - décédée					

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et
environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage
routier-contournement des Alleuds sur le territoire de la Commune
de Brissac-Loire-Aubance (49)**

Du 2 Mai 2023 au 2 Juin 2023

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

**Antoine BIDET
Commissaire Enquêteur
Désigné par décision de Monsieur le Président
du Tribunal Administratif de Nantes n° E23000045/49
du 17 Mars 2023**

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

En application de l'article R123-18 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le procès-verbal de synthèse résultant de l'enquête publique qui s'est déroulée du Mardi 2 Mai 2023 au Vendredi 2 Juin 2023, relative au « *projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en vue de la réalisation d'un ouvrage routier-contournement des Alleuds sur le territoire de la Commune de Brissac-Loire-Aubance* », relatant le déroulement de l'enquête et présentant les observations écrites et orales du public recueillies au cours de celle-ci.

I – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n° E23000045/49 du 17 Mars 2023, j'ai été désigné pour conduire la présente enquête publique.

Un premier rendez-vous a été organisé le 22 Mars 2023 avec Monsieur Jérôme SALAÜN et Madame Lindsey MARIE-ANAÏS des services de la Direction des Routes départementales, consacré à la présentation des principaux points du projet d'aménagement foncier, agricole et environnemental.

Une seconde rencontre a été programmée le 17 Avril 2023 pour me permettre de parapher le dossier devant être mis à la disposition du public et ouvrir le registre d'enquête.

Le 26 Avril 2023, j'ai effectué une visite des lieux, accompagné par Monsieur Jérôme SALAÜN, qui m'a permis de faire mes propres constatations et d'obtenir certaines précisions souhaitées sur le périmètre, le mode d'aménagement et les prescriptions environnementales proposés.

La publicité de l'enquête a été effectuée dans les délais légaux :

- par publication dans la rubrique des annonces légales des journaux locaux « Ouest - France » et « Le Courrier de l'Ouest » parus les 17 Avril 2023 et 3 Mai 2023 ;
- par affichage sur les panneaux d'information de la Mairie de Brissac-Loire-Aubance et de la Mairie déléguée de Charcé-Saint Elhier sur Aubance ;
- par affichage sur le site du projet ;
- par annonce publiée sur le site du Conseil Départemental ;
- par annonce publiée sur le site de la Commune de Brissac-Loire-Aubance.

En application des dispositions de l'article R121-21 du Code rural et de la pêche maritime, le Conseil Départemental a adressé le 7 Avril 2023 une notification à chacun des propriétaires de parcelles de nature agricole et boisée situées dans le périmètre proposé du projet d'aménagement, les avisant de la tenue de l'enquête publique.

Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie de Brissac-Loire-Aubance.

L'enquête s'est déroulée du Mardi 2 Mai 2023 au Vendredi 2 Juin 2023, soit sur une période de 32 jours consécutifs.

Au cours de la période d'enquête, le public pouvait consulter le dossier :

- sur support « papier », en Mairie de Brissac-Loire-Aubance, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci ;
- par voie dématérialisée, en consultation et téléchargement sur le site internet du Département de Maine et Loire.

Pendant la durée de l'enquête, le public a pu présenter ses observations et ses propositions :

- en les consignant directement sur le registre d'enquête publique tenu à sa disposition en Mairie de Brissac-Loire-Aubance ;
- en les adressant par correspondance à la Mairie de Brissac-Loire-Aubance, à l'attention personnelle du Commissaire enquêteur ;
- en les adressant par courrier électronique à l'adresse mail : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr.

En application des dispositions de l'arrêté n° 2023-04-AR-0213 du 5 Avril 2023 prescrivant l'enquête, j'ai tenu quatre permanences en Mairie de Brissac-Loire-Aubance , aux dates et heures suivantes :

Dates	Horaires
Mardi 2 Mai 2023	9h - 12h
Mercredi 10 Mai 2023	9h - 12h
Mercredi 17 Mai 2023	14h - 17h
Vendredi 2 Juin 2023	14h - 17h

L'enquête s'est terminée dans les délais prévus. Le registre d'utilité publique a été clos par moi-même le Vendredi 2 Juin 2023.

Au regard de ces éléments, j'estime que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation et d'information du public, permettant à celui-ci de prendre connaissance du projet dans ses différentes composantes et d'exprimer ses propres interrogations, objections ou propositions.

II – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

a. Synthèse comptable de la participation du public

La participation du public au cours de la période d'enquête, s'est traduite par :

- Nombre de visites en permanences : **38**
 - dont demandes de renseignements : 24
- Nombre d'observations déposées : **28**
 - par courriels : 18
 - sur le registre d'enquête : 9
 - par lettre : 1

La participation à l'enquête a été satisfaisante et a suscité de nombreuses questions du public, nécessitant un effort d'information et de pédagogie particulier afin d'expliquer l'articulation de la présente enquête avec le projet de contournement routier et les étapes à venir de l'aménagement, si celui-ci venait à être décidé.

b. Analyse thématique des observations

Chaque observation recueillie au cours de la période d'enquête est identifiée ci-après en fonction de son mode de transmission, de la façon suivante :

NUMEROTATION	OBSERVATIONS
@1 à @18	Observations par courriels
R1 à R9	Observations sur registre
L1	Observation par lettre

Chaque observation ainsi que les documents pouvant l'accompagner, est annexée au présent procès-verbal.

Annexe : Observations et documents joints

Les thèmes suivants sont abordés dans les observations recueillies au cours de l'enquête :

Obs.	Noms	Thèmes abordés
@1	Diard Liliane et Michel	- Aménagement foncier : modalités de mise en œuvre du projet - Travaux connexes : circulations agricoles
@2	Cousin Claude	- Prescriptions environnementales : mesures d'accompagnement - Travaux connexes : aménagements
@3	Przewrocki Tomasz	- Travaux connexes : aménagements
@4	Przewrocki Tomasz	(doublon avec @3 et @5)
@5	Przewrocki Tomasz	(doublon avec @3 et @4)
@6	Rahard Poupart Evelyne	- Aménagement foncier : modalités de mise en œuvre du projet
@7	Diard Sandrine	- Aménagement foncier : modalités de mise en œuvre du projet - Travaux connexes : circulations agricoles
@8	Beritault Mickaël	- Travaux connexes : circulations agricoles
@9	Hardou Hélène	- Travaux connexes : circulations agricoles
@10	Guillo Isabelle	- Opposition au contournement routier
@11	Lauriou Jean-Yves	- Aménagement foncier : identité des propriétaires
@12	Coléon Philippe et Véronique	- Périmètre du projet : inclusion dans le périmètre - Aménagement foncier : identité des exploitants - Travaux connexes : circulations agricoles - Travaux connexes : aménagements
@13	Cousin Claude	(doublon avec @2)
@14	Cousin Claude	(doublon avec @2 et @13)
@15	Léon Yann et Ferchaud Véronique	- Aménagement foncier : identité des exploitants
@16	De Lamotte Nicolas	- Travaux connexes : aménagements - Travaux connexes : circulations agricoles
@17	De Lamotte Hubert	- Travaux connexes : aménagements - Travaux connexes : circulations agricoles
@18	Guérin Claudine	- Aménagement foncier : identité des propriétaires

Obs.	Noms	Thèmes abordés
R1	Eguisier Charlotte	- Travaux connexes : aménagements
R2	Frouin Pierre	- Périmètre du projet : exclusion du périmètre
R3	Przewrocki Tomasz	(doublon avec @2, @3 et @4)
R4	Poirier Marie-Annick	- Aménagement foncier : identité des propriétaires
R5	Poupart Thomas	- Aménagement foncier : modalités de mise en œuvre du projet - Travaux connexes : circulations agricoles
R6	Bardoulat Stéphane	- Aménagement foncier : identité des exploitants - Aménagement foncier : modalités de mise en œuvre du projet
R7	Lauriou Guillaume	- Aménagement foncier : identité des exploitants
R8	Hardouineau Christian	- Aménagement foncier : identité des propriétaires
R9	De Lamotte Robert	- Travaux connexes : circulations agricoles - Travaux connexes : aménagements

Obs.	Noms	Thèmes abordés
L1	De Lamotte Hubert	(doublon avec @17)

L'analyse thématique des observations déposées fait ressortir les questions suivantes :

1. Périmètre du projet :

- Exclusion du périmètre

R2 « Je souhaiterais que les parcelles 92 m'appartenant situées au sud des Alleuds soient exclues du périmètre d'aménagement et que je puisse les conserver. »

- Inclusion dans le périmètre

@12 « Nous cultivons la parcelle (Saulgé section ZH n°47-115-114-113-45-44-43-42-41) qui se trouve dans le périmètre défini par l'AFAFE , mais celle-ci se poursuit jusqu'au chemin d'exploitation n°31, au nord, c'est à dire sur les parcelles cadastrales suivantes : La Nouette 327 ZE N°40 et 39 (Saulgé) 091 ZL N°69-70-71-72-73-74 (Chemellier). Notre demande est d'inclure ces différentes parcelles dans la zone car sur le terrain il ne s'agit que d'une seule parcelle cultivée. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur le périmètre

Au-delà des critères généraux pris en compte dans la justification du périmètre du projet (Cf. *Etude préalable*, page 59), quels sont les raisons et arguments pour considérer, ou pas, l'intégration d'une parcelle dans celui-ci ?

2. Aménagement foncier :

- **Modalités de mise en œuvre du projet**

@1 « Pour la parcelle 49327 ZH 047 le champs de la gaité d'une surface de 1.34 ha , cette parcelle est en échange avec Mr Berritault Mickael et demande qu'il en soit tenu compte pour l'aménagement foncier et que la parcelle soit toujours situé au bord d'une route goudronnées si un jour les échanges s'arrête. »

@6 « Parcelle 1 ZD LES ROCHIERES : Je souhaite que ce terrain agricole exploité par la SCEA de la Bigotterie ne soit pas impacté par l'aménagement foncier car il s'agit d'un terrain familial proche de mon domicile et de l'exploitation SCEA de La Bigotterie et attenant à la maison de mes parents.

Parcelle 78 ZB 33 LES BOURNAIS: Je souhaite bénéficier d'une équivalence attenante à ma parcelle ci-dessus des Rochières et donc non isolée, compte tenu de la petite superficie et exploitée également par la SCEA de La Bigotterie. »

@7 « Je suis nu propriétaire de la parcelle numéro 1 (usufruitier DIARD Michel et Liliane). Au niveau de ma parcelle situé au Champ de la Gaité près des Brosses, je demande qu'il soit tenu compte des exploitants et des échanges de parcelles entre eux (Régis DIARD et Mickael BERRITAULT). Mais au minimum que la parcelle soit située au bord d'une route goudronnée. »

@5 « Je souhaiterais que la parcelle devant mon siège d'exploitation que j'exploite dans le cadre d'un échange avec la Bigotterie ne soit pas remembrée. Aussi, j'exploite un îlot irrigable avec mon forage que j'aimerais conserver. J'aimerais que mes parcelles non irrigables soient remembrées auprès de mon siège ou de mon îlot principal irrigable. »

R6 « J'ai une société Snc CREADYS dont le siège est 6 rue du Bois Mottais qui jouxte mes 2 parcelles (n° 79) avec prévision d'utilisation de ces 2 parcelles prochainement dans le cadre de mon activité professionnelle. Aussi je demande à conserver à proximité comme à ce jour mes 2 parcelles afin de mener à terme l'activité professionnelle. »

- **Identité des propriétaires**

@11 « Précision concernant l'annexe 3 : liste des propriétés concernées par le périmètre proposé. Compte 150 :

- Nom du propriétaire: "du Verger". Le propriétaire est la Sci du Verger, dont le siège social est 13 rue du Stade aux Alleuds.

- Adresse de la gérance: "1 allée des Albizias, 49330-Les Hauts d'Anjou". Nouvelle adresse: 8 Bis Chemin de Ronde, Châteauneuf sur Sarthe, 49330-Les Hauts d'Anjou.

- 4 parcelles concernées: ZC 74, 75, 76, 77 pour un total de 2ha148. »

@18 « Un bail initial familial a été rédigé engageant les deux parties, acquéreurs exploitants et donateurs. Le 8 décembre 2021, après délibération et accord de tous, il a été convenu par liquidation de successorale, avec participation financière de Mr Guérin Arsène fils, le partage des biens familiaux. »

R4 « Après consultation du document Périmètre AFAFE proposé et propriété foncière, nous n'avons pas trouvé la parcelle 52 (MBF3MS – Mme Viger/Aline/MBC7MV – M. Viger/Henri). »

R8 « Anomalie du nom des propriétaires parcelles n° 121 (Hardouineau Jean), ZB 040, ZB 057, ZB 036 aux noms de : Hardouineau Daniel, Hardouineau Jean-Bernard, Hardouineau Christian, Bachelier Marie-Ange née Hardouineau. »

- Identité des exploitants

@12 « En consultant le plan des parcelles agricoles des exploitants, nous avons remarqué différentes anomalies :

Derrières les Brosses (Saulgé) N°327 ZE 38-46-47 l'exploitant est bien nous, le GAEC COLEON et non EARL ROBICHON Plantes Vivaces.

Les Janvelleries (Saulgé) N°327 ZE 33-34-35-36 nous ne les exploitons pas alors que notre nom est indiqué. »

@15 « J'ai constaté plusieurs anomalies concernant mon terrain situé 97 Impasse de la Massonnière à Charcé Saint Ellier :

-1): Plan 1.1 est la forme exacte de mon terrain.

-2): Plan 1.2 Ce n'est le N° 64 ni le 25 ou le 16 qui exploite mon terrain.

-3): Plan 1.3 sur ce plan le N° 25 déborde sur mon terrain. (Voir plan 1.1). »

R6 « Sur le document de Périmètre AFAFE proposé et parcellaire agricole, je constate une anomalie ou erreur car mes deux parcelles 79 seraient affectées à l'entreprise 84 : Earl Robichon Plantes Vivaces que je ne connais pas ... mes 2 parcelles 79 sont en contrat avec le Gaec Coleon ... »

R7 Guillaume Lauriou : « Je me permets de constater qu'une anomalie de mon exploitation n'a pas été mise à jour. En effet, nous exploitons une parcelle de vigne et de terre qui est actuellement au nom de Domaine Loizeau - Clain n° 82. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur l'aménagement foncier

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre du projet, l'état des propriétés foncières et du parcellaire agricole sera-t-il finalisé ou complété lors des futures réunions organisées par le géomètre-expert ?

De quelle façon les forages existants servant à l'irrigation seront-ils pris en compte et attribués ?

3. Prescriptions environnementales :

- Mesures d'accompagnement
 - Traitement des eaux de ruissellement

@2 « Aménagements indispensables avant toute mise en circulation : ... Traitement des eaux polluées de ruissellement vers le système hydrologique actuel. Un bassin de décantation semble être près du rond-point terminal. D'où viennent les effluents et vont les eaux décantées ? Que se passe-t-il entre le rond-point et Brissac ? »

- Zones de passage de la faune

@2 « Il est indispensable que les automobilistes et les gibiers soient protégés par des dispositifs adaptés (clôtures, boviducs). D'une façon générale, le chapitre 4 Recommandations environnementales générales est beaucoup trop superficiel et demande des études complémentaires approfondies. »

@16 « Il convient de prévoir la protection nécessaire aux animaux qui traversent la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a régulièrement des accidents causés entre autre par des chevreuils ou sangliers et ceci plusieurs fois par ans. Étant propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route et des passages dédiés aux animaux pour passer d'un côté à l'autre de la route. »

@17 « Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. Propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route. »

Analyse et questionnement du Commissaire enquêteur sur les prescriptions environnementales

Comment seront intégrés les ajustements à apporter sur le contenu de l'existant avant validation, puis planification des modifications, des travaux et de leurs mesures d'accompagnement ?

Observation : les zones de passage de la faune relevant également de la question de la sécurité des usagers, elles seront traitées ci-dessous (Travaux connexes – aménagements).

4. Travaux connexes :

- Circulations agricoles

@1 « Au sujet de la voie agricole en continuité de Saulgé vers les Alleuds en bordure du bois aux Moines, nous demandons qu'elle soit située en bordure de la déviation car l'aménagement proposé (passé entre les maisons rte des Brosses) sera impossible avec les engins agricoles tracteur-benne-chariot à paille - moissonneuse -semer maïs.

Le résultat de l'enquête pour nous est une grosse erreur car les personnes qui ont fait l'analyse ne pratiquent pas tous les jours cet axe avec des engins agricoles. Cette situation se réalisera lors de la déviation de Louresse en est le dur exemple concret. L'on ne demande pas une route goudronnée pour éviter l'accès aux voitures mais gravillonnée seulement avec une haie bocagère entre le chemin et la 2* 2 voies. »

@7 « Je constate que la voie agricole en bordure de la 2*2 voies ne soit pas prolongée côté Saulgé. Je demande donc que vous fassiez en sorte que la route soit en continuité et non déviée car mon fils veut reprendre la suite de l'entreprise agricole de mon frère et sera toute sa vie dérangée à cause de mauvais choix réalisés actuellement par des techniciens de bureau et non par des gens de terrain qui y vivent tous les jours. »

@8 « Je voudrais mettre l'accent sur la déviation agricole qui n'est cependant pas adaptée au gabarit et au trafic du matériel. Le croisement entre machines et tracteurs pendant les périodes intenses de travaux au niveau de la Grouas pourra poser pas mal de nuisance aux riverains. En effet le premier plan de 2017 nous présentait une voie parallèle à la 4 voies dans la continuité de la vieille nationale, pour rejoindre la route du Pensier. Ce projet était surtout beaucoup plus sécuritaire pour le trafic agricole. Je défends cette idée, car le trafic de remorque de grain allant au silo des Alleuds et les remorques de vendange rejoignant la coopérative viticole de Brissac, représentent un va et vient permanent lors des récoltes. »

@9 « Je me permets de signaler mon désaccord sur le projet de voie agricole sur la déviation des Alleuds. Il serait plus judicieux de tracer une voie parallèle à la déviation pour des raisons de sécurité pour les riverains et les utilisateurs de cette voie. Les voiries agricoles proposées pour le futur projet ne prennent pas en compte les charges transportées (grain, fourrage et vendange) et l'intensité du transport aux différentes saisons, surtout en période pluvieuse. Le gabarit du matériel d'aujourd'hui est de plus en plus imposant. Les croisements entre matériel sera compliqué et mettra en danger la sécurité des usagers et des riverains. »

@12 « Concernant la voie agricole entre Saulgé et Les Alleuds nous sollicitons de continuer celle de la sortie de Saulgé en longeant la 4 voies pour rattraper le pont prévu de la route communale des Brosses aux Alleuds, cela évitera de passer dans le village de la Grouas où le passage est étroit avec du matériel agricole, plus direct et sera dans la continuité et évitera un détour. »

@16 « Il est nécessaire de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac à la fois pour les riverains lambda tout comme pour les engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges. Il ne faut pas non plus oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait opportun de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros (avec de nombreux angles morts) et provoquant constamment des ralentissement ou, ce que nous voyons de plus en plus souvent, des dépassements hasardeux, voir extrêmement dangereux. »

@17 « Nécessité également de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac, des engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges, sans oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait judicieux de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros et provoquant constamment des ralentissements. »

R5 « Je m'inquiète quant au rond-point en fin de déviation côté Brissac pour pouvoir s'y insérer pour aller livrer les récoltes au site de Vert Anjou. »

R9 « Je suis vigneron sur l'axe Brissac les Alleuds, circulant régulièrement en tracteur, l'entrée et la sortie de la route pour (?) sur l'allée de l'exploitation est relativement dangereux aujourd'hui. Sera-t-il fait quelque chose demain limiter ce risque sachant que les automobilistes sortiront ou rentreront sur une deux fois deux voies d'où un risque accru de vitesse ? »

- Aménagements

- Protections sonores et visuelles

@3 « Nous demandons un merlon de 3 mètres de hauteur avec des arbres et une haie bocagère sur le tracé M et M' et N et N' afin de contrer les nuisances visuelles, sonores et olfactives des secteurs de la Meunière, la Noirette et les Hauts Banchais. »

@16 « Il convient de protéger et préserver l'ensemble des sites traversés par cette déviation. Il est impératif de les protéger autant du bruit et de l'agression du niveau des décibels lié au doublement de cette route avec le trafic que cela impliquera, que de la dégradation visuelle de l'environnement. Pour cela il faut prévoir des merlons suffisamment haut et boisé par des persistants, ainsi qu'un enterrement de la route. Ces mesures sont indispensables pour protéger les propriétés, les gîtes, les chambres d'hôtes, les exploitations. »

@17 « Afin de protéger les sites traversés par cette déviation, il est impératif de protéger tant du bruit, que de la vue par des merlons ou d'enterrer la route. Cela est indispensable tant pour protéger les propriétés, que les gîtes et chambres d'hôtes. »

R1 « Nous souhaitons savoir si nous serons protégés du bruit par le biais de merlons ? »

R9 « Demain l'axe sera prolongé (*entre les Alleuds et Brissac*) et en terme d'accès pour mes clients qu'en sera-t-il de leur facilité d'accès ? Problème de signalétique ? »

- Sécurité des usagers

@12 « Il serait opportun de prévoir une traversée de route (tunnel) pour les gibiers, passage piéton, vélo, quad (visite de parcelle agricole). »

@16 « Je tiens à vous redire qu'il est très surprenant et dangereux d'un point de vue de la sécurité des usagées de la route que le projet présenté exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond point de Brissac. Cela n'est qu'un élément risquant de participer à augmenter le caractère accidentogène de cette portion de route... Il convient de prévoir la protection nécessaire aux animaux qui traversent la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a régulièrement des accidents causés entre autre par des chevreuils ou sangliers et ceci plusieurs fois par ans. Étant propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route et des passages dédiés aux animaux pour passer d'un coté à l'autre de la route. »

@17 « Je tiens d'abord à déplorer ... que ce projet exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond-point de Brissac. Cela ne peut que participer à l'insécurité routière. Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. Propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires. Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route. »

Analyse et questionnaire du Commissaire enquêteur sur les travaux connexes

Un aménagement particulier, propre à faciliter l'insertion des véhicules agricoles au carrefour giratoire de La Besnardière, est-il envisagé ?

Le renforcement des chemins existants pour assurer les circulations agricoles (routes de la Grouas et de la Gauterie notamment) sera-t-il suffisant pour permettre le croisement d'engins agricoles de grande taille ?

Au-delà des aménagements déjà prévus dans le cadre de la DUP, des protections complémentaires contre les nuisances sonores et le franchissement de la RD 761 par la faune (chevreuils, sangliers...) peuvent-ils être envisagés ?

5. Divers :

- Opposition au projet de contournement

@10 « Une déviation pour satisfaire une vingtaine de riverains de la grande rue des Alleuds, qui va coûter un prix indécent. Quand on pense aux problèmes bien plus urgents en France qu'une telle somme pourrait résoudre... Ces riverains ont fait le choix sciemment d'habiter dans la rue principale, ils savaient pertinemment à quoi ils s'exposaient. Je suis arrivée sur la commune depuis peu, et moi, j'ai fait le choix d'être à l'écart, du bruit, du monde, d'une route passante. J'ai choisi cet endroit pour être tranquille et admirer le paysage. Et je découvre que l'on va construire une quatre voies à côté de chez moi ! Je ne suis pas d'accord, d'autant que vous allez dénaturer un joli coin de campagne... »

Analyse du Commissaire enquêteur

L'opposition ci-dessus est relative au contournement routier qui a donné lieu à une déclaration d'utilité publique et ne concerne pas le projet d'AFAFE, objet de la présente enquête.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques, il vous appartient de m'adresser dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal, un mémoire en réponse apportant vos remarques, justifications ou engagements liés aux observations du public et à mes propres interrogations.

Le présent procès-verbal signé des parties, ainsi que votre mémoire en réponse, seront insérés dans le rapport final que j'établirai.

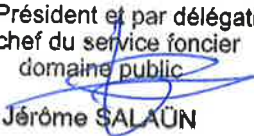
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération.



Antoine BIDET
Commissaire enquêteur

Procès-verbal de synthèse établi en 2 exemplaires, remis et commenté dans les locaux du Conseil Départemental de Maine et Loire le 9 Juin 2023 à 11 heures.

Pour le Conseil Départemental
Monsieur Jérôme SALAÜN
Direction des Routes départementales

Pour le Président et par délégation,
Le chef du service foncier
domaine public

Jérôme SALAÜN

Département de Maine-et-Loire
Direction générale adjointe Territoires
Service foncier - domaine public
CS 94104
49941 Angers cedex 9

ANNEXE : Observations et documents

@1



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°1

2 messages

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>

11 mai 2023 à 10:18

À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Cc : "salaun, jerome" <j.salaun@maine-et-loire.fr>

Bonjour M. BIDET,

Vous trouverez ci-dessous une observation déposée par courriel.

Restant à votre disposition

Cordialement

L. MARIE-ANAIS

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Régis Diard <regis.diard49@orange.fr>

Envoyé : mercredi 10 mai 2023 15:36

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet :

Importance : Haute

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Diard Liliane et diard Michel

38 rue du haut

Saulgé-l'Hôpital

49320 brissac-loire-aubance

Par ce courrier nous portons les réclamations suivantes sur le projet
d'aménagement foncier autour de la déviation des alleuds

Pour la parcelle 49327 ZH 047 le champs de la gaité d'une surface de 1.34 ha

Cette parcelle est en échange avec Mr Bértault Mickael et demande qu'il en soit tenu compte pour l'aménagement foncier et que la parcelle soit toujours situé au bord d'une route goudronnées si un jour les échanges s'arrête

D'autre part au sujet de la voie agricole en continuité de saulgé vers les alleuds en bordure du bois aux moines

Nous demandons qu'elle soit situé en bordure de la déviation car l'aménagement proposé (passé entre les maisons rte des brosses) sera impossible avec les engins agricoles tracteur-benne-chariot a paille - moissonneuse -semoir maïs

Le résultat de l'enquête pour nous est une grosse erreur car les personnes qui ont fait l'analyse ne pratique pas tous les jours cet axe avec des engins agricoles . cette situation réaliser lors de la déviation de louresse en est le dur exemple concret

L'on ne demande pas une route goudronné pour éviter l'accès aux voitures mais gravillonné seulement avec une haies bocagères entre le chemin et la 2* 2 voies

Merci de tenir compte de nos réclamations

Le 10/05/2023

Liliane et Michel Diard

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

11 mai 2023 à 10:25

J'ai bien reçu votre message et vous en remercie.

Cordialement.

Antoine BIDET
Commissaire enquêteur
[Texte des messages précédents masqué]



Antoine BIDEET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°2

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDEET <antoinebidet2@gmail.com>

22 mai 2023 à 08:59

Bonjour,

Vous trouverez en PJ la deuxième observation déposée par mail.

Cordialement

L. MARIE-ANAIS

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Claude COUSIN <c.cousinoclc@gmail.com>
Envoyé : mercredi 17 mai 2023 09:12
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : enquête Les Alleuds

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

En pièces jointes



23 05 Commissaire enquête les AlleudsDocScan.pdf
1066K

16 mai 2023.

Claude Cousin
7, chemin des Noël
49130 Sainte Gemmes sur Loire
06 16 99 91 26
c.cousinoclc@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Brissac-Loire-Aubance

Afafe.engpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Monsieur le commissaire Enquêteur,

L'important dossier du contournement des alleuds semble particulièrement bien étudié. Il est regrettable que la courte section entre le rond-point terminal et celui de Brissac ne soit pas inclus. Il y a pourtant des **aménagements indispensables avant toutes mises en circulation** pour :

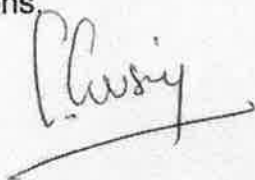
- Les problèmes de **sécurité**, des usagers de la route, des exploitants agricoles et des déplacements de la faune sauvage
- Le **traitement des eaux** polluées de ruissellement vers le système hydrologique actuel. (Un bassin de décantation semble être près du rond point terminal. D'où viennent les effluents et vont les eaux décantées ? Que se passe-t-il entre le rond-point et Brissac ?)

Je suis propriétaire d'un bois sur la commune de Charcé-saint-Ellier de 10 hectares dans un ensemble forestier d'environ 35 hectares (pièce jointe)
Ce bois est fréquenté par une douzaine de chevreuils, des lièvres, des blaireaux et évidemment des renards. Des sangliers viennent aussi y passer quelques semaines. Ces animaux traversent l'actuelle départementale pour rejoindre la ZNIEFF de Brissac et perturbent la circulation automobile. Quand la déviation des Alleuds sera réalisée, les zones de passage seront très restreintes, la vitesse augmentée. Il est indispensable que les automobilistes et les gibiers soient protégés par des dispositifs adaptés (**clôtures, boviducs**).

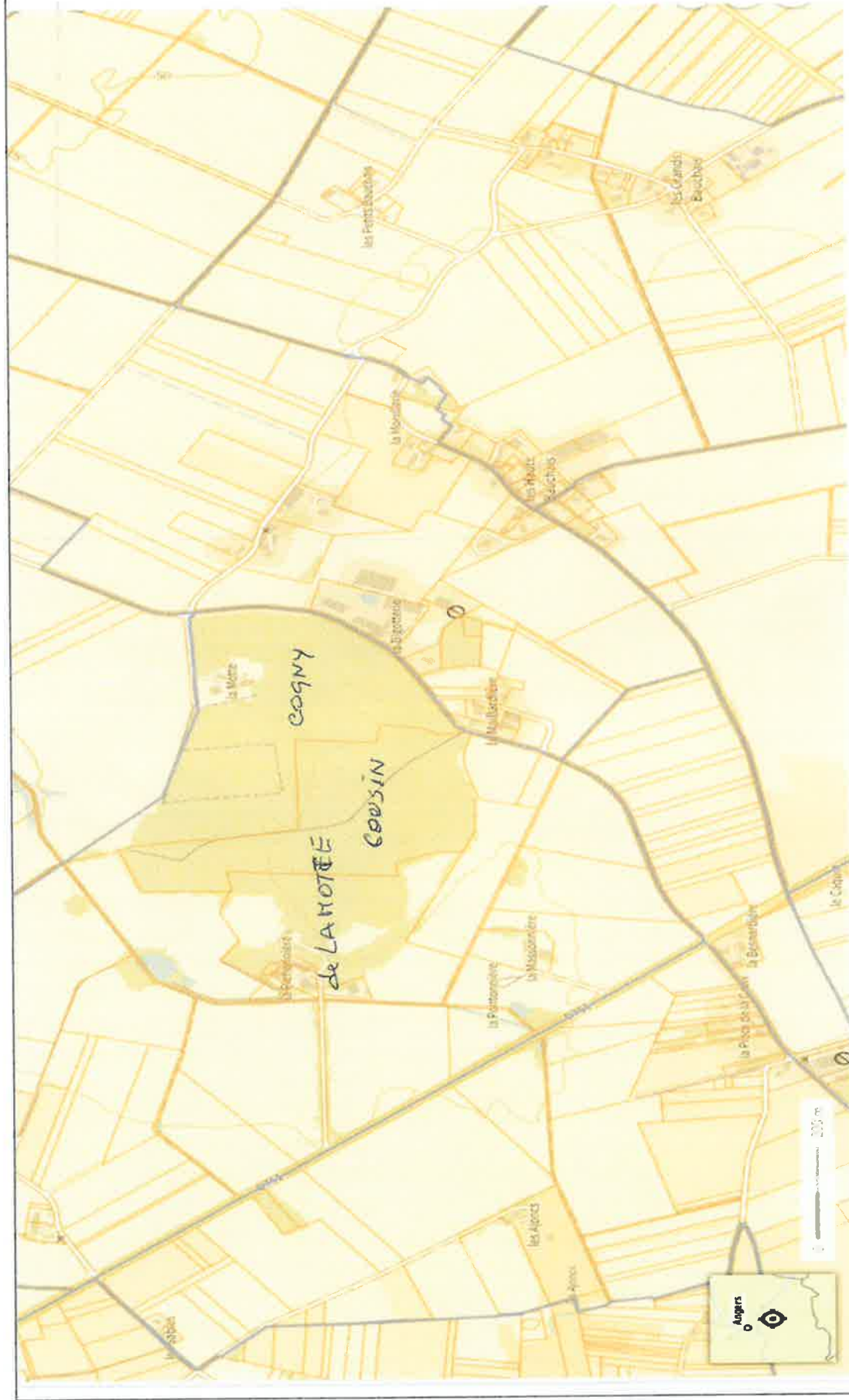
D'une façon générale, le chapitre « 4. RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES GENERALES » est beaucoup trop superficiel et demande des études complémentaires approfondies.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et développer éventuellement les points particuliers que je porte à votre connaissance.
J'ai fait une longue carrière dans les travaux publics et notamment participé aux travaux des autoroutes entre Angers et Nantes et Le Mans La Gravelle

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.



Chancé - Saint - Ellen



Les Allends

@3



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°3

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

22 mai 2023 à 09:01

Dans la continuité, voici une troisième observation.

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Tomasz Przewrocki <tomasz.przewrocki@si2p.fr>
Envoyé : vendredi 19 mai 2023 12:54
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : AFAFE Contournement des ALLEUDS

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour,

Concernant l'aménagement foncier (AFAFE) pour le contournement des Alleuds sur la 2X2 voies axe Brissac/ Saulgé :

- Nous demandons un merlon de 3 mètres de hauteur avec des arbres et une haie bocagère sur le tracé M et M' et N et N' afin de contrer les nuisances visuelles, sonores et olfactives des secteurs de la **meunière**, la noirette et les hauts banchais.
- Ci-joint deux pièces à consulter.

Cordialement

--

**Tomasz PRZEWROCKI**

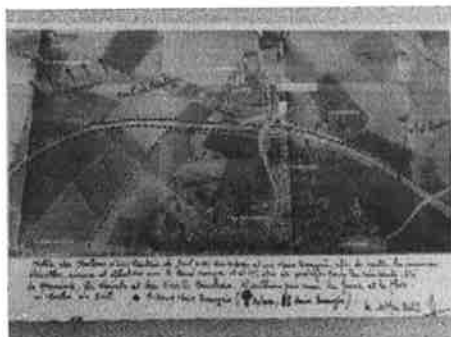
Formateur

06 01 78 77 12

tomasz.przewrocki@si2p.fr
www.si2p.fr



2 pièces jointes



IMG_20230519_080148.jpg
4184K



IMG_20230519_080110.jpg
3796K

LES BORDS DE LA ROUTE

LE 10 Mars 2023



Peignons 3m P de Hauteur avec Arbres + Haie Bourgeoise

HAUTS BANCHAIS

Sortie
ZA LES AINS

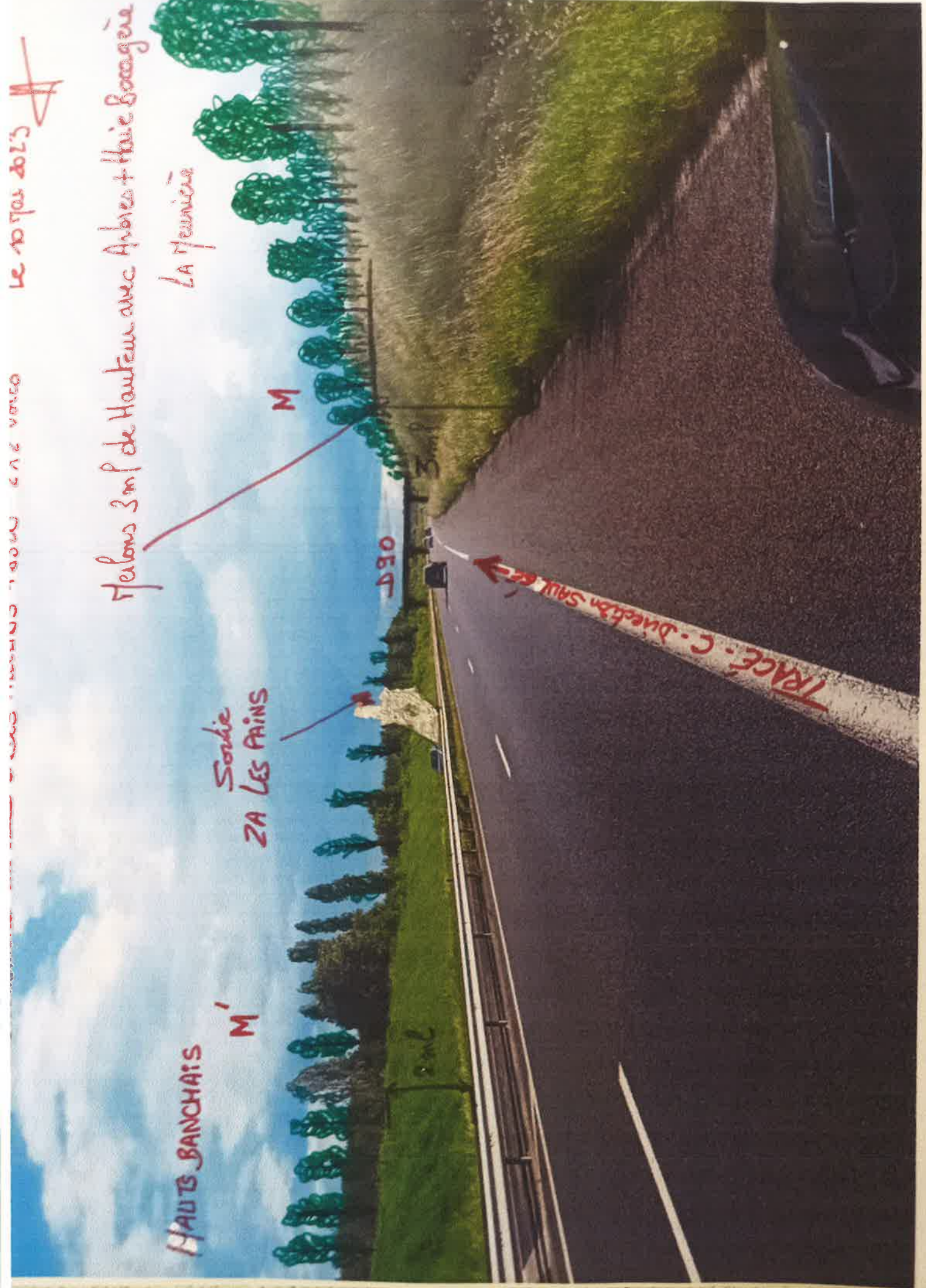
M'

LA PEUNIERE

M

DEO

TRACE - C - Direction SAUL



@4



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°4

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

22 mai 2023 à 09:02

Dans la continuité, voici la 4ème observation.

Réponse ou transfert de la part de Lindsey MARIE-ANAIS

-----Message d'origine-----

De : tomasz.przewrocki@si2p.org <tomasz.przewrocki@si2p.org>

Envoyé : vendredi 19 mai 2023 13:11

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : Contournement des Alleuds aménagement Foncier AFAFE 1ère partie

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour,

Concernant l'aménagement foncier AFAFE du contournement des Alleuds, nous demandons un merlon de 3 mètres de hauteur avec des arbres et une haie bocagère pour contrer les nuisances visuelles, sonores et olfactives afin de protéger tous les résidents du secteur de la meunière, la Noirette et les hauts banchais et enfin la faune et la flore.

Cordialement



IMG_20230519_080148.jpg
4184K



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

TR: Contournement des Alleuds aménagement Foncier AFAFE 2ème partie

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

22 mai 2023 à 09:03

Une 5ème observation qui rejoint les 2 précédentes de la même personne.

Cordialement

L. MARIE-ANAIS

Réponse ou transfert de la part de Lindsey MARIE-ANAIS

-----Message d'origine-----

De : tomasz.przewrocki@si2p.org <tomasz.przewrocki@si2p.org>

Envoyé : vendredi 19 mai 2023 13:19

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : Contournement des Alleuds aménagement Foncier AFAFE 2ème partie

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour,

Concernant l'aménagement foncier du contournement des Alleuds, nous demandons un merlon de 3 mètres de hauteur avec des arbres et une haie bocagère afin de contrer les nuisances visuelles, sonores et olfactives sur le secteur de la meunière. Voir document ci-joint.

Cordialement



IMG_20230519_080110.jpg
3796K

@6



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°6

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

30 mai 2023 à 09:17

Bonjour,

Vous trouverez en PJ l'observation n°6 déposée le 26/05.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Evelyne Rahard <gem.rahard@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 26 mai 2023 09:42
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : Aménagement foncier Brissac Loire Aubance

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

A l'attention de Mr Antoine BIDET,

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint mon courrier concernant mes souhaits pour mes terres impactées par l'aménagement foncier de Brissac Loire Aubance.

Cordialement,

Evelyne RAHARD POUPART

Tel: 07 71 87 43 68



Courrier Parcelles Aménagement Foncier.pdf

106K

RAHARD POUPART Evelyne

11 Route des Bauchais

Charcé Saint Ellier

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

Tél : 07 71 87 43 68

A l'attention du Commissaire Enquêteur, Mr Antoine BIDET

Brissac Loire Aubance, Le 12/05/2023

Monsieur,

Suite à notre conversation lors d'une permanence le 10/05/2023 à la mairie de Brissac Loire Aubance,

Je vous informe de mes souhaits concernant mes parcelles se situant dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole des Alleuds – commune de Brissac Loire Aubance:

- **Parcelle 1 ZD LES ROCHIERES** : Je souhaite que ce terrain agricole exploité par la SCEA de la Bigotterie ne soit pas impacté par l'aménagement foncier car il s'agit d'un terrain familial proche de mon domicile et de l'exploitation SCEA de La Bigotterie et attenant à la maison de mes parents.
- **Parcelle 78 ZB 33 LES BOURNAIS**: Je souhaite bénéficier d'une équivalence attenante à ma parcelle ci-dessus des Rochières et donc non isolée, compte tenu de la petite superficie et exploitée également par la SCEA de La Bigotterie.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Evelyne RAHARD POUPART



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°7

1 message

aface.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <aface.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

30 mai 2023 à 09:18

Ci-dessous l'observation n°7 déposée le 26/05.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAI**S

De : Sandrine D <sandrine_49_2@hotmail.com>

Envoyé : vendredi 26 mai 2023 15:23

À : aface.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : déviation du contournement des Alleuds

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la déviation du contournement des Alleuds.

Je suis nu propriétaire de la parcelle numéro 1 (usufruitier DIARD Michel et Liliane).

Au niveau de ma parcelle situé au Champ de la Gaité près des Brosses, je demande qu'il soit tenu compte des exploitants et des échanges de parcelles entre eux (Régis DIARD et Mickael BERRITAULT). Mais au minimum que la parcelle soit située au bord d'une route goudronnée.

D'autre part, je constate que la voie agricole en bordure de la 2*2 voies ne soit pas prolongé côté Saulgé.

Je demande donc que vous faites en sorte que la route soit en continuité et non déviée car mon fils veut reprendre la suite de l'entreprise agricole de mon frère et sera toute sa vie dérangée à cause de mauvais choix réalisés actuellement par des techniciens de bureau et non par des gens de terrain qui y vivent tous les jours.

En espérant bien que vous teniez compte de mes demandes puisque c'est l'objectif de l'enquête publique de façon à être au plus proche du terrain et des demandes des particuliers.

Cordialement

Sandrine DIARD

Nu propriétaire sur la commune de saulgé l hospital

06.12.96.40.51



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°8

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

30 mai 2023 à 09:18

Ci-dessous l'observation n°8 déposée le 26/05.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Mickael Beritault <earlbm49@yahoo.fr>
Envoyé : samedi 27 mai 2023 16:05
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : voie agricole

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour

Je voudrais mettre l'accent sur la déviation agricole qui n'est cependant pas adapter au gabarit et au trafic du matériel. Le croisement entre machines et tracteurs pendant les périodes intenses de travaux au niveau de la Grouas pourra posé pas mal de nuisance aux riverains.

En effet le premier plan de 2017 nous présentait une voie parallèle à la 4 voies dans la continuité de la vieille nationale, pour rejoindre la route du Pensier . Ce projet était surtout ,beaucoup plus sécuritaire pour le trafic agricole.

Je défends cette idée, car le trafic de remorque de grain allant au silo des Alleuds et les remorques de vendange rejoignant la coopérative viticole de Brissac, représentent un va et vient permanant lors des récoltes.

Merci de prendre en considération ces remarques

Cordialement

Mickaël BERITAULT

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

@9



Antoine BIDE [<antoinebidet2@gmail.com>](mailto:antoinebidet2@gmail.com)

Observation n°9

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDE [<antoinebidet2@gmail.com>](mailto:antoinebidet2@gmail.com)

30 mai 2023 à 09:19

Ci-dessous l'observation n°9 déposée le 27/05.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Hélène Hardou <helene.hardou@gmail.com>
Envoyé : samedi 27 mai 2023 16:24
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : voie agricole Les Alleuds

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

bonjour

Je me permets de signaler mon désaccord sur le projet de voie agricole sur la déviation des Alleuds.

Il serait plus judicieux de tracer une voie parallèle à la déviation pour des raisons de sécurité pour les riverains et les utilisateurs de cette voie.

Les voiries agricoles proposées pour le futur projet ne prennent pas en compte les charges transportées (grain, fourrage et vendange) et l'intensité du transport aux différentes saisons, surtout en période pluvieuse.

Le gabarit du matériel d'aujourd'hui est de plus en plus imposant. Les croisements entre matériel sera compliqué et mettra en danger la sécurité des usagers et des riverains.

cordialement

Hélène HARDOU

@10



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°10

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

30 mai 2023 à 09:20

Ci-dessous observation n°10 déposée le 28/05.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : GOron Guillo <guillo.isabelle@gmail.com>
Envoyé : dimanche 28 mai 2023 17:04
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : enquête public déviation les alleuds

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Bonjour,

Une déviation pour satisfaire une vingtaine de riverains de la grande rue des Alleuds, qui va coûter un prix indécemment élevé. Quand on pense aux problèmes bien plus urgents en France qu'une telle somme pourrait résoudre ...

Ces riverains ont fait le choix sciemment d'habiter dans la rue principale, ils savaient pertinemment à quoi ils s'exposaient.

Je suis arrivée sur la commune depuis peu, et moi, j'ai fait le choix d'être à l'écart, du bruit, du monde, d'une route passante. J'ai choisi cet endroit pour être tranquille et admirer le paysage. Et je découvre que l'on va construire une quatre voies à côté de chez moi !

Je ne suis pas d'accord, d'autant que vous allez dénaturer un joli coin de campagne...

J'espère que mes remarques seront prises en compte.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

I.G

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

@AA



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°11

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

31 mai 2023 à 11:30

Monsieur BIDET,

Ci-dessous l'observation n°11 déposée ce jour.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de Lindsey MARIE-ANAI

-----Message d'origine-----

De : Jean-Yves LAURIOU <jy.lauriou@icloud.com>

Envoyé : mercredi 31 mai 2023 10:57

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : Contournement des Alleuds-enquête publique-Sci du Verger

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Précision concernant l'annexe 3: liste des propriétés concernées par le périmètre proposé.

Compte 150:

- Nom du propriétaire: "du Verger". Le propriétaire est la Sci du Verger, dont le siège social est 13 rue du Stade aux Alleuds.

- Adresse de la gérance: "1 allée des Albizias, 49330-Les Hauts d'Anjou". Nouvelle adresse: 8 Bis Chemin de Ronde, Châteauneuf sur Sarthe, 49330-Les Hauts d'Anjou.

-4 parcelles concernées: ZC 74, 75, 76, 77 pour un total de 2ha148.

Sincères Salutations,

Pour la Sci du Verger, Jy Lauriou, gérant.

@12



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°12

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

1 juin 2023 à 16:51

Bonjour M. BIDET,

Ci-dessous l'observation n°12 déposée ce jour.

Cordialement

L. MARIE-ANAI

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAI****De :** Coléon Philippe <philippe.coleon@wanadoo.fr>**Envoyé :** jeudi 1 juin 2023 15:56**À :** afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr**Cc :** marie-anais, lindsey <l.marieanais@maine-et-loire.fr>**Objet :** Pour Mr Bidet Antoine commissaire enquêteur

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur Bidet,

Nous vous formulons nos observations et propositions suivantes :

Nous cultivons la parcelle (Saulgé section ZH n°47-115-114-113-45-44-43-42-41) qui se trouve dans le périmètre défini par l'AFAFE, mais celle-ci se poursuit jusqu'au chemin d'exploitation n°31, au nord, c'est à dire sur les parcelles cadastrales suivantes :

La Nouette

327 ZE N°40 et 39 (Saulgé)

091 ZL N°69-70-71-72-73-74 (Chemellier)

Notre demande est d'inclure ces différentes parcelles dans la zone car sur le terrain il ne s'agit que d'une seule parcelle cultivée

En consultant le plan des parcelles agricoles des exploitants, nous avons remarqué différentes anomalies :

Derrières les brosses (Saulgé) N°327 ZE 38-46-47 l'exploitant est bien nous, le GAEC COLEON et non EARL ROBICHON Plantes Vivaces

Les Janvelleries (Saulgé) N°327 ZE 33-34-35-36 nous ne les exploitons pas alors que notre nom est indiqué

Concernant la **voie agricole** entre Saulgé et Les Alleuds nous sollicitons de continuer celle de la sortie de Saulgé en longeant la 4 voies pour rattraper le pont prévu de la route communale des Brosses aux Alleuds, cela évitera de passer dans le village de la **Grouas** où le passage est étroit avec du matériel agricole, plus direct et sera dans la continuité et évitera un détour

Il serait opportun de prévoir une **traversée de route** (tunnel) pour les gibiers, passage piéton, vélo, quad (visite de parcelle agricole)

Merci de bien vouloir nous confirmer la bonne réception de ce mail

Philippe et Véronique Coléon

(0695011536 ou 0676765091)

GAEC COLEON

1 rue de Beaulieu

Saulgé L'Hopital

49320 Brissac Loire Aubance

@13



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°13

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

5 juin 2023 à 09:17

Monsieur,

Ci-joint l'observation n°13 (en doublon avec l'une des premières observations déposée) déposée vendredi dernier.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**

De : Claude COUSIN <c.cousinoclc@gmail.com>
Envoyé : vendredi 2 juin 2023 15:38
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : deviation les alleuds

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur le commissaire Enquêteur,

Par mail du 16 mai 2023 je vous ai adressé un courrier avec une pièce jointe. Je n'ai pas eu de retour.

Cee courrier dépassait-il les Mo acceptés ?

Je vous adresse à nouveau la lettre simple le document joint.

Sincères salutations.



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°14

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

5 juin 2023 à 09:20

Monsieur,

Ci-joint l'observation n°14 identique à la n°13.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAI**S**De :** Claude COUSIN <c.cousinoclc@gmail.com>**Envoyé :** vendredi 2 juin 2023 15:46**À :** afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr**Objet :** contournement des Alleuds annule et remplace le précédent mail

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par mail du 16 mai 2023 je vous ai adressé un courrier avec une pièce jointe. Je n'ai pas eu de retour.

Ce courrier dépassait-il les Mo acceptés ?

Je vous adresse à nouveau la lettre simple sans le document joint.

Sincères salutations.

Claude Cousin.



23 05 commissaire enquêteur les Alleuds.docx

28K

16 mai 2023.

Claude Cousin
7, chemin des Noël
49130 Sainte Gemmes sur Loire
06 16 99 91 26
c.cousinoclc@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Brissac-Loire-Aubance

Afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Monsieur le commissaire Enquêteur,

L'important dossier du contournement des alleuds semble particulièrement bien étudié. Il est regrettable que la courte section entre le rond-point terminal et celui de Brissac ne soit pas inclus. Il y a pourtant des **aménagements indispensables avant toutes mises en circulation** pour :

- Les problèmes de **sécurité**, des usagers de la route, des exploitants agricoles et des déplacements de la faune sauvage
- Le **traitement des eaux** polluées de ruissellement vers le système hydrologique actuel. (Un bassin de décantation semble être près du rond point terminal. D'où viennent les effluents et vont les eaux décantées ? Que se passe-t-il entre le rond-point et Brissac ?)

Je suis propriétaire d'un bois sur la commune de Charcé-saint-Ellier de 10 hectares dans un ensemble forestier d'environ 35 hectares (pièce jointe)

Ce bois est fréquenté par une douzaine de chevreuils, des lièvres, des blaireaux et évidemment des renards. Des sangliers viennent aussi y passer quelques semaines. Ces animaux traversent l'actuelle départementale pour rejoindre la ZNIEFF de Brissac et perturbent la circulation automobile. Quand la déviation des Alleuds sera réalisée, les zones de passage seront très restreintes, la vitesse augmentée. Il est indispensable que les automobilistes et les gibiers soient protégés par des dispositifs adaptés (**clôtures, boviducs**).

D'une façon générale, le chapitre « 4. RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES GENERALES » est beaucoup trop superficiel et demande des études complémentaires approfondies.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et développer éventuellement les points particuliers que je porte à votre connaissance.

J'ai fait une longue carrière dans les travaux publics et notamment participé aux travaux des autoroutes entre Angers et Nantes et Le Mans La Gravelle

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

@ 15



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°15

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

5 juin 2023 à 09:22

Monsieur,

Ci-dessous l'observation n°15 déposée vendredi 02/06.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de Lindsey MARIE-ANAI

-----Message d'origine-----

De : yann LÉON <leon.ver@orange.fr>

Envoyé : vendredi 2 juin 2023 16:45

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : Références : 2023-AFAFE/EP/93

Importance : Haute

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Madame, Monsieur,

À la lecture des documents concernant l'affaire 2023-AFAFE/EP/93

J'ai constaté plusieurs anomalies concernant mon terrain situé 97 Impasse de la Massonnière à Charcé Saint Ellier :

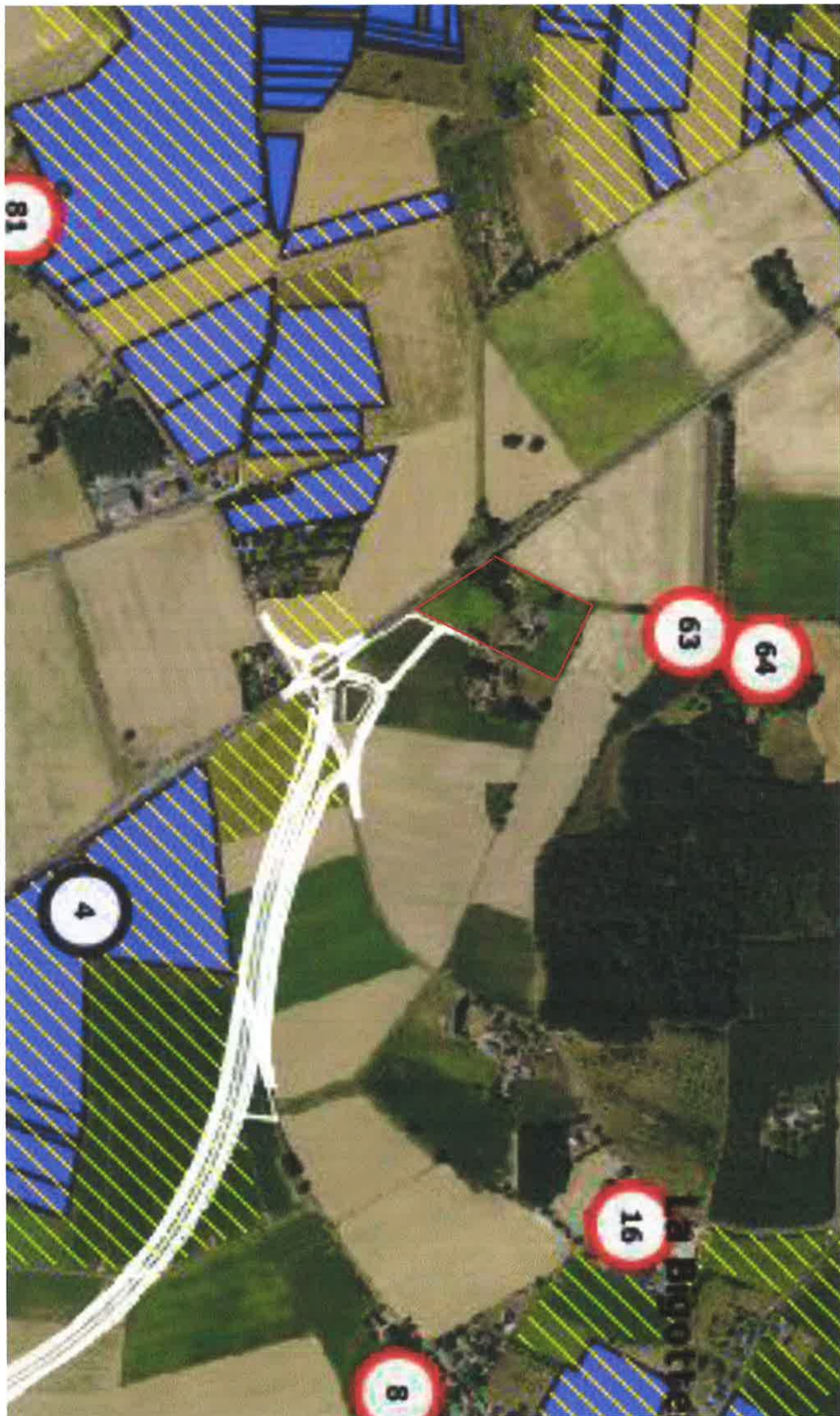
- 1): Plan 1.1 est la forme exacte de mon terrain.
- 2): Plan 1.2 Ce n'est le N° 64 ni le 25 ou le 16 qui exploite mon terrain.
- 3): Plan 1.3 sur ce plan le N° 25 déborde sur mon terrain. (Voir plan 1.1)

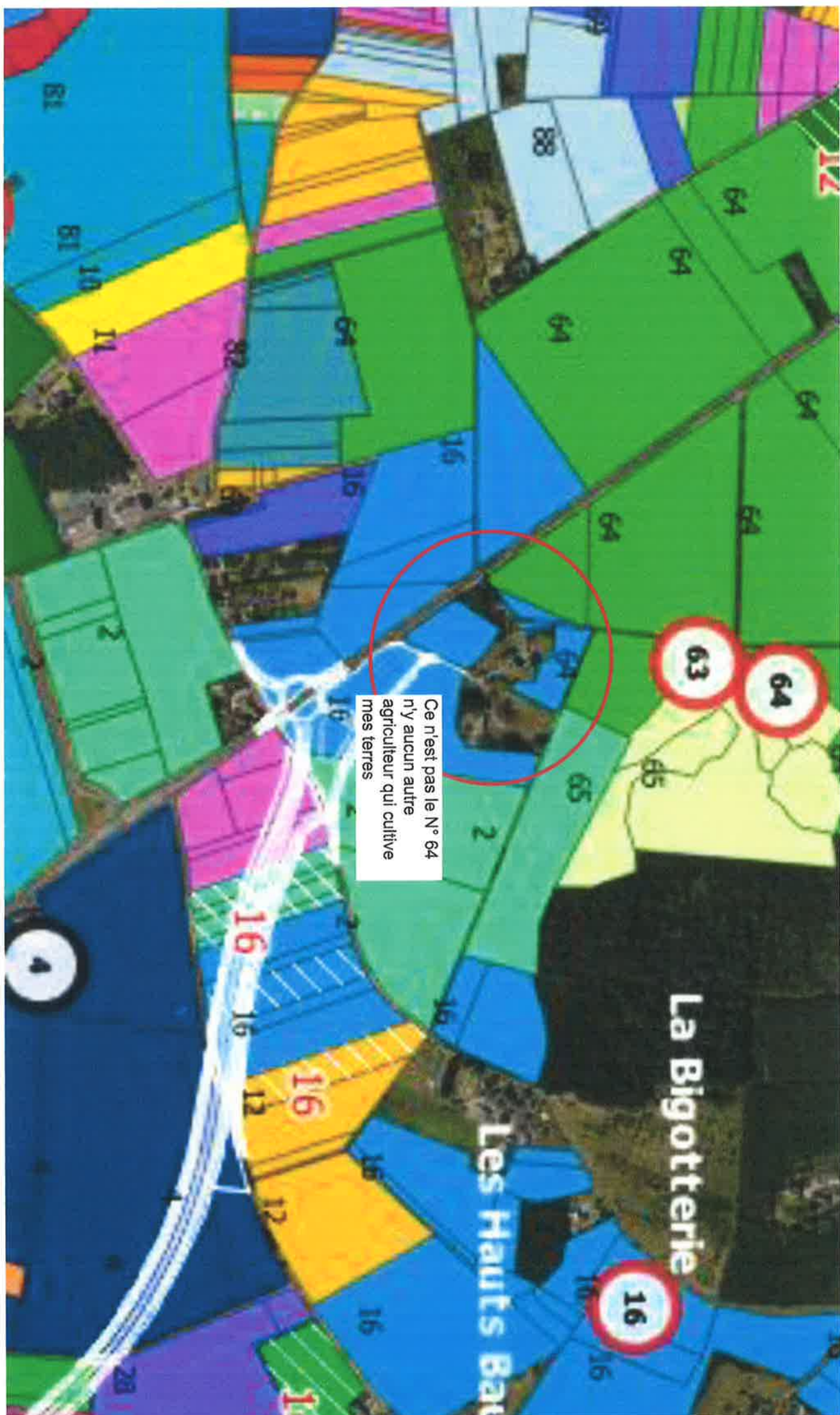
Je vous prie de prendre note de ces informations et de corriger ces erreurs.

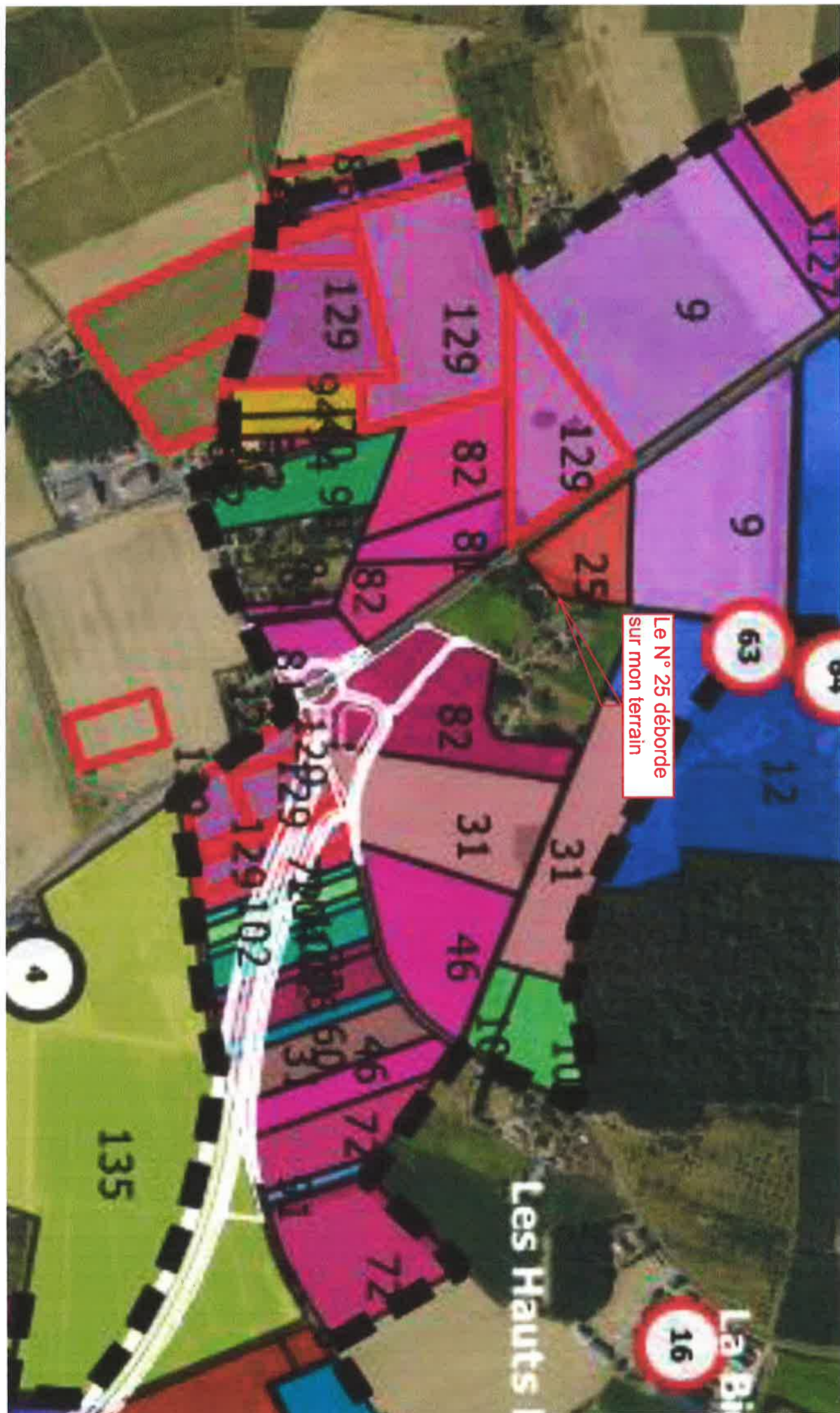
Bien cordialement Mr et Mme LÉON FERCHAUD Véronique.

--
Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.
www.avast.com

3 pièces jointes **Plan 1.1.pdf**
520K **Plan 1.2.pdf**
1677K **Plan 1.3.pdf**
452K







Le N° 25 déborde
sur mon terrain



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Observation n°16

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

5 juin 2023 à 09:22

ci-dessous l'observation n°16.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**



De : de Lamotte Nicolas <nicolasdelamotte@yahoo.fr>

Envoyé : vendredi 2 juin 2023 17:24

À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr

Objet : Enquête publique périmètre Alleuds / Brissac (réf. 2023_ AFAFE/EP/84 : Observations et propositions de Nicolas de LAMOTTE

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je fais suite suite à mon passage à la mairie de Brissac dans le cadre de l'étude du dossier soumis à enquête publique. En premier lieu, je tiens à vous redire qu'il est très surprenant et dangereux d'un point de vue de la sécurité des usagées de la route que le projet présenté exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond point de Brissac. Cela n'est qu'un élément risquant de participer à augmenter le caractère accidentogène de cette portion de route...

Je vous prie également de trouver ci-dessous mes points plus généraux en temps que riverain :

- Il convient de protéger et préserver l'ensemble des sites traversés par cette déviation. Il est impératif de les protéger autant du bruit et de l'agression du niveau des décibels lié au doublement de cette route avec le trafic que cela impliquera, que de la dégradation visuelle de l'environnement. Pour cela il faut prévoir des merlons suffisamment

haut et boisé par des persistants, ainsi qu'un enterrement de la route. Ces mesures sont indispensables pour protéger les propriétés, les gîtes, les chambres d'hôtes, les exploitations.

- Il convient de prévoir la protection nécessaire aux animaux qui traversent la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a régulièrement des accidents causés entre autre par des chevreuils ou sangliers et ceci plusieurs fois par ans. Étant propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route et des passages dédiés aux animaux pour passer d'un coté à l'autre de la route.

- Aussi il est nécessaire de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac à la fois pour les riverains lambda tout comme pour les engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges. Il ne faut pas non plus oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait opportun de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros (avec de nombreux angles morts) et provoquant constamment des ralentissement ou, ce que nous voyons de plus en plus souvent, des dépassements hasardeux, voir extrêmement dangereux.

J'espère que ces points retiendront toute l'attention nécessaires et que ces suggestions seront retenues aussi bien pour la sécurité de tous ainsi que pour le bien vivre ensemble en tenant compte du respect des riverains (respect de l'environne visuel et auditif) qui sont souvent les laissés pour compte et qui les victimes première de ces projets pas toujours utiles et pertinents.

Merci de toute l'attention que vous porterez à ces demandes afin de respecter l'environnement immédiat de ce projet.

Cordialement.

Nicolas de LAMOTTE

La Pichonnière



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

@17

Observation n°17

1 message

afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr <afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr>
À : Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

5 juin 2023 à 09:23

Ci-dessous l'observation n°17.

Cordialement

Réponse ou transfert de la part de **Lindsey MARIE-ANAIS**



De : hubert.de-lamotte@netcourrier.com <hubert.de-lamotte@netcourrier.com>
Envoyé : vendredi 2 juin 2023 17:51
À : afafe.enqpub.perimetre@maine-et-loire.fr
Objet : deviation des ALLEUDS

ATTENTION : e-mail externe. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur, si le message vous semble inhabituel, ou si vous avez le moindre doute sur le contenu.

Monsieur le commissaire enquêteur,

A la suite de mon passage à la mairie de Brissac, et de l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, je tiens d'abord à déplorer, ainsi que cela a déjà été dit, que ce projet exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond point de Brissac. Cela ne peut que participer à l'insécurité routière.

Afin de protéger les sites traversés par cette déviation, il est impératif de protéger tant du bruit, que de la vue par des merlons ou d'enterrer la route. Cela est indispensable tant pour protéger les propriétés, que les gîtes et chambres d'hôtes.

Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route

Nécessité également de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac, des engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges, sans oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait judicieux de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros et provoquant constamment des ralentissement ou, ce qui est de plus en plus fréquent des dépassements hasardeux, voir dangereux.

05/06/2023 15:01

Gmail - Observation n°17

J'espère que ces suggestions pourront être retenues particulièrement pour la sécurité et la protection du bruit,

H. de LAMOTTE

La PICHONNIERE



Antoine BIDET <antoinebidet2@gmail.com>

Déviation de les Alleuds

1 message

Marcelline Beignon <marcellinebeignon@gmail.com>
À : antoinebidet2@gmail.com

22 mai 2023 à 09:35

Mr Guérin Arsène

Mr le Commissaire Enquêteur,

Venant donner suite à l'entrevue du mercredi

17mai, en mairie de Brissac, portant sur le

Projet , déplacement de la trajectoire de la commune de les Alleuds .

Je suis venue accompagner mes parents concernés en tant que propriétaires de parcelles agricoles , afin de préciser leur

droit de propriété.

Un bail initial familial a été rédigé engageant les deux parties, acquéreurs exploitants et donateurs.

Le 8 décembre 2021, après délibération et accord de tous , il a été convenu par liquidation

de successorale, avec participation financière, de Mr Guérin Arsène fils, le partage des biens familiaux.

Ceci étant acté, je vous prie, Monsieur le Commairaire Enquêteur , d'entendre note ,vous remerciant de votre attention, avec mes sincères cordialités.

Ci joint :les photos certifiant l'état de faits.

Restant à votre disposition,

Mme Claudine Guérin

De Mr Mme Guérin Arsène Andrée

13rue d'Anjou

Brissac Loire aubance

0987029683

(ancien 37, sur le nord un chemin)
Joignant au nord un chemin
situé, au couchant Le Moy.

Tel que ledit immeuble existe sans aucune exception
ni réserve.

-ORIGINE DE PROPRIETE-

L'immeuble présentement vendu appartient en propre à Monsieur RABOYEAU, pour lui avoir été attribué sous le troisième lot, d'un acte reçu par le notaire soussigné, le quatorze juillet mil neuf cent cinquante huit, contenant entre lui et - I/-Madame Marie Anne LAVENANT, sans profession, veuve de Monsieur Henri MORON, Courtier RABOYEAU, demeurant aux Allées, 2/-Monsieur Michel Antoine RABOYEAU, son épouse, demeurant ensemble à Quincé, 3/-Monsieur Pierre Sorin (Belle Cordonnier-Bottier, demeurant à Angers, Impasse Pierre ALOPEAU, Beille) époux de Madame Lydie Rolande Lucette Jane ALOPEAU,

Le partage de divers immeubles indivis entre eux, comme leur provenant des successions de Monsieur René Maurice RABOYEAU, et Monsieur René Charles Emile RABOYEAU, ci-après nommés,

Ce partage eut lieu sans soulte ni retour, de part ni d'autre. Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques d'Angers, le trois octobre mil neuf cent cinquante huit, volume 1862, numéro 6.

-ORIGINE ANTERIEURE-

Antérieurement cet immeuble appartenait en propre à Monsieur René Maurice RABOYEAU, pour l'avoir acquis pendant son veuvage es Consorts RABOYEAU, aux termes d'un acte reçu par Me Gelineau, notaire à Brissac, le dix huit octobre mil neuf cent vingt deux.

-DECES de Monsieur RABOYEAU-LAVENANT-

Monsieur René Maurice RABOYEAU en son vivant, charron, veuf premières nocces de Madame Augustine DEFAZE, et époux en secondes nocces de Madame Marie Anne LAVENANT, est décédé en son domicile

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
001	ZC	0002	LES HAUTS BAUCHAIS	56 a 20 c
001	ZD	0200	LES ROCHIERES	04 ha 93 a 31
001	ZD	0018	LES ROCHIERES	01 ha 97 a 80
001	ZH	0003	PIECE DE LAUNAY	92 a 4
Contenance totale				08 ha 39 a

Ledit immeuble évalué en pleine propriété à la somme
TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS,

Ci,.....32

ARTICLE DEUX :

més.

II - LIQUIDATION DE LA SUCCESSION

1°) MASSE ACTIVE

Les requérants déclarent que la masse active de succession

ARTICLE UN :

a pleine propriété de :

n terrain situé à BRISSAC-LOIRE AUBANCE
commune de LES ALLEUDS,

lit immeuble cadastré de la manière suivante :

EXPOSE PREALABLE

Aux termes d'un protocole d'accord en date à LES ROSIERS SUR LOIRE du 12 février 2019, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

- Monsieur Arsène GUERIN se verra attribuer les terres situés à BRISSAC LOIRE AUBANCE, LES ALLEUDS, pour le prix de 26.000€ à charge pour lui de supporter les frais de l'acte de partage.

Monsieur Arsène GUERIN s'est engagé à faire son affaire personnelle des baux éventuels en cours et également des baux de chasse sur les parcelles faisant l'objet de l'attribution préférentielle.

- Les parties se sont accordées afin que les salaires différés soient calculés sur la base du SMIC horaire en cours au jour du partage.

- Par ailleurs, elles se sont entendues afin qu'il ne soit pas réclamé à Monsieur Arsène GUERIN de fermage pour toutes ses années d'exploitation, mais en contrepartie, celui-ci s'est engagé à ne réclamer à personne le remboursement des taxes foncières et charges diverses qu'il aurait supportées jusqu'à ce jour.

Monsieur Arsène GUERIN s'est également engagé à supporter le solde des impôts fonciers en cours sur les biens partagés.

Concernant les salaires différés :

Le preneur s'engage à arracher les pines et sauges, et autres
charbons, et autres sous-bois, plantes, qui pousseront entre les haies,
et pousse dans le bois de charbon, sur les parcelles boisées, ou se
trouvent au voisinage du puits de charbon, et être achetés à sa convenance.
Il ne pourra pas enlever, il aura le plein pouvoir de faire connaître aux bailleurs,
par écrit, l'offre de sous-location.

Les preneurs ne paieront pas sous loyer, ni cession, tout ou
partie de leurs droits, au présent bail.

PRIX

Entre les bailleurs et les preneurs, qui sont d'accord, pour
le prix de cinq quinquante de bois, à l'heure d'achat de la ferme,
le prix en étant fixé, par la loi des principes, chaque année,

de paiement des fermes de chaque année, avec le
1er Novembre. En cas de non-paiement, à cette date, il sera
lâché, trois mois de retard. La première échéance aura
lieu le 1er Novembre 1871.

FRAIS-DE-BAIL

Les frais, droits et honoraires des présentes, sera exclusivement
à la charge du fermier, y compris l'obligation d'accomplir la
formalité d'enregistrement.

Le bail est fait, en triple exemplaires - en
doublé le 12 Janvier 1871.

BAILLEUX

PRENEURS

Monsieur et Madame Louis Bonier-Clavier,
Propriétaire, Agriculteurs, demeurant aux
Branchais, les alloués, (H. St. L.).

L'une porte
Monsieur et Madame Jordan classe. fils.
Cuthbertson, demeurant à la "Collegeville",
au Sanjour d'hôpital (M. et L.).

D'autre part

Pensées et Maximes de Louis Bonin, venant à l'Ordre des
 Sœurs, pour une durée de deux années. Qui commencent à
 la 1^{re} d'Avril 1770, pour se terminer le 1^{er} d'Avril 1772 -

De Monsieur et Madame Guion d'Arson, fils, procureur, qui
ont pour leur compte, d'exploiter les terres, dont la concession
leur a été faite, le tout contenu 240 33, huit hectares et trois toises.

Les terres louées sont sur une route com-
mune. Désignation parcelles

Designation parcelaire

Stammes des allmählich

29 June -

9/12/42

Vu le Commissaire enquêteur

Le 17 / 04 / 2023

Antoine BIDEZ

Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Projet

**Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et
Environnemental (AFAFE) sur la commune de Brissac-Loire-
Aubance lié à la réalisation du contournement des Alleuds**

**Enquête publique relative au mode, au périmètre et aux
prescriptions environnementales**

Registre d'enquête

Commune de Brissac-Loire-Aubance

Page annulée

Je soussigné Antoine BIDET, Commissaire enquêteur,
ai ouvert ce jour le présent registre d'enquête
comportant 50 pages.

Fait à Angers
le 17/04/2023

Vu le Commissaire enquêteur

Le

Antoine BIDET



(R1)

- > Charlotte Equisier - 69 chemin du Bois des Moines.
La Groas, 49320 les Alluuds.
- > Nous souhaitons savoir si nous serons protégés du
bruit par le bois de Merlons?

> 06 73 67 64 08.

les 02/05/2023



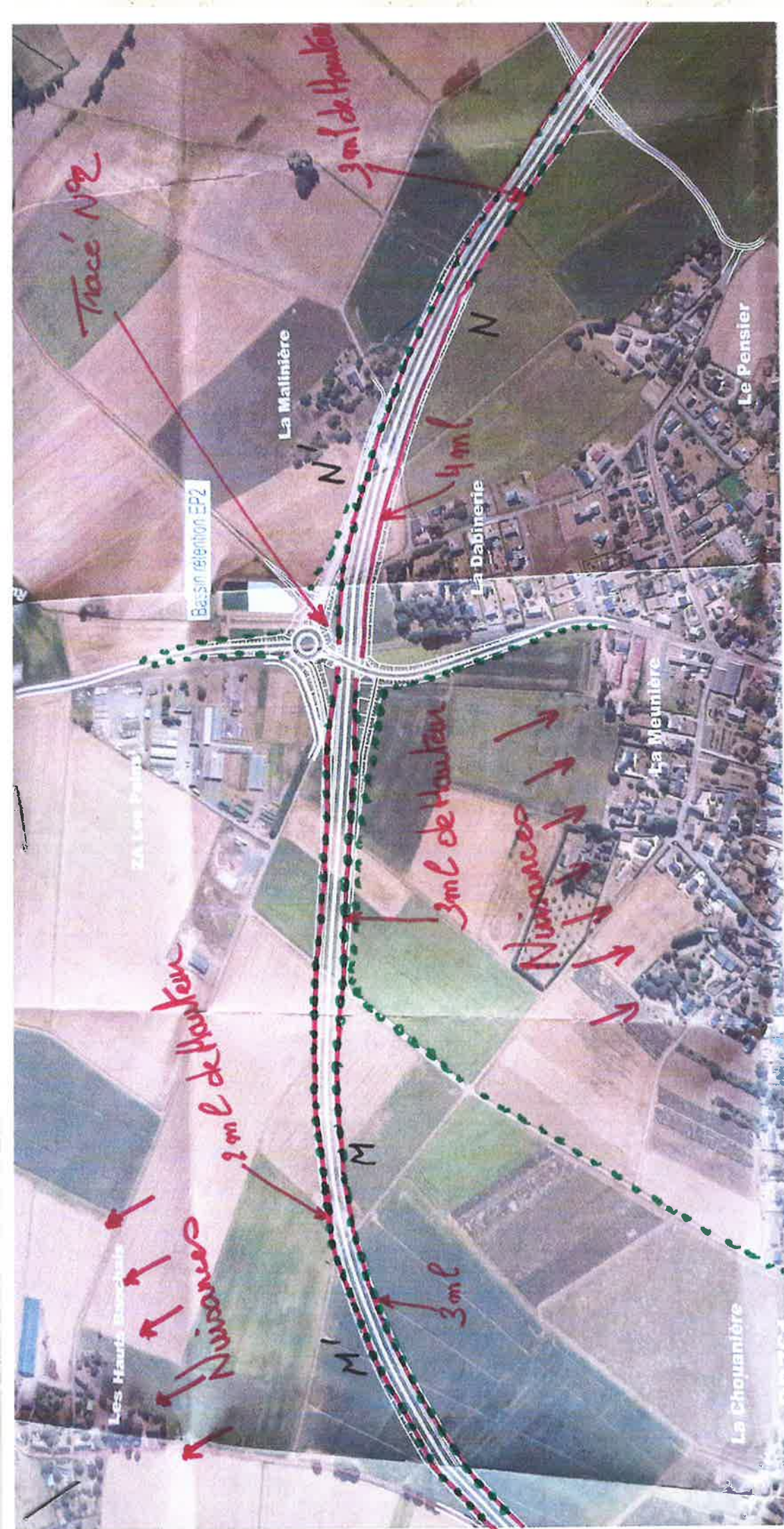
(R2)

Frovin Pierre Rue de l'Aubance les Alluuds

Je souhaiterais que les parcelles 92 m'appartenant
situées au Sud des Alluuds soient exclues du
périmètre d'aménagement et que je puisse les
conserver.

le 17 Mai 2023

Frovin



- Méthode des Merlons d'une hauteur de 3m^l avec des arbres et une Haie Bougerie, afin de contrer les nuisances Visuelles, sonores et olfactives sur le tracé rouge M et M', afin de protéger tous les résidents côté la Meunierie, la Noiriètte et les Hauts Bauchais. N'oublions pas aussi la faune et la flore.

de 3ml • Anbrecht Haie Bougeois (Anbrecht, 1971)

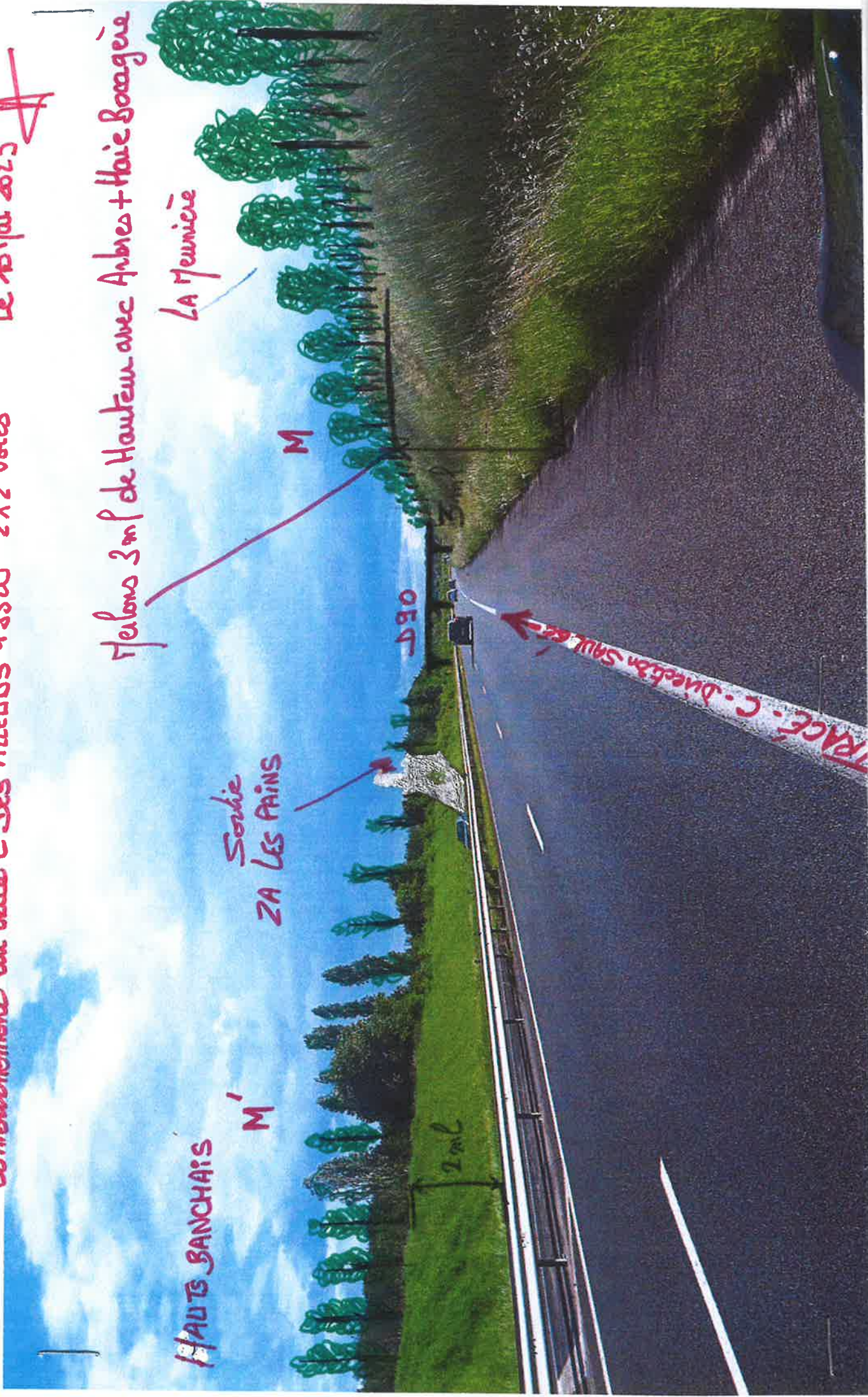
le 10/01/2023

1^{er} Kerevrocki Tomaz, 10 Bis rue de la Feuillée les Allends le 19 mai 2023

- Notre Souhait, mettre des Herons de 3 mètres de Hauteur avec Arbres + Haies Boragère.

Contournement du tracé C DES ALLEND 49320 2X2 Voies

Le 10 mai 2023



(R4) M^{me} POIRIER M^{me} VIGER
Nauv Annick.

29 rue du Maréchal Montgomery
49000 ANGERS.

Après consultation du document

'Perimètre AFAEE proposé et propriété foncière'

M^{me} n'a pas trouvé la parcelle 52

(MBF3MS - M^{me} VIGER/Aline/MBC7MV.

M. VIGER/Henri.

Fait à Brissac le 02 Juin 2023.

M^{me} Poirier

(R5) Poupert Thomas

Je souhaiterai que la parcelle dont mon siège
d'exploitation que j'exploite dans le cadre d'un échange avec
la Bigotterie ne soit pas remembrée. Aussi, j'exploite un îlot
irrigable avec mon forage que j'aimerais conserver.

S'aimera que mes parcelles irrigables soit remembrée
au près de mon siège ^{non} à de mon îlot principale
irrigable. Enfin, je m'inquiète quant au rond point

en fin de déviation côté Brissac pour pouvoir s'y insérer
par aller livrer les récoltes au silo de Vert Anjou

le 2 juin 2023

Poupert

MR BARDOUCAT STEPHANE

RG

6 Rue du Bois NOTTATIS

LES BRUSSES

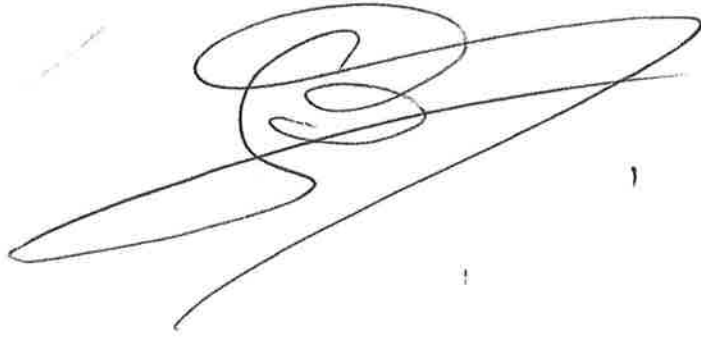
49300 SAINTE LÉOPITINE

Le 02/06/2023 15h00

- * Suite RDV de ce jour je consulte sur les documents officiels en main être identifié une propriété de 2 parcelles N° 79+79 (Aménagement d'ancien domaine de la commune) ce qui est exact.
- * En revanche sur le document de l'annuaire AFAPR l'usage et parcelles agricoles je constate une anomalie ou erreur car mes deux parcelles 79 servent effectivement à l'entreprise 84 : EARL ROBINSON Planté de vigne, que je ne possède pas et ai aucune relation avec. A ce jour mes 2 parcelles 79 sont en contact avec la GARE COLEON et un aménagement a été réalisé pour la Société TFS MOCHES Entour Angers entre la GARE COLEON et M. BARDOUCAT Stéphane.
- * NB : J'ai une maison sans creux sur la rue est 6 Rue du Bois NOTTATIS et jouée mes 2 parcelles avec provision d'habitation de ces 2 parcelles prochainement dans le cadre de mon activité professionnelle.

Aussi je demande à conserver à présent une à
jour sur 2 parcelles afin de mener à bien l'opération
Professionnelle

Fait à Brissac-Quivox le 02/06/2023 15h45



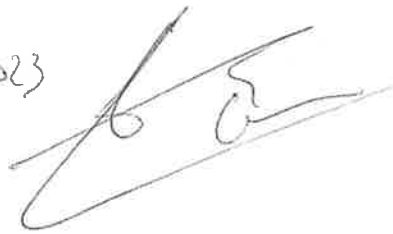
(R7)

GUILLAUME LAURIOU - 11

LES ALLEUS

Je me permets de constater qu'une anomalie de mon
exploitation n'a pas été mise à jour. En Effet, nous exploitons
une parcelle de vigne et de terre qui est actuellement au nom de
Domaine Ligeau-Crain. Merci dans tenir compte

Fait à Brissac le 02/06/2023



(R8) MR M^{me} Haudouineau Christian
12 me du Stade
49320 Les Allends - tél. 0241455869 -
Anomalie du nom des propriétaires
parcelles n° 121 (Haudouineau Jean)

ZB 040

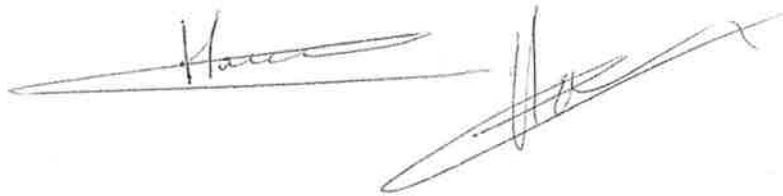
ZB 057

ZC 036

en indivi au nom

- Haudouineau Daniel
- Haudouineau Jean-Bernard
- Haudouineau Christian
- Bachelia Marie-Ange née Haudouineau

Bissac le 02/06/2023



page annulée

R de LADOTTE
Château de La Pichonnaie
49 320 Châteauneuf sur Eclair

A Brissac Quince
Le 2/06/2023

(R9)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à Notre visite en mairie je viens par
ce courrier vous faire part de quelques points de
vigilance.

Je suis originaire du PAYS Brissac, Les Appends
circulant régulièrement en tracteur l'entrée et
la sortie de la route pour entrer sur l'aller de
l'exploitation est relativement dangereuse au point où
serait-il fait quelque chose demain pour limiter ce
risque sachant que les automobilistes descendent ou remontent
sur une deux fois deux voie donc un risque accru de
vitesse.

A bord de l'exploitation et tout le long de l'axe
ce traverse un bois avec du petit et surtout du gros
gibier traversant la route régulièrement, il me
semble important de prévoir des mesures avec
grillage pour éviter tous risques d'accident.

Dernier point demain l'axe sera prolongé

10/50

AB

et en terme d'accès pour mes clients
qu'en sera t'il de leur facilité d'accès? Problème
de signalétique?

Dans l'attente de vos retours.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes
salutations distinguées.



Je soussigné Antoine BIDET, Commissaire enquêteur, ai
clos ce jour le présent registre d'enquête.

Fait à Brissac
le 03/06/2023

Vu le Commissaire enquêteur

Le
Antoine BIDET



L1

Monsieur le commissaire enquêteur,

A la suite de mon passage à la mairie de Brissac, et de l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, je tiens d'abord à déplorer, ainsi que cela a déjà été dit, que ce projet exclu la portion de route entre la route de la Gauterie et le rond point de Brissac. Cela ne peut que participer à l'insécurité routière.

Afin de protéger les sites traversés par cette déviation, il est impératif de protéger tant du bruit, que de la vue par des merlons ou d'enterrer la route. Cela est indispensable tant pour protéger les propriétés, que les gîtes et chambres d'hôtes.

Protection nécessaire également pour les animaux qui traversent la route, actuellement il y a régulièrement des accidents causés par des chevreuils ou sangliers notamment et ceci plusieurs fois par ans. propriétaire d'une partie du bois auquel se réfère un autre intervenant, je confirme intégralement ses dires Probablement est-il utile d'envisager, si cela n'a pas déjà été prévu, un grillage tout au long de cette route

Nécessité également de prévoir des sorties sécurisées sur la portion de route non aménagée entre la Gauterie et le rond point de Brissac, des engins agricole et viticole nombreux particulièrement aux périodes des moissons et des vendanges, sans oublier les entrées et sorties des gîtes et chambres d'hôtes. Il serait judicieux de créer une route parallèle à l'actuelle réservée à la circulation des engins agricole toujours plus gros et provoquant constamment des ralentissement ou, ce qui est de plus en plus fréquent des dépassements hasardeux, voir dangereux.

J'espère que ces suggestions pourront être retenues particulièrement pour la sécurité et la protection du bruit,

H. de LAMOTTE
La PICHONNIERE

de la part de Hubert de Lamotte
La Pichonnière 49320 Charcé St-Ellie
le 2 juin 2023

H. de Lamotte

Direction générale adjointe
Territoires

Angers, le 22 JUIN 2023

Affaire suivie par
Lindsey Marie-Anaïs
Tél : 02 41 81 47 13
l.marieanaïs@maine-et-loire.fr

Monsieur Antoine Bidet
Commissaire-Enquêteur

Références
2023 – PhT/JS/LMA

Objet : AFAFE lié au projet de contournement des Alleuds – commune de Brissac-Loire-Aubance
Enquête publique « périmètre » : Mémoire en réponse au PV de synthèse de l'enquête publique

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le 9 juin 2023, vous avez remis à mes services votre procès-verbal de synthèse des observations dans le cadre l'enquête publique relative au mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et aux prescriptions environnementales à respecter dans le plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes, qui s'est tenue du 2 mai 2023 au 2 juin 2023, s'inscrivant dans la procédure d'aménagement foncier lié au projet de contournement des Alleuds.

Préalablement, il convient de préciser qu'en application des dispositions de l'article R121-21 du code rural et de la pêche maritime, le président du conseil départemental exerce les compétences dévolues au préfet par les dispositions précitées du code de l'environnement. Par conséquent, il est seulement maître d'ouvrage de la procédure d'aménagement foncier, chargé de la mise en œuvre des démarches administratives et organisationnelles, et qu'à ce titre il est désigné autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête au sens de l'article R123-9 du code de l'environnement. En conséquence, le Département ne détient aucun pouvoir décisionnaire en matière d'élaboration du projet d'aménagement foncier, que ce soit sur le mode d'aménagement foncier retenu, la définition ou la modification du périmètre, mais également sur les prescriptions environnementales retenues.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), seule compétente pour prendre des décisions sur le projet d'aménagement foncier, prendra connaissance et examinera, lors de sa prochaine réunion, ces observations et réclamations ainsi que votre rapport et vos conclusions motivées, et pourra ordonner des modifications éventuelles.

En l'absence de pouvoir décisionnaire, le Département peut, néanmoins, répondre et réorienter certaines observations du public.

1. Périmètre du projet

Question du C-E : Au-delà des critères généraux pris en compte dans la justification du périmètre du projet (Cf. Etude préalable, page 59), quels sont les raisons et arguments pour considérer, ou pas, l'intégration d'une parcelle dans celui-ci ?

Un AFAFE est une opération de restructuration du parcellaire agricole dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation, d'assurer la mise en valeur et la protection des paysages et des espaces naturels ruraux, et de contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aussi la détermination du périmètre doit répondre à certains enjeux tels que :

- Pour les agriculteurs : optimisation du parcellaire, limitation des déplacements, meilleures conditions d'exploitation, officialiser des échanges en exploitation ;
- Pour les propriétaires : amélioration de la valeur du bien, meilleure valorisation auprès des locataires ;
- Pour l'environnement : préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, refermer et reconnecter les maillages bocagers, préserver les espaces sensibles, prendre en compte le paysage.

Est ainsi recherchée la rationalisation du parcellaire agricole aux fins d'amélioration des conditions d'exploitation tout en veillant à la valorisation des biens, et à la préservation de l'environnement.

Des contributeurs souhaitent que leurs parcelles soient exclues du périmètre proposé (Obs R2) tandis que d'autres souhaitent que leurs parcelles soient incluses (Obs @12).

Comme préalablement exposé, le Département ne peut statuer sur ces observations et réclamations. Les observations précitées seront discutées et décidées lors de la prochaine réunion de la CCAF, seule compétente en la matière.

2. Aménagement foncier

Question du C-E : Dans l'hypothèse de la mise en œuvre du projet, l'état des propriétés foncières et du parcellaire agricole sera-t-il finalisé ou complété lors des futures réunions organisées par le géomètre-expert ?

De quelle façon les forages existants servant à l'irrigation seront-ils pris en compte et attribués ?

Certains contributeurs expriment dès à présent des souhaits sur les modalités de mise en œuvre du projet de nouveau parcellaire. Ces observations n'entrent pas directement dans le champ de la présente enquête publique qui porte sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et sur les prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

Néanmoins, ces observations recueillies seront portées à la connaissance de la CCAF et du géomètre chargé de conduire les opérations (Obs @1, Obs @6, Obs @7, Obs @5 et Obs R6).

Il en est de même quant aux erreurs constatées dans l'identification des propriétaires. Il est rappelé que le dossier est constitué sur la base des dernières données issues du cadastre. Aussi, des formalités administratives qui n'auraient pas été accomplies auprès des services de la publicité foncière ou des services des impôts engendrent ces erreurs.

Dans le cadre de sa mission, le géomètre procédera à l'actualisation des données d'identification des propriétaires et des exploitants (Obs @11, Obs @18, R4, R8, Obs @12, Obs @15, Obs R6, et Obs R7).

Comme exposé précédemment, la présente enquête publique n'a pas pour objet de répondre aux modalités d'exécution de l'aménagement foncier, qui seront évoquées et tranchées au stade de l'élaboration du projet du nouveau parcellaire et travaux connexes. Les questions relatives au maintien ou réattribution du réseau d'irrigation (forage et réserves superficielles) entrent dans le champ de l'élaboration du plan parcellaire et travaux connexes.

En tout état de cause, comme explicité dans l'étude agricole et foncière (p. 23 de la pièce n°2), le réseau d'irrigation dans ce secteur connaîtra prochainement de fortes modifications liées à l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de l'eau.

« Si la nappe du Cénomanién, située au Nord de la RD 761, est naturellement protégée par une couche géologique imperméable, il n'en est pas de même pour la nappe libre correspondant aux sables du Cénomanién inférieur, qui correspond à la moitié sud-ouest du secteur d'étude. Pour cette raison, les prélèvements agricoles à usage d'irrigation seront prochainement interdits ; ce qui remettra en cause l'économie agricole liée à l'irrigation dans cette partie du territoire.

Cette problématique concerne un territoire beaucoup plus large que celui de la zone d'étude, jusqu'à Notre-Dame D'Allençon, Chavagnes et Luigné.

Dans la zone d'étude, 23 points de prélèvements, répartis en 11 réserves superficielles et 12 forages, seront ainsi rendus inutilisables ».

3. Prescriptions environnementales

Question du C-E : Comment seront intégrés les ajustements à apporter sur le contenu de l'existant avant validation, puis planification des modifications, des travaux et de leurs mesures d'accompagnement ?

Les questions relatives au traitement des eaux de ruissellement n'entrent pas directement dans le champ de la présente enquête. Ce sujet est directement lié au projet de contournement des Alleuds qui fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau notamment, qui traite justement de cette thématique. Le dossier d'autorisation environnementale est actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'État, une enquête publique dédiée sera organisée d'ici fin 2023.

Il en est de même des questions relatives aux zones de passage de la faune. Il convient de rappeler que l'étude environnementale (pièce n°3) est en définitive un diagnostic. Elle ne vise qu'à établir l'état initial de la zone d'étude et du périmètre dans lequel les opérations d'aménagement foncier seront menées. Il ne s'agit donc pas d'une étude d'impact, qui analyserait les effets du nouveau plan parcellaire et des travaux connexes sur l'environnement. Une étude d'impact sera réalisée ultérieurement parallèlement au nouveau projet parcellaire.

Par ailleurs, il faut nécessairement rappeler que l'enquête publique porte sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et sur les prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes. Bien que le projet d'aménagement foncier soit lié au projet de contournement des Alleuds, la présente enquête n'a pas pour objet de reprendre des prescriptions édictées dans le dossier d'utilité publique qui rappelons-le a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022. L'impact du projet routier sur l'environnement (milieux naturels, biodiversité...) a déjà été évalué et des mesures adaptées ont été définies (passages faunes, clôtures...).

Toutefois, afin de répondre aux observations déposées sur ce sujet, il peut être rappelé que dans le dossier d'étude d'impact du projet routier, il a ainsi été préconisé la réalisation de clôtures de guidage au droit des passages petites et moyennes faunes (tel est le cas de l'OH3 au droit de la Chouanière). Par ailleurs, la réalisation du passage supérieur aux Grouas contribuera au passage de la grande faune.

4. Travaux connexes

Question du C-E : Un aménagement particulier, propre à faciliter l'insertion des véhicules agricoles au carrefour giratoire de La Besnardière, est-il envisagé ?

Le renforcement des chemins existants pour assurer les circulations agricoles (routes de la Grouas et de la Gauterie notamment) sera-t-il suffisant pour permettre le croisement d'engins agricoles de grande taille ?

Au-delà des aménagements déjà prévus dans le cadre de la DUP, des protections complémentaires contre les nuisances sonores et le franchissement de la RD 761 par la faune (chevreuils, sangliers...) peuvent-ils être envisagés ?

➤ Circulations agricoles (Obs @1, Obs @7, Obs @8, Obs @9, Obs @12, Obs @16, Obs @17, Obs R5 et Obs R9)

Les rétablissements des cheminements agricoles ont été traités par le maître d'ouvrage du projet de contournement des Alleuds. Les choix opérés résultent d'un compromis entre la nécessité de maintenir des continuités agricoles pour les exploitants, et la prise compte des contraintes environnementales, tout en limitant la consommation d'espace.

Le maître d'ouvrage a donc fait le choix d'éviter tout aménagement pouvant impacter les milieux naturels, dont les zones humides, et d'utiliser autant que possible les chemins agricoles existants moyennant des renforcements localisés le cas échéant.

Les renforcements des chemins agricoles existants seront calibrés de sorte à pouvoir recevoir un trafic agricole, et leurs croisements par le biais de zone d'entrecroisement le cas échéant. Les dimensionnements et les structures de chaussées seront analysés ultérieurement au stade de l'élaboration des travaux connexes.

S'agissant de l'insertion dans le giratoire des convois agricoles, il convient de préciser qu'à ce jour, ces convois traversent la RD 761 sans aménagement particulier à cet effet, en dépit de la vitesse des véhicules légers limitée à 80 km/h. L'aménagement du futur giratoire au droit de La Besnardière obligera les véhicules légers à ralentir, facilitant l'insertion des engins.

➤ Aménagements

- Protection contre les nuisances sonores et visuelles

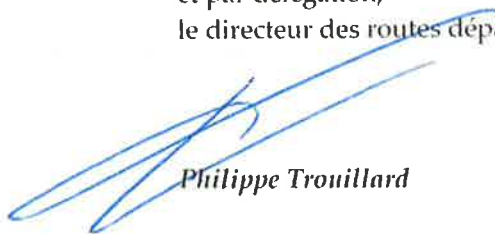
Les observations relatives aux protections sonores et visuelles n'entrent pas dans le champ de la présente enquête (Obs @3, Obs @17, Obs R1 et Obs R9). Il s'agit de réclamations directement liées au projet de contournement des Alleuds, déclaré d'utilité publique, dont des dispositifs ont déjà été prévus par le maître d'ouvrage.

- Sécurité des usagers

Comme exposé précédemment, la présente enquête n'a pas pour objet de répondre aux questions relatives à la sécurité des usagers qui ont été traitées dans l'étude du projet de contournement des Alleuds déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022 (Obs @12, Obs @16 et Obs @17).

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le directeur des routes départementales



Philippe Trouillard